

MÉMOIRES HISTORIQUES

SUR

LOUIS XVII,

ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

AVEC NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES,

ET ORNÉS DU PORTRAIT DE SA MAJESTÉ;

PAR M. ECKARD, ANCIEN AVOCAT,

CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR

Sicut lilium inter spinas.

Cant. , Cantico. : cap. II , v. 2.



A PARIS,

CHEZ H. NICOLLE, LIBRAIRE, RUE DE SEINE, N^o. 12.

1817.



LOUIS **XVII,**
Roi de France *P de Navarre.*
Né à Versailles 27 M. 1785. *mort au Temple 8 J. 1793.*
Fils du *Coévent*
de S.M. & Madame; *Duchesse Angoulême?*
Kochansky, Linc. 1793. *Manuscrit de la Bib. de la Ville.*

A

SON ALTESSE ROYALE

M A D A M E ,

DUCHESSE D'ANGOULÊME:

J'AI, d'une main tremblante , osé tracer l'image
Des malheurs inouïs qu'au printemps de son âge,
Orphelin, dans les fers , supportait à la fois ,
L'Héritier du nom seul du meilleur de nos Rois.
Que d'affreux souvenirs rappelle sa mémoire !
L'histoire de ses maux est aussi notre Histoire :

Que dis-je ? elle est , hélas ! celle de vos malheurs .
J'ai rouvert , malgré moi , la source de vos pleurs .
MADAME , pardonnez !... le Ciel , dans sa clémence ,
Réservait à LOUIS le salut de la France ;
Et pour combler nos vœux , nous daigna garantir
L'unique REJETON du Monarque-Martyr .

Aujourd'hui , notre espoir n'est point une chimère ;
Chaque Fils de HENRI nous représente un Père :
De Naples à Paris l'Hymen les réunit ;
La Paix les accompagne et le Bonheur les suit .

O vous ! du malheureux seconde Providence ,
FILLE DES ROIS , jetez un regard sur la France ;
Pour votre auguste cœur quels plus dignes succès !
Vos bienfaits ont donné le signal des bienfaits .
Ils ont fui loin de nous ces jours pleins de tristesse ;
Ils ont fui pour jamais , MAGNANIME PRINCESSE :
Notre esprit du passé chassant le souvenir ,
Mêle aux fleurs du présent les fruits de l'avenir .

AVANT-PROPOS.

EN publiant l'Histoire de l'infortunée Reine de France, M. de Montjoye avait promis de donner, sur les malheurs de LOUIS XVII, « des détails » qu'il importait à la postérité de connaître ; » et l'on conçut l'espérance de voir paraître un Ouvrage intéressant. Mais, dans son PRÉCIS historique sur les BOURBONS, imprimé l'année dernière, cet Ecrivain, après avoir rapporté quelques traits déjà connus, ainsi qu'il l'avoue, de la Vie de ce jeune Prince, déclara en termes formels, qu'il avait abandonné un projet

dont l'exécution , sans doute , aurait été digne de sa plume énergique.

Alors , nous nous sommes décidés à terminer nos MÉMOIRES HISTORIQUES , que l'aspect continuel de scènes aussi déchirantes nous avait , plusieurs fois , contraints d'interrompre. Oubliant la faiblesse de nos moyens , nous avons pensé que nous pourrions , du moins , préparer des matériaux utiles à l'Historien qui se chargerait de la terrible fonction de transmettre à la postérité le souvenir de tant de crimes et de tant d'horreurs.

Ces Mémoires se divisent en deux parties. Dans la première , qui comprend le temps de la Vie du jeune Prince depuis sa naissance jusqu'à la

mort de LOUIS XVI , nous avons été obligés de retracer plusieurs événemens du règne de ce Monarque ; mais nous ne l'avons fait que très-rapidement , et en rapprochant toutes les circonstances relatives à M. le Dauphin , éparses dans différens ouvrages. Nous avons eu , même , l'avantage de donner sur ces événemens des particularités inédites.

La seconde partie commence au jour fatal où le jeune Prince est devenu Roi , et se termine à l'époque de sa mort funeste. Elle contient tous les faits qui lui sont personnels , et le récit abrégé des événemens qui ont influé sur ses tristes destinées. Nous n'avons pas dû parler des autres

événemens , ni des opérations militaires qui ont eu lieu , au nom de LOUIS XVII , à l'armée du Rhin , dans la Vendée , ou ailleurs , quoique ces efforts tendissent à briser les fers du jeune Roi et au rétablissement de la Monarchie. Des plumes habiles ont traité ces différens sujets de notre Histoire.

Parmi les réparties ingénieuses et les anecdotes que nous avons recueillies , où brillent la grâce et la vivacité d'esprit de l'auguste Enfant , quelques-unes sont déjà connues ; mais nous avons aussi enrichi ces Mémoires de beaucoup d'autres inédites , et qui acheveront de prouver qu'à un esprit précoce , à un cœur sensible , le

jeune Prince réunissait le germe des plus belles qualités ; et que , doué d'un grand caractère , il aurait conçu et exécuté des choses dignes de mémoire. Nous n'avons inséré aucun de ces traits caractéristiques , sans nous être assurés de son authenticité.

Ce n'est qu'avec circonspection que nous avons relevé quelques erreurs de date , et que nous avons discuté et tâché d'éclaircir plusieurs faits hasardés par des Écrivains , d'ailleurs , de bonne foi. Mais , il en est un qui a fixé singulièrement notre attention : c'est le silence gardé par le jeune Roi , pendant la dernière année de sa pénible existence. Nous croyons avoir démontré quels ont été les véritables

motifs de cette étonnante résolution. Quant aux causes de la mort de l'Eu-
fant-Martyr , après avoir rapporté
soigneusement les différentes opinions
et les diverses conjectures que cet
événement a fait naître , nous laisse-
rons le Lecteur prononcer sur ce
fait qui , suivant nous , n'est plus
un problème historique.

On reconnaîtra sans doute que
nous n'avons rien négligé pour nous
procurer les particularités arrivées au
Temple , concernant le jeune Roi :
mais tous les faits , tous les détails
affligeans , et qu'on est cependant si
empressé de connaître , de la captivité
de la Famille Royale , ne seront bien
connus que lorsque des Mémoires ,

recueillis par une MAIN auguste , auront révélé ce qui se passait dans cette Tour , sur laquelle étaient fixés les regards de la France et de l'Europe entière.

Nous aurions pu multiplier les notes et les pièces justificatives ; mais nous nous sommes bornés à ne donner que des particularités qu'il importe de savoir sur des personnes désignées ou sur des faits énoncés rapidement dans la narration. L'une de ces notes contient quelques anecdotes contestées sur l'Enfant-Roi ; et la dernière est relative à l'imposture peu connue d'Hervagault ou le faux Dauphin.

Nous nous abstiendrons de rendre

compte , ici , des recherches auxquelles nous nous sommes livrés , de faire connaître toutes les personnes que nous avons interrogées , et de parler des nombreux écrits imprimés ou inédits que nous avons consultés : nous aurons le soin de nommer les uns et d'indiquer les autres dans le cours de ces Mémoires. Nous ne pouvons , cependant , nous dispenser de remercier , dès-à-présent , M. Hue. Nous nous sommes permis de le copier , mais de son aveu , dans plusieurs circonstances , et surtout dans les événemens dont cet Historien a été le fidèle et le courageux témoin.

Nous devons à M. le Chevalier de Jarjaye l'exposé , tant des projets

d'évasion du Temple , si habilement préparés par lui , et qu'il a été sur le point d'effectuer , que de la mission honorable dont il a été chargé ensuite par la Reine et les Princesses auprès de Sa Majesté Louis XVIII.

Le Portrait de Louis XVII, dont ces Mémoires sont ornés , a été terminé d'après le Tableau original placé dans le Cabinet de SON ALTESSE ROYALE MADAME , DUCHESSE D'ANGOULÊME.

La Reine fut si satisfaite de ce Tableau , qu'elle en commanda deux autres à M. Kucharskj. L'un appartient , aujourd'hui , à Madame la Duchesse de Tourzel : à la faveur de nous en laisser prendre une copie ,

cette Dame a bien voulu ajouter la bonté de donner quelques avis à l'artiste chargé du dessin et de la gravure. L'autre Tableau a été détruit dans les désastres du 10 août (*).

Animés du désir de donner à ces Mémoires toute l'exactitude dont ils peuvent être susceptibles, nous recevrons, avec reconnaissance, les conseils et les renseignemens que l'on voudra bien nous adresser.

(*) M. Kucharskj, né Polonais, a étudié son art sous le célèbre Vien; il a remporté deux fois le prix d'expression, fondé par le Comte de Caylus. Il n'a pu concourir pour les prix de l'Académie de Peinture, parce qu'il est étranger.

MÉMOIRES HISTORIQUES

SUR



LOUIS XVII.

LOUIS XVII n'a vécu que dix ans et quelques mois ; il n'a porté que fort peu de temps le titre de Roi, sans en exercer les augustes fonctions. De là quelques publicistes ont inféré que sa vie ne présentait que peu de matériaux à l'écrivain jaloux de la retracer.

Il serait difficile, néanmoins, de trouver dans l'Histoire, tant ancienne que moderne, un sujet qui donnât, d'une manière plus horrible, plus intéressante et plus certaine, la mesure de la méchanceté des hommes et du néant des grandeurs.

Quels événemens à considérer ! Un Roi, héritier de soixante-six Rois, dénué de tout ! sans parens , sans amis , sans asile ! expiant , comme un crime , son illustre naissance ! et finissant , après une agonie de quatre ans , par s'éteindre dans les fers !

Un tel sujet demanderait , sans doute , une main assez habile pour déchirer entièrement le voile qui couvre la mémoire de ce jeune Prince ; et pour effacer dignement le reproche sévère qui , dans cette Assemblée , non moins remarquable par sa justice que par sa prééminence , fut adressé aux Français , d'avoir oublié ce royal Orphelin dans leurs annales comme dans sa prison (*).

Mais , pour nous , dont le dessein est de recueillir les particularités de la vie de cet

(*) Lyon, Marseille, Toulon, la Vendée, etc., ont-ils donc oublié Louis XVII ?

auguste Enfant, nous les écrirons avec l'abandon qui leur convient, et nous retracerons avec douleur les forfaits commis envers lui, et qui ont signalé sa déplorable apparition sur la terre.

LOUIS-CHARLES DE FRANCE naquit à Versailles le 27 mars 1785; le même jour il fut présenté au baptême par **MONSIEUR, Frère du Roi**, et par Madame Elisabeth, pour la Reine de Naples. Après la cérémonie, le Prince ayant été reconduit dans ses appartemens, **M. de Calonne, Contrôleur-général des Finances et Grand-Trésorier des Ordres du Roi**, lui porta le Cordon de l'Ordre du Saint-Esprit. Sa Majesté lui avait conféré, au moment de sa naissance, le titre de Duc de Normandie, qui n'avait pas été donné aux Fils de France depuis Charles, quatrième fils de Charles VII,

successivement Duc de Berry , de Normandie et de Guyenne , et qui mourut à Bordeaux en 1472.

Plusieurs écrivains , notamment M. de Montjoye , ont avancé , en parlant du jeune Prince , que le Roi lui avait donné le titre de Duc de Normandie en souvenir des témoignages d'allégresse et d'amour qu'il avait reçus dans cette Province , lors du voyage qu'il fit à Cherbourg. Mais le départ de Louis XVI , pour aller visiter les travaux magnifiques qu'il avait ordonnés dans ce port , n'eut lieu que le 21 juin 1786 , quinze mois après la naissance de LOUIS-CHARLES.

Les commencemens de la vie de ce Prince seront à jamais mémorables dans les fastes de la France. Nous serions tentés de retracer ici le tableau de cette époque et des dix années qui la précédèrent ; de ce temps fortuné que nous nous rappelons avec ivresse , où

Louis XVI, jaloux de l'amour de ses sujets, constamment occupé de leur bonheur, signalait chaque jour de son règne par des actes de justice et de bienfaisance ; où les Français, réunis par les mêmes sentimens de reconnaissance et d'amour pour leur Roi, étaient véritablement *libres et heureux* ; où partout le jeune Monarque excitait les transports de la joie la plus franche, et recueillait les bénédictions d'un peuple dont il était le père. (*Note 1^{re}.*)

Que ces beaux jours furent d'une courte durée ! Bientôt se succédèrent rapidement des calamités morales, politiques et financières, dont l'étendue et l'énormité devaient long-temps peser sur le trône, sur l'autel et sur plusieurs générations.... Mais n'anticipons pas sur les événemens.

Au milieu de ces convulsions naissantes, l'enfance de LOUIS CHARLES n'offrit rien de

remarquable. Il n'attira les regards qu'au moment où la France éprouva la perte de son frère. Le Dauphin (*), qui avait atteint l'âge où il commençait à réaliser les belles espérances que l'on avait conçues de lui, mourut à Meudon le 4 juin 1789, emportant les regrets de la Cour et de tout le Royaume : heureux, sans doute, de quitter la vie au moment où le bonheur commençait à fuir pour long-temps la Famille Royale.

Par cette mort, le Duc de Normandie devint héritier présomptif de la Couronne. Il prit alors le titre de Dauphin, que les fils aînés des Rois de France ont toujours porté depuis la cession que Humbert II, Dauphin de Viennois, fit de ses États à Philippe de Valois, en 1349. (*Note 2^e.*)

Le nouveau Dauphin était âgé d'un peu

(*) LOUIS-JOSEPH-XAVIER-FRANÇOIS, né à Versailles le 22 octobre 1781.

plus de quatre ans. Sa taille était parfaitement dessinée ; sa figure noble et riante ; sa tête couverte de beaux cheveux qu'on laissait flotter sur ses épaules : dans ses regards se peignait la bonté de Louis XVI, et l'on y entrevoyait déjà la dignité de la Reine. Plein de grâces et de vivacité , il courait chaque matin dans les jardins de Versailles, pour cueillir des fleurs qu'il venait déposer sur la toilette de sa mère avant qu'elle fût levée. Quand le mauvais temps l'empêchait d'apporter son bouquet, il disait tristement : « Je ne suis pas content de moi, je n'ai rien fait aujourd'hui pour Maman ; je n'ai pas mérité son premier baiser ».

Le Roi jugea convenable de cultiver dans son fils des goûts si près de la nature, et qui étaient si propres à développer les forces de son corps. Il lui consacra un terrain ,

au-devant des appartemens, sur la terrasse du Château. On donna au jeune Prince tous les instrumens nécessaires au jardinage : il y passait le temps de ses récréations.

Jamais la Reine ne perdait ses enfans de vue. Dans le temps où la calomnie la supposait entièrement livrée aux plaisirs, elle employait la plus grande partie de ses momens à ses devoirs de mère. Tous les jours, à dix heures, une Sous-Gouvernante lui amenait ses enfans ; ils recevaient, en sa présence, les leçons de leurs divers maîtres. Les heureuses dispositions du Dauphin répondaient à de si tendres soins ; il annonçait dès-lors le germe des plus grandes qualités, et il aurait retracé sans doute toutes les vertus des augustes Auteurs de ses jours.

Peu d'enfans ont montré un esprit plus précoce : le trait suivant en est la preuve.

Un jour, veille de la fête de la Reine, Louis XVI voulut qu'il fit pour sa mère un bouquet extraordinaire, et qu'il composât lui-même son petit compliment. « Mon » Papa, répondit le Prince, j'ai une belle » immortelle dans mon jardin ; je ne veux » qu'elle pour mon compliment et pour » mon bouquet : en la présentant à Ma- » man, je lui dirai : Je désire, Maman, » que vous ressembliez à cette fleur ».

On n'admirait pas moins la grâce et la finesse de ses réparties. Un jour, étudiant sa leçon, le Dauphin s'était mis à siffler ; son précepteur, l'abbé Davaux, l'en réprimandait : la Reine survint et lui fit quelques reproches. « Maman, reprit-il, je » répétais ma leçon si mal, que je me » sifflais moi-même ». Un autre jour, dans le jardin de Bagatelle, emporté par sa vivacité, il allait se jeter à travers un

buisson de rosiers. Je courus à lui, dit M. Hue : « Monseigneur , m'écriai-je en » le retenant , une seule de ces épines » peut vous crever les yeux ou vous déchirer le visage ». Il se retourna , et me regardant d'un air aussi noble que décidé : « Les chemins épineux , me répondit-il , » mènent à la gloire ».

Pourquoi faut-il que des détails aussi intéressans soient désormais entremêlés du récit de malheurs sans nombre comme sans exemple ! La révolution éclata. Après la prise de la Bastille , plusieurs personnes , connues par leur attachement à la Cour , furent massacrées. Parmi les familles désignées à la fureur du peuple , aucune n'avait plus à redouter que celle des Polignac : elle jouissait de faveurs trop marquées , pour n'avoir point excité l'envie. Craignant pour les jours de la Duchesse de Polignac et de

sa famille, la Reine leur ordonna de s'éloigner. La Duchesse refusa d'y consentir : la Reine insista, et Madame de Polignac obéit. Sous le prétexte d'aller prendre les eaux, elle se retira en pays étranger ; mais comme la Gouvernante des Enfans de France ne peut s'absenter, elle donna sa démission. La Reine choisit Madame la Marquise (aujourd'hui Madame la Duchesse) de Tourzel, pour remplir ces importantes fonctions. En lui annonçant cette faveur, Sa Majesté lui dit : « Je donne en dépôt à la » vertu ce que j'avais confié à l'amitié ». La fidélité et le dévouement inaltérables de cette Dame ont été cruellement éprouvés dans tous les désastres qui ont accablé depuis la Famille Royale.

Dans les derniers jours de septembre, l'orage qui se formait depuis long-temps à Paris, menaça de venir fondre sur Ver-

saillies. Les circonstances d'un repas donné par les Gardes-du-Corps du Roi, et que Sa Majesté, ainsi que la Reine et M. le Dauphin, avaient pendant quelques instans honoré de leur présence, furent calomnieusement interprétées par les chefs des factieux, et servirent de prétexte pour donner le signal de l'insurrection. Le 5 octobre, la populace des faubourgs s'ameuta et se mit en route : elle arriva entre quatre et cinq heures du soir dans les avenues du Château. Peu d'heures après, des phalanges de brigands s'emparèrent des appartemens. Nous ne retracerons point ici les scènes d'horreur qui eurent lieu, et dont nous avons eu le malheur de voir quelques-unes. Elles ont été décrites, avec une effrayante exactitude, par un historien (*) témoin

(*) *Dernières Années du Règne et de la Vie de Louis XVI,*
par M. Hue.

oculaire. Nous dirons seulement que, tremblant pour les jours de son fils, le Roi courut à la chambre de ce précieux Enfant, et fut obligé, pour se dérober à la vue des séditeux, de passer par un souterrain obscur. Il emporta ce Prince dans ses bras ; au milieu du trajet , la bougie qui l'éclairait s'éteignit. Arrivé à tâtons dans son appartement, il y trouva la Reine qui s'y était sauvée, ayant passé à la hâte un jupon, et jeté un manteau de lit sur ses épaules. Madame Royale, MONSIEUR, MADAME, Madame Elisabeth et la Marquise de Tourzel s'y étaient aussi réfugiés. La Famille Royale, ainsi réunie, attendit avec moins de terreur le sort qui la menaçait.

Enfin, des détachemens de la saine partie de la Garde nationale, que des ordres perfides avaient jusqu'alors tenus dans l'inaction, arrachent quelques Gardes-du-

Corps des mains des assassins; ils les conduisent au Château, et chassent les brigands des appartemens : les jours de Louis XVI et de la Reine sont en sûreté. Lafayette, monté chez le Roi, lui demanda, au nom du peuple, de venir dès ce jour même fixer sa résidence à Paris, en lui peignant sous des couleurs alarmantes les dangers du refus. Forcé de consentir à tout, le Roi parut sur le balcon, et annonça lui-même qu'il allait partir avec toute sa Famille pour la Capitale. *Que la Reine se montre!* demandèrent quelques voix. La Reine s'avança, tenant d'une main M. le Dauphin, et de l'autre Madame Royale. Un cri effroyable se fait entendre : *Point d'enfans!* Quel vœu! la Reine l'a à peine entendu, qu'elle rentre avec ses enfans, les dépose entre les bras du Roi, reparaît seule sur le balcon, et promène majestueusement ses

regards sur la multitude. Le peuple, frappé d'admiration, applaudit. Les chefs des séditions furent déconcertés.

On ne laissa pas même le temps de faire quelques préparatifs pour le départ. A une heure, le Roi, la Reine, le Dauphin, Madame Royale, MONSIEUR, Frère du Roi, MADAME, Madame Élisabeth et la Marquise de Tourzel montèrent en voiture. Pendant le trajet, ou plutôt pendant ce supplice, qui dura sept heures, ils eurent pour cortège des trains d'artillerie; des brigands armés de piques, couverts de boue et de sang; des femmes ivres, échevelées, chantant des obscénités ou poussant des cris affreux.

Louis XVI vint occuper les Tuileries, qui n'avaient point été habitées par nos Rois depuis la minorité de Louis XV. Rien n'était prêt pour recevoir le Roi, et

la disposition des appartemens était bien loin de procurer les commodités dont peut jouir tout particulier qui a de l'aisance. Ce Château devint, en quelque sorte, la prison de la Famille Royale.

La présence de cette auguste Famille parut ramener le calme dans Paris. Pendant quelques jours, le peuple poussa jusqu'à l'extravagance les transports de sa joie. « Plus de disette, s'écriait-il, nous avons » avec nous le boulanger, la boulangère » et le petit mitron ». C'était sous ces noms qu'il osait désigner le Roi, la Reine, et M. le Dauphin.

Peu de temps après l'arrivée du Roi, l'Assemblée nationale crut devoir se rendre auprès de Leurs Majestés pour leur offrir des témoignages de respect. De l'appartement du Roi, les Députés passèrent à celui de la Reine. Après avoir répondu au com-

pliment du Président, cette Princesse, prenant dans ses bras l'héritier du trône, le montra à l'Assemblée. Les cris de *vive le Roi ! vive la Reine ! vive M. le Dauphin !* furent répétés avec enthousiasme. Marie-Antoinette fut un instant distraite du sentiment de ses malheurs.

Mais bientôt les mouvemens recommencèrent. Le 4 février 1790, Louis XVI se rendit à l'Assemblée nationale pour l'inviter à joindre ses efforts aux siens, afin d'éclairer, sur ses véritables intérêts, le peuple qu'on égarait. « Ce bon peuple, » dit le Roi, qui m'est si cher, et dont » on m'assure que je suis aimé, quand on » veut me consoler de mes peines ! » Sa Majesté sortit de la salle au milieu des applaudissemens.

Une députation reconduisit le Roi jusqu'au Château. La Reine, tenant M. le

Dauphin par la main , vint au-devant de lui.

« Je partage , dit-elle à la députation ,
» tous les sentimens du Roi : je m'unis ,
» de cœur et d'esprit, à tout ce que lui
» dicte son amour pour ses peuples. Voici
» mon Fils : je l'entretiendrai toujours des
» vertus du meilleur des Pères ; je lui ap-
» prendrai de bonne heure à respecter la
» liberté publique et à maintenir les lois.
» J'espère qu'un jour il en sera le plus
» ferme appui ».

Cette séance, qui aurait dû produire les meilleurs effets , irrita les factieux : ils agitèrent de nouveau la populace. Dans ces momens d'alarmes , la Reine s'oubliait entièrement pour ne s'occuper que de ses Enfans. La nuit du 13 avril 1790 en fournit la preuve. Les séditieux parlaient d'emporter le Château de vive-force ,

et proféraient contre Sa Majesté des menaces effrayantes. Quelques coups de fusil furent tirés. Le Roi se lève et court chez cette Princesse ; il ne la trouve point dans son appartement ; il entre chez le Dauphin , et là , il la voit tenant cet Enfant chéri pressé contre son sein. Il lui dit :
 « Madame , je vous cherchais , et vous »
 » m'avez bien inquiété. Sire , répondit la »
 » Reine , j'étais à mon poste ». Quel tableau attendrissant !

On procura au Dauphin un petit jardin qui faisait partie de l'enceinte des Tuileries , à l'extrémité de la terrasse du bord de l'eau. Des détachemens de la Garde nationale y conduisaient le jeune Prince , et lorsqu'ils étaient peu nombreux , il les invitait à y entrer avec lui. Un jour , qu'un grand nombre avait été obligé de rester en dehors , il leur adressa cette excuse déli-

cate : « Je suis bien fâché aujourd'hui ,
 » Messieurs , que mon jardin soit petit ,
 » puisque cela me prive du plaisir de vous
 » recevoir tous ».

On avait formé , dans Paris , une compagnie de jeunes gens , sous le nom de *Régiment du Dauphin*. Beaucoup de bourgeois s'étaient empressés d'y faire inscrire leurs enfans. Je fis partie de cette petite troupe (dit M. Antoine , à qui nous empruntons cette anecdote) ; elle fut admise plusieurs fois à manœuvrer devant le jeune Prince. Lors de notre première visite , nous le trouvâmes à son jardin où plusieurs Seigneurs l'entouraient. « Voulez-vous bien
 » être le Colonel de ce régiment ? lui
 » dit l'un d'eux. — Oui , répondit M. le
 » Dauphin ; j'aime beaucoup les grenadiers de mon jardin ; mais j'aimerais encore mieux me voir à la tête de ceux-ci.

» — Alors, adieu les fleurs et les bouquets
 » pour votre Maman. — Oh ! cela ne m'em-
 » pêcherait pas d'avoir soin de mes fleurs.
 » Beaucoup de ces Messieurs m'ont dit
 » avoir aussi des petits jardins : eh bien !
 » ils aimeraient la Reine à l'exemple de
 » leur Colonel ; et Maman aurait tous les
 » jours des régimens de bouquets ». Nos
 acclamations, ajoute M. Antoine, lui prou-
 vaient en effet l'amour que nous portions
 à ses augustes Parens.

Si M. le Dauphin se livrait avec une aimable facilité à partager les jeux de son âge, il prouva aussi, dans quelques circonstances, qu'il savait déjà à quel point elle devait s'arrêter.

Un jour qu'il se disposait à partir pour se promener dans son jardin, et qu'au même moment il s'exerçait au maniement d'un fusil, l'Officier de la Garde nationale

de service lui dit : « Monseigneur, puis-
 » que vous allez sortir , rendez - moi
 » votre fusil ». Le jeune Prince le refusa
 brusquement. La Marquise de Tourzel , sa
 Gouvernante, l'ayant repris de cette vi-
 « vacité : Si monsieur m'eût dit de lui
 » donner , fort bien , Madame ; mais lui
 » rendre !... »

Chaque fois que le Dauphin se rendait à son petit jardin , il accueillait avec prévenance les enfans qui désiraient de lui parler : souvent il fit donner de l'argent à ceux qui annonçaient que leurs familles étaient dans le besoin. Une femme vint un jour le trouver au milieu de ses fleurs , pour solliciter une grâce par son entremise.
 « Ah ! Monseigneur , lui dit-elle , si je
 » l'obtenais , je serais heureuse comme une
 » Reine. — Y pensez-vous , s'écria le Dau-
 » phin ; *heureuse comme une Reine ! et*

» moi, j'en connais une qui ne fait que
» pleurer ».

Cette infortunée Souveraine n'en saisis-
sait pas moins avec empressement l'occa-
sion de montrer le jeune Prince aux re-
gards de tous les Français. A la Fédération
du 14 juillet 1790, au moment où le
Roi leva la main pour prononcer un ser-
ment qui avait toujours été gravé dans son
cœur et l'objet continuel de tous ses soins,
celui du bonheur de son peuple, la Reine,
qui était placée dans la tribune au-dessus
du trône, prit le Dauphin dans ses bras et
sembla le présenter à l'Assemblée : l'ai-
mable Enfant leva aussi ses mains inno-
centes, comme pour appeler les bénédic-
tions du Ciel sur son Père et sur la France
entière. Son action et celle de la Reine ex-
citèrent les plus vifs transports d'allégresse.
Les cris de *vive la Reine ! vive M. le Dau-*

phin! se firent entendre de toutes parts.

« A ces acclamations universelles, s'écrie

» M. Hue, qui n'aurait cru retrouver cette

» nation française, idolâtre de ses Rois! »

Les Fédérés Dauphinois offrirent particulièrement au Dauphin des hommages pleins de sensibilité. L'Enfant Royal, quoiqu'agé seulement de cinq ans, sut les apprécier. Dans ce moment, on l'eût jugé fier de porter le nom d'une province où se conservaient de pareils sentimens.

Louis XVI, fidèle imitateur du Dauphin son Père et son premier Mentor, voulut aussi être le premier Mentor de son fils. Il lui donnait lui-même des leçons sur les langues, sur l'histoire et sur la géographie, qu'il possédait parfaitement.

On trouve, à ce sujet, dans un ouvrage d'ailleurs estimable, une anecdote qui nous a paru manquer de vraisemblance. Le

biographe raconte que le Roi , désirant de connaître les progrès que son Elève avait faits , le conduisit un matin assez loin de Rambouillet ; que , lorsqu'ils furent en pleine campagne , Sa Majesté dit au Dauphin , en lui remettant une boussole : « Mon » ami , prends la route que tu jugeras con- » venable ; je vais en prendre une autre , » et je te donne rendez - vous au vieux » château ».

Le jeune Prince s'égara dans les champs , mais il était surveillé par des gens déguisés en paysans. Après quatre à cinq heures de courses et de tâtonnemens , il parvint , à l'aide de sa boussole , à un quart de lieue de Rambouillet , où il arriva couvert de sueur , et sans avoir demandé son chemin à personne.

Le Roi n'eut pas plus tôt aperçu son Fils , qu'il courut à lui : « Ma foi , mon ami , lui

» dit-il, je te croyais perdu. — Papa, ré-
 » pondit l'Enfant, est-ce que mon cœur ne
 » tourne pas vers *toi*, plus sûrement que
 » ma boussole vers le nord ? »

Le cœur du jeune Prince a pu sans doute lui inspirer une répartie aussi ingénieuse : ces Mémoires en contiennent un bon nombre de preuves. Mais nous remarquerons d'abord (c'est à M. l'abbé d'Avaux, son Instituteur, que nous devons cette observation), que M. le Dauphin ne s'est jamais permis de tutoyer les augustes Auteurs de ses jours (*); et nous dirons, d'ailleurs, que la réponse n'a pu être faite dans la circonstance dont il s'agit. L'on se rappelle, en effet, que lorsque la Famille Royale vint fixer sa résidence à Paris, au mois d'octobre 1789, le Dauphin n'avait que quatre ans et demi ;

(*) Cette façon familière de parler à ses père et mère, n'était, alors, tolérée que parmi le peuple.

que depuis, Louis XVI n'a fait que deux ou trois petits voyages à Saint-Cloud ; qu'il y était surveillé soigneusement par une garde nombreuse , et qui n'aurait pas consenti à une telle expérience. Enfin , nous observons qu'il n'est pas probable que le Roi ait tenté, avant l'époque que nous venons de citer, une épreuve hasardeuse indiquée par un écrivain célèbre , mais dont il n'approuvait pas les principes.

Une expérience certaine est celle-ci. Elle a été dirigée par le respectable Instituteur dont nous avons à l'instant invoqué le témoignage , et à qui nous devons beaucoup d'anecdotes de ces Mémoires. M. le Dauphin témoigna le désir de savoir comment venait le blé , et de connaître les divers procédés que l'on employait pour en faire du pain. La captivité de la Famille Royale , ne permettant pas de conduire le Prince

dans la campagne , où il aurait reçu toutes ces notions d'une manière convenable , il fallut se contenter d'une culture dans son jardin. Depuis les semailles jusqu'à la moisson , tout fut l'objet de ses soins ; un moulin à bras convertit le blé en farine : enfin , M. le Dauphin eut le plaisir d'offrir au Roi et à la Reine un pain dont il avait suivi toutes les manipulations. C'est ainsi que les amusemens de cet Enfant contribuaient à son instruction.

La Reine n'était pas moins attentive à ce que ses Enfans unissent aux agrémens du corps et de l'esprit , les qualités du cœur , si essentielles dans les personnes destinées à régner ; et comme si elle eût voulu se venger de toutes les calomnies que l'on répandait sur elle , elle s'empressait de répandre partout ses bienfaits ; elle profitait de ces occasions pour faire naître dans l'âme

du Dauphin les douces émotions qui agitaient la sienne; enfin , elle l'instruisait à se priver chaque mois d'une partie des fonds destinés à ses plaisirs pour l'employer à secourir les indigens , et à faire de cette privation la plus chère de ses jouissances. Un jour Sa Majesté l'avait conduit à l'hôpital des Enfans-Trouvés, et, après avoir ordonné ce qu'elle jugeait à propos de faire pour leur soulagement , remarquant dans les yeux du jeune Prince la compassion que lui inspirait un tableau si touchant : « Mon » Fils, lui dit la Reine, tous ces pauvres » enfans que vous voyez, sont des orphelins » abandonnés de leurs parens ; ne l'oubliez pas, et souvenez-vous également, » lorsque vous le pourrez, d'adoucir la rigueur de leur sort ». Quel bonheur promettait à la France un Prince ainsi élevé !

Par ces moyens , la Reine développait dans l'âme du Dauphin cette bonté , cette sensibilité qui semblent être l'apanage naturel des BOURBONS , et qu'il manifestait déjà dans toutes les occasions. Il était même attentif à ne rien faire qui pût causer de la peine à qui que ce soit. Un jour , dans un moment de distraction , il avait mêlé quelques soucis dans un bouquet qu'il destinait à la Reine ; s'en étant aperçu au moment de le lui présenter , il les arracha aussitôt en disant : Ah Maman ! tu en as bien assez d'ailleurs !

Mais la vivacité du jeune Prince contribuait souvent à distraire son auguste Mère des chagrins qu'elle ne cessait d'éprouver. M. Bertrand de Molleville rapporte ainsi l'une de ces circonstances dont il fut témoin (*) :

(*) Mémoires secrets. Londres , 1797 , t. II , p. 34 et 35.

« Tandis que la Reine me parlait, le petit Dauphin , beau comme un ange , s'amusait à chanter et à sauter dans l'appartement , avec un petit sabre de bois et un bouclier qu'il tenait dans ses mains.. On vint le chercher pour souper , et en deux bonds il fut à la porte. Comment ! mon Fils, lui dit la Reine , vous sortez sans faire la révérence à M. Bertrand? — Oh Maman ! dit ce charmant Enfant en continuant de sauter , M. Bertrand est de nos amis. Bon soir , M. Bertrand ; et il s'élança hors de la chambre. — N'est-il pas gentil , me dit la Reine , quand il fut sorti ? Il est bien heureux , ajouta-t-elle , d'être si jeune ! il ne sent point nos chagrins , et sa gaieté nous fait du bien. — Trop affecté pour pouvoir répondre , dit M. de Molleville , j'essuyais mes yeux en silence ».

Cependant , cette aimable étourderie /

n'excluait pas chez M. le Dauphin la réflexion ; ni la discrétion plus rare encore dans un âge aussi tendre. Il passait une soirée , avec plusieurs jeunes personnes , chez Madame la Marquise de Tourzel : tous les jeux proposés , tour à tour , par chacun des Enfans , furent bientôt épuisés. Il en demanda un nouveau à son Instituteur. M. l'abbé d'Avaux proposa de former un cercle , et que chacun dirait une histoire très-courte. Quand ce fut le tour du Prince , il en raconta une fort singulière , liée aux événemens de la révolution , qu'il sentait déjà vivement. « Qui vous a appris cette » histoire ? lui dit Madame de Tourzel , fort » étonnée ». M. le Dauphin s'en aperçut ; il jeta sur-le-champ un regard sur son Instituteur ; et jugeant à son air sérieux et mécontent , que cette histoire pouvait compromettre la personne qui l'avait rapportée

devant lui : « Madame , répondit - il ,
 » M. l'Abbé a réglé que chacun raconte-
 » rait une histoire ; mais il n'est pas du jeu
 » de dire de qui on la tient ».

Louis XVI , après avoir été malade , se disposait à profiter des beaux jours du printemps pour aller à Saint-Cloud , d'abord pour y remplir avec la liberté convenable ses exercices de piété , et pour y passer ensuite une partie de l'été et de l'automne. Comme ce voyage tombait dans la Semaine sainte , on osa se servir de l'attachement connu du Roi à la Religion de ses pères pour animer les esprits contre lui. On débitait aussi que , sous le prétexte de ce voyage , étaient cachés des complots d'évasion. Le 18 avril , au moment où Sa Majesté montait en voiture , une foule de peuple se précipita pour s'opposer à son passage , et les mutins portèrent l'audace jusqu'à braquer leurs

fusils sur la voiture. Les discours les plus insolens, les motions les plus abominables retentissaient aux oreilles du Roi. Il but le calice jusqu'à la lie. Enfin le Roi, après deux heures passées dans une lutte continue, ne voulant pas mettre une partie de la Garde nationale aux prises avec l'autre (*), fut contraint de rentrer dans le Château, ou plutôt dans sa prison.

De telles scènes affligèrent vivement M. le Dauphin qui, d'ailleurs, regrettait beaucoup de ne point aller à Saint-Cloud, dont le séjour lui promettait des amusemens variés. Rentré dans son cabinet, il voulut recourir à la lecture pour se distraire de

(*) La Garde nationale se divisait alors en compagnies de grenadiers et de chasseurs, composées d'habitans de Paris, et en compagnies de fusiliers ou du centre. Ces dernières, soldées, ramas d'hommes sortis de différens corps, furent toujours dévouées aux anarchistes.

son chagrin. Il prend , au hasard , un volume de l'*Ami des Enfans* , par Berquin ; il l'ouvre et manifeste un grand étonnement. M. l'abbé d'Avaux lui en demanda la cause :
« Pourriez-vous, M. l'Abbé , imaginer le
» sujet de l'anecdote qui , à l'ouverture du
» livre , se présente à mes yeux ?... Le Petit
» Prisonnier !... »

Bientôt le Roi se vit dans la pénible nécessité d'inviter les Ecclésiastiques qui composaient sa Chapelle, à s'éloigner de sa Personne. Les séditieux exigèrent enfin que le Roi et la Reine allassent le jour de Pâques , à l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois , entendre la messe du prêtre intrus qui avait dépossédé le vénérable Curé resté fidèle à ses sermens. Madame Elisabeth , plus heureuse , méprisant les placards menaçans dirigés contre elle , et constante dans sa résolution , se rendit à la Chapelle du Château ,

accompagnée de Madame la Duchesse de Sérent, sa Dame d'atour (*), qui, n'écoulant que son attachement, était accourue auprès d'elle : cette Princesse entendit la messe de l'un de ses Chapelains.

Louis XVI, à la suite de tant d'insultes que sa patience ne faisait que multiplier, résolut de s'affranchir de ce douloureux esclavage. Il suivit l'exemple de l'un de ses aïeux, de Charles V (**) qui, comme lui retenu prisonnier dans Paris, s'éloigna de cette ville où les factieux triomphaient. Mais Charles, mieux servi que Louis, avait vu quelque temps après les Parisiens, tou-

(*) Aujourd'hui Dame d'atour de Son Altesse Royale MADAME, DUCHESSE D'ANGOULÊME : cette Dame, sous la tyrannie de Robespierre, fut en butte aux plus cruelles persécutions.

(**) Le premier Fils de France qui porta le titre de Dauphin : il était alors Régent du Royaume.

chés de repentir , lui envoyer une députation pour le conjurer de rentrer dans la Capitale. Le peuple, alors, avait senti que l'obéissance à un bon Prince était préférable à un fantôme de liberté, que des ambitieux ne lui avaient montré que pour l'égarer et le faire servir à leurs odieux desseins.

Le départ du Roi pour Montmédi eut lieu dans la nuit du 20 au 21 juin. Louis XVI et Madame Élisabeth sortirent d'abord à pied par la grande porte du Château; à onze heures trois quarts la Reine les suivit : M. le Dauphin et Madame Royale, accompagnés de la Marquise de Tourzel, avaient précédé, et ils attendirent Leurs Majestés, pendant une heure sur la place du petit Carrousel.

Le secret du départ ayant été trahi, la voiture qui emmenait nos infortunés Souverains fut arrêtée à Varennes par des hommes en armes qui se trouvaient là à point nommé.

Le Roi, d'après les ordres de l'Assemblée, fut ramené sous escorte à Paris.

Pendant l'absence du Monarque, les Comités avaient fait décréter qu'aussitôt que Sa Majesté serait arrivée aux Tuileries, il lui serait donné une garde qui, sous les ordres du Commandant général de la Garde nationale parisienne, répondrait de sa Personne; qu'il serait donné à l'Héritier présomptif de la Couronne une garde particulière sous les mêmes ordres, et qu'il serait nommé au jeune Prince un Gouverneur par l'Assemblée. Ce décret, qui contenait plusieurs autres dispositions, fut exécuté, à l'exception de ce qui concernait la nomination d'un Gouverneur à M. le Dauphin; emploi qui fut toujours, ainsi qu'on le verra, l'objet de l'attention de l'Assemblée nationale et de la Législative.

Il n'entre point dans notre plan de dé-

crire le retour du Roi et de la Famille Royale à Paris. Une multitude immense remplissait tous les lieux que traversa le cortège. Dans la voiture du Roi étaient la Reine , M. le Dauphin , Madame Royale , Madame Élisabeth , la Marquise de Tourzel , et Barnave. On a dit que le courage et le calme de la Famille Royale avaient fait une telle impression sur Barnave , que pendant la route , il avait prodigué au jeune Prince des soins empressés et respectueux.

Les voitures arrivèrent par le jardin. Quelques forcenés voulurent se porter à des actes de violence ; la Garde nationale contint leur fureur. « Pour moi , dit M. Hue , je parvins à temps auprès de la voiture , et tendis les bras pour recevoir le Fils de mon Maître. Accoutumé aux soins que je mettais à seconder les jeux de son âge , M. le Dauphin m'aperçut à peine , que ses yeux se

remplirent de larmes. Malgré mes efforts pour me saisir de ce jeune Prince, un Officier de la Garde nationale s'en empara, l'emporta dans le Château, et le déposa sur la table du cabinet du Conseil. J'arrivai dans l'appartement aussitôt que lui.

» Le Roi, accablé de fatigue, se retira dans l'intérieur de ses appartemens; sa Famille l'y suivit. Dans ce moment, un Officier de la Garde nationale voulut encore s'emparer de M. le Dauphin; le Roi s'y opposa. Cette fois, d'après l'ordre de Sa Majesté, prenant entre mes bras le jeune Prince, je le portai dans son appartement, et le remis à la Marquise de Tourzel. Dans ces circonstances difficiles, cette Dame justifia pleinement les paroles que la Reine lui avait adressées, en la nommant Gouvernante des Enfans de France (*).

(*) Nous les avons rapportées page 13.

» La Marquise de Tourzel ne s'était pas dissimulé les dangers qu'elle aurait à courir en accompagnant la Famille Royale ; mais le sentiment et le devoir l'avaient emporté.

» Chargé, à l'instant même du retour de Varennes , continue M. Hue , d'aller demander de sa part , à Madame Élisabeth , un livre que cette Princesse lui avait promis , le titre me frappa : c'étaient des *Pensées sur la mort*. Madame de Tourzel prévoyait en effet qu'elle serait arrêtée. Aussi, pour ménager la sensibilité de M. le Dauphin , elle se retira dans une pièce voisine de la chambre où ce Prince couchait. Presque aussitôt deux Officiers de la Garde nationale exécutèrent l'ordre qu'ils avaient reçu de la garder à vue dans cette même pièce. Cette Dame s'est louée souvent des égards qu'ils lui témoignèrent.

» A peine M. le Dauphin fut-il couché, ajoute M. Hue , qu'il m'appela. Il voulait me parler de son voyage. « Aussitôt , me » dit-il , notre arrivée à Varennes , on nous » a renvoyés , je ne sais pourquoi ; le savez- » vous ? » Des Officiers de la Garde nationale étant dans l'appartement , je représentai à M. le Dauphin la nécessité de ne parler à personne de ce voyage. Depuis , il ne s'est plus permis d'en rien dire , au moins devant ceux qu'il pouvait soupçonner.

» Mais le lendemain , à son lever , M. le Dauphin me dit , en présence des Gardes que M. Lafayette avait placés auprès de lui , qu'il avait fait un rêve affreux ; qu'il s'était vu entouré de loups , de tigres , de bêtes féroces qui voulaient le dévorer. Chacun se regarda et n'osa proférer une parole. Ces mêmes Gardes le traitèrent cependant avec

égard tout le temps qu'ils restèrent auprès de sa Personne ».

Le rêve ne fut que trop tôt réalisé !

Après le retour de Varennes , la Famille Royale se trouva réduite à une captivité vraiment tyrannique. Ce ne fut qu'au bout de quelques semaines que la Reine obtint la liberté de se promener avec le Dauphin au jardin des Tuileries.

Ces promenades fournissaient au jeune Prince l'occasion de faire des observations ou de se rappeler quelques-unes de ses leçons. Un jour , en marchant , il s'amusait à regarder une nuée d'oiseaux qui venaient se percher sur les arbres les plus élevés du jardin. Tout à coup il tombe dans un petit trou recouvert par des feuilles : on s'empresse autour de lui. Il se relève et dit , en riant : « Je n'ai pas profité de la fable de » La Fontaine ; j'ai fait comme l'astrologue

» qui, tout occupé de regarder le ciel, et
» ne voyant pas à ses pieds, est tombé dans
» un puits (*) ».

Dans une autre occasion, l'inimitable Fabuliste fournit à M. le Dauphin une citation non moins heureuse. Revenant de la promenade où il avait pris beaucoup d'exercice, il annonça qu'il avait un grand appétit. Comme l'on tardait beaucoup à mettre sur table, l'une des Dames de sa Maison réprimandait vivement l'Officier de bouche de service. Le jeune Prince dit aussitôt :
Attendons, je vous prie ; attendons, car,

Patience et longueur de temps,

Font plus que force ni que rage (**).

Souvent, M. le Dauphin dirigeait sa promenade vers la galerie du Louvre joignant

(*) Fable XIII, Livre II.

(**) Le Lion et le Rat, Fable XI, même Livre.

le Château. Là , il interrogeait les artistes , et écoutait leurs réponses avec beaucoup d'attention. Ceux-ci ne pouvaient se lasser d'admirer la beauté du jeune Prince , la noblesse de son maintien , et la grâce de ses expressions. Il s'appliquait , surtout , à découvrir , d'après ses leçons de mythologie et d'histoire , le sujet des tableaux , des statues. Un jour , M. l'abbé d'Avaux lui demanda l'explication de l'un d'eux. Après l'avoir considéré , le jeune Prince répondit : « Je » croirais que c'est Pyrame et Thisbé ; il y » a un voile ensanglanté ; mais je n'entre- » vois pas de lionne ». Le célèbre Vien , qui se trouvait , en ce moment , auprès de M. le Dauphin , lui dit qu'effectivement des artistes avaient déjà fait cette observation.

Enfin , le 3 septembre , les Gardes multipliées dont la Famille Royale était en-

tourée, furent levées, parce que, le lendemain, l'on devait présenter, et l'on soumit en effet à l'acceptation du Roi, l'Acte constitutionnel qui venait d'être terminé.

L'Assemblée qui, dans le mois de juillet précédent, avait supprimé tous les Ordres de chevalerie, et toutes les Décorations et Marques de distinction, décréta que le Roi et M. le Dauphin (qu'on appelait alors le Prince Royal), seraient les seuls qui pourraient porter le Cordon bleu de l'Ordre du Saint-Esprit.

Le 14 septembre Sa Majesté se rendit à l'Assemblée, et déclara qu'Elle acceptait la nouvelle Constitution. Pendant le discours du Président, on aperçut, dans une loge, la Reine, M. le Dauphin et Madame Royale. Les applaudissemens donnés au Roi furent, à plusieurs reprises, dirigés vers la Reine et l'Héritier du Trône. Toutes

les voix répétaient les noms de cette Famille auguste. La salle retentissait des cris d'amour et de joie qu'inspirait sa présence, ainsi que l'espoir d'un avenir plus heureux.

Tant qu'avait duré la captivité du Roi et de la Reine, l'abbé d'Avaux n'avait pu donner de leçons à son Elève. Comme il les reprenait un jour, en présence de la Reine, le jeune Prince désira de commencer par la grammaire : « Volontiers, lui » dit son Instituteur ; votre dernière le- » çon avait, s'il m'en souvient, eu pour » objet les trois degrés de comparaison : » le positif, le comparatif et le superlatif ; » mais vous aurez tout oublié. — Vous » vous trompez, répliqua le Dauphin ; » pour preuve, écoutez-moi : Le positif, » c'est quand je dis : mon Abbé est un bon » Abbé ; le comparatif, quand je dis : mon

» Abbé est meilleur qu'un autre Abbé ; le
» superlatif , continua-t-il en regardant la
» Reine , c'est lorsque je dis : Maman est
» la plus tendre et la plus aimable de
» toutes les mamans ». La Reine prit son
Fils dans ses bras , le pressa contre son
cœur , et ne put retenir ses larmes.

Une autre fois le Dauphin , se rappelant
une de ses leçons d'histoire , alluma furti-
vement une lanterne , et feignit de cher-
cher quelque chose qu'il avait perdu. Tout
à coup il se retourna vers l'abbé d'Avaux ,
et dit , en lui prenant la main : « Je suis
» plus heureux que Diogène , j'ai trouvé
» un homme ».

Le jeune Prince , entendant la Reine
parler quelquefois la langue italienne , de-
manda à apprendre cette langue. Il y prit
tant de goût , qu'en peu de temps , son Ins-
tituteur le mit en état de lire Télémaque ,

en italien , et de converser avec son auguste Mère.

Néanmoins , cette étude ne nuisit point à celle de la langue latine ; il y faisait des progrès rapides. Nous avons eu sous les yeux plusieurs de ses premières versions et de ses premiers thèmes : chacun d'eux ne consistait , d'abord , qu'en une phrase très-courte. Nous avons remarqué ceux-ci :
 « Il est utile aux Princes d'avoir de vrais
 » amis ». — « Je connais un Prince prompt
 » à se mettre en colère ». — « Les flatteurs
 » sont bien dangereux pour les Princes ». Pendant la leçon , l'Instituteur développait , en peu de mots , la pensée du thème , ou il en faisait l'application à des circonstances récentes.

A sept ans , l'auguste Enfant possédait très-bien le calcul numérique ; les premiers élémens de la géométrie lui étaient fami-

liers , ainsi que les problèmes qui se résolvent sur la sphère. M. l'abbé Grenet , célèbre Professeur en l'Université de Paris , avait imaginé une sphère à lanterne , sur laquelle M. le Dauphin prenait ses leçons(*).

On conçoit aisément , qu'avec autant d'appétit et de désir de s'instruire , le jeune Prince attendait impatiemment l'heure de ses leçons. Etant un jour dans l'appartement de la Reine , il aperçut M. l'Abbé d'Avaux qui traversait le jardin des Tuileries pour se rendre au Château. Il demanda à Sa Majesté de l'aider à le revêtir de l'habillement militaire et de quelques armes qu'il avait obtenus , en différentes fois , pour prix

(*) Dans cette ingénieuse machine , tout parle aux yeux ; tout s'explique avec une grande clarté. L'auteur , mort en 1793 , a publié : *Abrégé de Géographie ancienne et moderne* , 2 volumes in-12 ; *Atlas portatif à l'usage des Collèges* , 92 cartes in-4°. Ils ont eu plusieurs éditions.

de son application à l'étude. Il désirait de se faire voir ainsi à son Instituteur. Au moment d'entrer dans le cabinet où ce Prince avait l'habitude de prendre ses leçons, la Reine lui demanda sous quel nom il voulait être annoncé : « Maman , répondit-il , je » vous prie de dire que c'est le Chevalier » Bayard ». Après ce petit divertissement, M. l'Abbé d'Avaux demanda à M. le Dauphin pourquoi il avait donné la préférence au nom de Bayard. « M. l'Abbé , répliqua » l'auguste Enfant, c'est parce que je veux, » comme ce Chevalier, être sans peur et » sans reproche ».

Le jeune Prince se plaisait beaucoup à la lecture du Télémaque. Dans le cinquième Livre de cet Ouvrage immortel , le fils d'Ulysse raconte que les Crétois n'ayant plus de Roi pour les gouverner, s'assemblèrent pour en choisir un ; et que l'une

des conditions pour être élu , était de décider trois questions suivant les maximes recueillies dans le livre de Minos. Télémaque ajoute qu'il fut appelé dans l'assemblée et admis au nombre des concurrens. Quand l'Instituteur eut lu la seconde question : « Quel est le plus malheureux de tous » les hommes ? » M. le Dauphin dit : « M. l'Abbé, laissez-moi répondre à cette » question ». Puis il continua : « Si j'avais » été Télémaque , j'aurais répondu : Le » plus malheureux des hommes est un Roi » qui a la douleur de voir que ses sujets » n'obéissent point aux lois ».

Les deux traits que l'on vient de lire décèlent, assurément, un grand caractère.

Pendant l'année qui suivit l'acceptation de la Constitution , M. le Dauphin continua de se livrer à ses études avec le même empressement qu'aux jeux de son âge ; mais ,

avide d'instruction , il lui arrivait souvent de demander , comme une récompense , à son Instituteur , de prolonger la durée des leçons.

Le Dauphin venait d'atteindre sa septième année. C'était , selon l'usage de la Cour , l'âge où cet Enfant Royal devait être remis aux soins d'un Gouverneur. L'Assemblée constituante avait tenté , comme on l'a vu , d'enlever au Roi le droit de choisir celui à qui l'éducation de l'Héritier du Trône serait confiée. Les coryphées de l'Assemblée législative voulurent s'attribuer au moins la direction de ce choix , et présenter , pour le Fils de France , un Gouverneur dont les opinions seraient conformes à leurs intérêts. Sieyes , Condorcet et Pétion étaient en première ligne. Plusieurs individus , la plupart ignorés , quelques-uns misérables , s'étaient mis sur les

rangs. La publicité donnée à cette liste ridicule , semblait avoir fait abandonner à l'Assemblée la prétention non moins ridicule qu'elle avait annoncée. Le 18 avril 1792 , un message du Roi , lu au Corps législatif par le Garde des sceaux Duranton , annonça que Sa Majesté avait nommé le Chevalier de Fleurieu (*) pour Gouverneur du Dauphin. Cette notification inattendue déconcerta les meneurs de l'Assemblée. Nous examinerons dans la suite quelle confiance on doit accorder à une anecdote récemment publiée , et qui tend à établir que le poste important dont il s'agit , avait été promis par le Roi à un homme malheureusement trop fameux.

Cependant , le Roi et la Reine n'en con-

(*) Il avait été Ministre de la Marine , du 27 octobre 1790 au 17 mai 1791.

tinuaient pas moins à surveiller l'instruction du Dauphin , et , ne se bornant point aux avis , ils se donnaient eux-mêmes pour exemple de l'instabilité de la fortune et des grandeurs humaines. Ce fut sans doute leur seule distraction , le seul soulagement à leurs angoisses , dans les insurrections sans cesse renaissantes qui préludèrent à l'horrible journée du 20 juin.

Cette exécrable journée offrit dans toute son audace et dans toute sa laideur la souveraineté de la populace. Elle fut dirigée contre Louis XVI lui-même , qui , aux outrages qu'on osa commettre envers sa Personne sacrée , parut un moment cesser d'être Roi , sans cesser un moment de montrer tout ce que la Royauté peut avoir de noble , d'imposant , de céleste.

Tandis que les séditieux s'emparaient de l'appartement de Sa Majesté , la Reine ,

dans le sien , tenait ses Enfans tendrement embrassés et les baignait de ses larmes. Aussitôt qu'elle apprit par M. d'Aubier, l'un des Gentilshommes ordinaires de la Chambre du Roi , les périls que courait Sa Majesté : Mon devoir , s'écria-t-elle , est de mourir auprès du Roi. Les personnes (*) qui étaient auprès d'elle lui représentèrent que son dévouement serait sans succès ; qu'elle périrait avant d'arriver jusqu'au Roi ; que si elle était Épouse , elle était Mère ; que dans l'état de frayeur où se trouvaient ses Enfans , elle ne pouvait les

(*) C'étaient les Princesses de Lamballe , de Tarente , la Marquise de Tourzel , les Duchesses de Duras , de Luynes et de Maillé , la Marquise de la Roche-Aymon , la Baronne de Mackau , la Marquise de Soucy , la Comtesse de Ginettoux ; le Duc de Choiseuil , le Vicomte de Saint-Priest , le Marquis de Champcenets , les Comtes d'Haussonville , de Montmorin , etc.

abandonner un moment : la Reine allait céder à ces instances quand , tout à coup , entendant le tumulte redoubler , elle s'élança vers la porte , en criant à M. Hue : « Sauvez mon Fils ! » « A ces mots , dit cet Historien , je pris l'auguste Enfant et l'emportai dans l'appartement de Madame Royale , assez éloigné pour qu'il n'entendît plus le bruit. Ce jeune Prince demandait , en sanglotant , ce que faisaient le Roi et la Reine. Il était difficile de paraître rassuré sur leur position. Heureusement la Princesse de Tarente , Dame du Palais de la Reine , arriva ; elle annonça que Sa Majesté s'était enfin retirée dans l'appartement de son Fils. Aussitôt j'y portai M. le Dauphin. A peine eut-il passé des bras de la Marquise de Tourzel dans ceux de la Reine , que des coups redoublés se firent entendre à la porte d'une chambre voisine. A ce

bruit , je me précipitai vers un passage qui , de la pièce où la Reine se trouvait , communiquait à la chambre à coucher du Roi. Je l'ouvris ; la Reine et sa suite s'y réfugièrent. Coupée artistement dans la boiserie , la porte de ce passage n'avait rien qui la décelât. Les hordes séditeuses pénétrèrent jusqu'à cet endroit. En un moment tomba sous la hache le lambris contigu à cette porte ; mais quoique le mur restât à nu , la porte ne fut point découverte. Sans cette méprise , le dernier asile de la Reine était violé.

» Toute correspondance entre le Roi et la Reine étant interceptée , ils furent quelque temps sans pouvoir rien apprendre de leur situation respective. En butte aux insultes de la populace , le Roi s'était vu réduit à la dure extrémité de laisser mettre sur sa tête l'infâme bonnet rouge , coiffure et signal de ralliement des Jacobins.

» Enfin , l'un des valets de chambre du Roi (Bligny) , s'échappe des appartemens , et va chercher du secours : il le trouve dans le dévouement du bataillon des Filles-Saint-Thomas , dont la fidélité fut inébranlable. Déjà les Grenadiers de ce bataillon , conduits par M. Boscary de Villeplaine (*), volaient à la défense de la Famille Royale. Ils s'emparent du cabinet du Conseil , et contiennent enfin les séditeux. Le peuple demandait à voir la Reine : Sa Majesté parut tenant ses Enfans par la main , et environnée des personnes que nous avons déjà nommées , et qui , pendant cette crise , ne l'avaient point quittée. La table du cabinet du Roi lui servait de barrière contre

(*) Sur la réquisition qui lui en avait été faite par M. de Witinkoff , Maréchal de Camp au service de France.
(Note communiquée par M. Boscary.)

la multitude. La Reine , placée derrière cette table , ayant à sa droite le Dauphin , à sa gauche la Princesse sa Fille , et entourée d'une nombreuse Garde nationale , voyait défiler devant elle les séditeux....

» Pour mettre le comble aux outrages , ils jetèrent sur la table un bonnet rouge ; ils exigèrent que cette dégoûtante coiffure souillât la tête de M. le Dauphin. La Reine me fit signe de céder à la voix de la multitude ; j'obéis : mais M. de Monjourdain , l'un des Commandans de bataillon , et plusieurs Officiers et Gardes nationaux ayant observé que l'excessive chaleur ne permettait pas de laisser plus long-temps un pareil poids sur la tête du jeune Prince , je lui ôtai le bonnet rouge.... »

La nuit approchait : il était plus que temps de mettre fin à cette longue agonie qui durait depuis cinq heures. Le Roi ,

excédé de chaleur et de fatigue , fut ramené par une députation de l'Assemblée (qui s'était enfin rendue auprès de Sa Majesté), et par la Garde nationale, dans le cabinet du Conseil. De cette pièce , il passa dans sa chambre à coucher , où la Famille Royale le rejoignit. Là , pouvant s'abandonner sans crainte aux mouvemens de son cœur , il tint étroitement embrassés la Reine , ses Enfans et Madame Elisabeth. Que ce tableau fut touchant !

Quelques Deputés avaient environné le Dauphin. Curieux de connaître la portée de son esprit et de son instruction , ils le questionnèrent sur divers objets ; entre autres , sur la géographie et la nouvelle division de la France en départemens et en districts. La justesse des réponses du jeune Prince étonna ceux qui l'interrogeaient.

Un Garde national venait d'entrer dans l'appartement : c'était un de ceux qui avaient montré le plus de zèle à garantir les jours du Roi. En le voyant, ce fut à qui lui adresserait la parole : le Dauphin s'en aperçut. « Comment se nomme , dit- » il à M. Hue, ce Garde qui a si bien dé- » fendu mon père? c'est un nom que je » veux savoir pour ne plus l'oublier. — » Monseigneur, lui répondis-je, je ne le » sais pas; il serait flatté si vous le lui de- » mandiez vous-même ». Aussitôt M. le Dauphin me quittant courut faire sa question au Garde national. Celui-ci refusa de le satisfaire : le Prince insista, mais ne put rien obtenir. Alors, abordant ce particulier, je lui demandai son nom. « Je dois » le taire, me répondit-il les larmes aux » yeux; il est, malheureusement pour moi, » le même que celui d'un homme exé-

» crable ». Ce généreux Français s'appelait Drouet (*).

On remarqua pendant les scènes horribles de cette journée que le Dauphin, conservant comme Louis XVI la tranquillité inséparable de l'innocence, restait immobile à côté de la Reine, promenant de tous côtés ses regards sur ce ramas de brigands beaucoup plus agités que leurs augustes Victimes.

Le lendemain, les factieux cherchaient à soulever la populace, comme ils l'avaient fait la veille, en lui représentant que c'était l'anniversaire de la fuite du Monarque; qu'il fallait enfin lui faire expier cette désertion. On battit le rappel : la Reine se rendit aussitôt auprès de son Fils, qui, en

(*) Nom du fanatique qui fit arrêter Louis XVI à Varennes.

la voyant , lui dit ingénument : « Maman ,
 » est - ce qu'hier n'est pas fini ? » Non ,
 malheureux Prince , il n'est pas fini ; ce
 n'est que le commencement d'un jour af-
 freux , où vous et votre infortunée Famille
 serez enfermés dans une prison , d'où vous
 ne sortirez que pour aller au tombeau !

Le même jour , M. le Maréchal de Mou-
 chy se présenta chez la Reine : « M. le
 » Maréchal , dit Sa Majesté à ce respec-
 » table vieillard , le Roi m'a appris avec
 » quel courage vous l'aviez défendu hier :
 » je partage sa reconnaissance. — Madame ,
 » j'ai fait bien peu en comparaison des
 » torts que je voudrais réparer ; ils ne sont
 » pas les miens , mais ils me touchent de
 » si près ! » La Reine changea de conver-
 sation : « Mon Fils , dit-elle au Dauphin ,
 » répétez devant M. le Maréchal la prière
 » que vous adressiez ce matin à Dieu pour

» votre Père ». Le Prince se mit à genoux , joignit les mains , et , levant les yeux au Ciel , chanta , avec l'accent de la plus vive sensibilité , ce passage de l'opéra de Pierre-le-Grand :

Ciel ! entends la prière
Qu'ici je fais ;
Conserve un si bon père
A ses sujets !...

Que l'on se représente l'auguste Enfant dans cette attitude , semblable au Samuel du célèbre Reynolds , adressant sa prière au Ciel pour les jours du Roi ! Jamais encens plus pur ne s'exhala vers la Divinité ; mais le Ciel en avait autrement décidé.

Parmi les résultats les plus désastreux de la journée du 20 juin , on doit compter surtout l'avilissement ou plutôt la ruine de la Dignité royale , et l'énorme accrois-

sement du despotisme des démagogues effrénés dont ce triomphe redoubla les espérances et les prétentions.

Dans un ouvrage publié en 1814, M. Harmand, ancien Député de la Meuse, place à l'époque où nous sommes arrivés, une anecdote relative aux cabales qui s'agitèrent pour diriger à leur gré la nomination du Gouverneur de M. le Dauphin. L'auteur paraît croire que cette nomination (faite le 18 avril) n'avait eu lieu que pendant le temps écoulé entre le 20 juin et le 10 août; et il assure que Louis XVI, pour paralyser ou au moins déjouer la faction de l'anarchie, s'était laissé entraîner à promettre la place dont il s'agit, à l'homme qui en était le plus indigne... à Robespierre... ! Il donne des détails très-circonstanciés sur une prétendue négociation entamée à ce sujet, détails répétés assez légèrement par

d'autres écrivains. Nous ne signalerons pas ici leurs anachronismes ; mais nous ferons observer qu'aucun des Mémoires imprimés depuis le 10 août jusqu'alors, ne renferme d'indice d'où l'on puisse présumer une telle négociation ; que M. de Montjoye , qui a eu quelquefois d'assez bons renseignemens , et MM. Bertrand de Molleville et de Beaulieu , les mieux informés peut-être de toutes les intrigues de ces malheureux temps , n'en parlent point dans leurs écrits. Enfin , nous ajouterons que si elle eût existé , le fidèle Historien des dernières années de Louis XVI , M. Hue , n'aurait pas oublié de la dévoiler. Nous pensons donc qu'avant de croire à un « rapproche- » ment aussi révoltant , » il faudrait qu'il fût attesté par quelques-unes des personnes que leur haute naissance ou leurs fonctions auprès de M. le Dauphin , auraient mises

à portée d'être instruites de cette espèce de capitulation entre la Cour et le plus mortel ennemi du Trône.

Le 14 juillet, jour de la seconde Fédération, le Roi, suivi du Dauphin vêtu de l'uniforme de la Garde nationale, et accompagné de la Famille Royale, s'était rendu à l'École militaire. Un simple tapis indiquait la place qui leur était destinée. Tout se ressentait de la journée du 20 juin ; tout prouva combien les manœuvres des démagogues avaient altéré les sentimens : à peine s'éleva-t-il quelques acclamations ! Bientôt les Fédérés achevèrent de pervertir l'esprit de la Capitale que les honnêtes gens, toujours timides, s'empressaient de désertier et d'abandonner aux anarchistes. Des chansons remplies d'outrages et de calomnies contre le Roi et la Reine, se mêlaient à des menaces régicides. Les attroupemens,

les émeutes se multipliaient ; enfin , le 3 août , Pétion parut à la barre de l'Assemblée , et demanda la déchéance de Louis XVI.

L'intention de ce Maire audacieux et des hommes de son parti , en détrônant le Roi , était de faire passer la Couronne à M. le Dauphin , au nom duquel ils auraient régné par le moyen d'un Conseil de régence de leur composition. Pétion s'était persuadé que ce serait lui qui serait le Régent ou Chef du Conseil de régence. « Je vois bien , disait-il dans la salle » même de l'Assemblée , après avoir lu la » fameuse pétition , je vois bien que la Ré- » gence m'est dévolue ; je n'y échapperai » pas ».

La conduite de Pétion affecta vivement la sensibilité du Roi. « Si ma Personne » leur déplait , dit-il avec douceur , je suis

» prêt à abdiquer ». Il est très-probable , suivant M. Hue , que le Roi , s'il n'eût consulté que sa propre inclination , aurait consommé sans regret ce sacrifice ; mais il craignait de compromettre , par son abdication , les droits de M. le Dauphin , et d'attirer sur sa Famille et sur son Royaume des maux encore plus grands.

Nous ne retracerons de l'épouvantable catastrophe du 10 août , que les circonstances qui se rattachent entièrement à notre sujet. Pendant l'horrible nuit , la Reine , plus occupée du Roi et de ses Enfans que de ses dangers personnels , allait et venait continuellement , donnant ses soins tour à tour au Roi , à M. le Dauphin et à Madame Royale. Entre quatre et cinq heures du matin , la Reine et Madame Elisabeth étaient dans le cabinet du Conseil ; M. de la Chenaye , l'un des Chefs de Lé-

gion , entra. « Voilà , dit-il aux deux Prin-
 » cesses , voilà votre dernier jour : le peu-
 » ple est le plus fort ; quel carnage il y
 » aura ! — Monsieur , répondit la Reine ,
 » sauvez le Roi ; sauvez mes Enfans ! » En
 même temps cette Mère éplorée courut à
 la chambre de M. le Dauphin. Le jeune
 Prince s'éveilla ; ses regards et ses caresses
 mêlèrent quelque douceur aux sentimens
 douloureux de l'amour maternel. « Ma-
 » man , dit M. le Dauphin en baisant les
 » mains de la Reine , pourquoi feraient-
 » ils du mal à Papa ? il est si bon ! »

Pressé par les perfides conseils de Rœ-
 derer , l'on sait que le Roi consentit , mal-
 gré son extrême répugnance , à se réfugier
 à l'Assemblée : se dévouant , ainsi que la
 Reine , pour éviter un grand crime , aux
 humiliations pires que la mort. A neuf
 heures du matin , les infortunés Souverains

se mettent en marche ; ils traversent des salles où de vrais Français et quelque Noblesse fidèle s'étaient réunis pour défendre Leurs Majestés. Frémissant du danger, les yeux baignés de larmes, tous veulent entourer et suivre le Roi et la Famille Royale.

« Vous ferez tuer le Roi, disait Rœderer.
 » — Restez, ordonnait Sa Majesté. Nous
 » reviendrons bientôt, ajoutait la Reine
 » pour les rassurer ». Cet Enfant si intéressant par les grâces de la jeunesse et de la beauté, M. le Dauphin, lui-même, employait la séduction auprès de ces sujets, de ces Gentilshommes dévoués. Il s'approche de l'un d'eux, M. le Vicomte de St.-Priest :
 « Restez, lui dit-il, Papa et Maman vous
 » l'ordonnent, et moi je vous en prie ! »

Des dispositions militaires furent faites à l'instant pour protéger la marche depuis le Château jusqu'à l'Assemblée nationale.

Les Membres du Département, Rœderer à leur tête, formèrent un cercle au milieu duquel se placèrent le Roi, la Reine et la Famille Royale. Le Roi était seul, en avant; la Reine tenait le Dauphin de la main gauche; Madame de Tourzel lui donnait l'autre main. Venaient ensuite Madame Royale et Madame Élisabeth. Quelques serviteurs fidèles (*) et une escorte de la Garde nationale et de Suisses environnaient le triste cortège. (*Note 3^e.*)

Parvenus avec peine, au travers d'une populace furieuse, à la salle de l'Assemblée, le Roi prit place à côté du Président, et la

(*) Le Roi fut accompagné des six Ministres, et de MM. le Prince de Poix, le Duc de Choiseuil, les Comtes d'Haussonville, de Vioménil, d'Hervilly, de Pont-l'Abbé; les Marquis de Briges, de Nantouillet; le Vicomte de Saint-Priest; et des Chevaliers de Fleurieu, de Fresnes de Salignac, de Saint-Pardoux, et de Jarjaye.

Reine et sa Famille sur le banc des Ministres. Un homme à figure horrible , ayant l'uniforme de sapeur , nommé Rocher , et qui avait accablé le Roi des injures les plus grossières , arracha le Dauphin des mains de la Reine , et le porta sur le bureau. Quelques momens après , le Roi et sa Famille furent conduits dans une loge destinée au Rédacteur d'un journal intitulé : *le Logographe*. La Princesse de Lamballe et la Marquise de Tourzel y entrèrent avec eux.

La petitesse du local , qui n'avait que huit pieds carrés sur dix d'élévation , et la chaleur suffocante qu'il faisait ce jour-là , auraient suffi pour faire périr de fatigue. Des horreurs de toute espèce s'y joignirent , et mirent cette déplorable Famille à l'une des plus rudes épreuves que le cœur humain ait jamais eu à supporter.

Pendant cette désastreuse journée , les

chefs de l'anarchie firent prononcer par l'Assemblée , en présence même de Leurs Majestés , la convocation d'une Convention nationale ; la suspension de l'autorité du Roi ; que sa Famille et lui resteraient en otage ; qu'il serait présenté , dans le jour , un projet de décret sur la nomination du Gouverneur du Prince Royal , M. le Dauphin , et plusieurs autres propositions aussi insultantes qui restèrent sans exécution , à l'exception des trois premières. Quant aux mesures décrétées pour la sûreté du Roi et de la Famille Royale , ainsi que pour leurs habitations , elles furent indignement violées.

Condorcet , désigné par les révolutionnaires , pour Gouverneur de M. le Dauphin , s'empressa de rédiger cette adresse fallacieuse , où l'Assemblée rendit compte à l'Europe des étranges résolutions qu'elle

venait de prendre , et appela le peuple à former une Convention nationale qui devait statuer ultérieurement sur les destinées de la France.

Ce ne fut qu'à une heure du matin qu'il fut permis au Roi de sortir de la loge où il venait de passer seize heures horribles. Personne ne put y prendre de nourriture ; quelques fruits et de l'eau de groseilles que fournissait le café voisin , furent tout ce que Leurs Majestés purent se procurer.

Accablé de chaleur , de fatigue et de veilles , le Dauphin s'assoupit sur le sein de sa Mère ; c'était un spectacle attendrissant que ce repos de l'innocence au milieu des agitations des régicides.

On avait préparé , dans la journée , le logement de l'architecte de la salle des séances : on y conduisit la Famille Royale. Ce logement faisait partie de l'ancien cou-

vent des Feuillans ; il consistait en quatre cellules communiquant les unes aux autres. La première formait une antichambre ; le Roi couchait dans la seconde ; la troisième était occupée par la Reine et par Madame Royale ; la quatrième l'était par M. le Dauphin et par Madame de Tourzel ; enfin , Madame Élisabeth et la Princesse de Lamballe avaient , dans le même corridor , une seule pièce séparée de ces quatre pièces ; une garde nombreuse veillait à toutes les issues.

La première nuit que le Roi passa dans cette maison , le Marquis de Tourzel et M. d'Aubier veillèrent au pied de son lit. Le lendemain , toutes les personnes de la Cour qui s'étaient rendues auprès de Leurs Majestés , reçurent l'ordre de s'éloigner. Que l'on se représente la situation de nos infortunés Souverains ; que l'on juge de leur solitude ; privés d'amis qui , depuis deux

ans, leur prodiguaient des soins si touchans ! leurs cœurs étaient brisés, anéantis. Ce ne fut qu'avec peine que le Roi obtint de conserver un petit nombre de personnes pour son service et celui de sa Famille : M. Hue continua le sien auprès de M. le Dauphin.

Le Château ayant été mis au pillage, la Famille Royale manquait de linge et de tout. La Duchesse de Sutherland, Ambassadrice d'Angleterre en France, ayant un fils du même âge que M. le Dauphin, envoya, pour l'usage de ce jeune Prince, des vêtemens de première nécessité.

Le 13 août (*), jour fixé pour la translation du Roi au Temple, le cortège se mit

(*) Et non le 14, ainsi qu'on l'a écrit quelques fois.

Le même jour, en 1789, Louis XVI avait été proclamé Restaurateur de la Liberté.

en marche à cinq heures du soir. Le Roi, la Reine , le Dauphin , Madame Royale , Madame Elisabeth, Madame la Princesse de Lamballe, Madame la Marquise de Tourzel, Mademoiselle Pauline de Tourzel sa fille, montèrent dans la première voiture. Une multitude innombrable d'hommes diversement armés, de cannibales et de furies, formait l'escorte. Pendant cette lugubre marche, on n'entendait que menaces et imprécations. La Famille Royale, l'âme navrée de douleur, n'arriva au Temple qu'à la nuit. Ainsi furent traînés au fond des cachots un Roi profondément vertueux, une Reine remplie de grâces et de bonté, des Enfans innocens; des Souverains qui, après trois ans d'humiliations et de douleurs, auraient encore aimé à pardonner à leurs sujets rebelles !....

Le Temple ne subsiste plus. Le génie du

mal en ordonna la destruction, lorsqu'il fut informé que ces tours antiques, environnées de souvenirs douloureux, devenaient de plus en plus l'objet de la vénération des âmes sensibles. (*Note 4^e.*)

Comme l'on trouve la description détaillée de cet ancien édifice dans un grand nombre d'ouvrages, nous n'en parlerons que rapidement, et nous ne présenterons, sur ces lieux à jamais mémorables, que quelques faits et des rapprochemens historiques qui nous ramèneront à notre sujet.

L'enclos du Temple dut son nom aux Templiers, Ordre militaire, ainsi nommés parce qu'en 1128 Baudouin II, Roi de Jérusalem, leur avait donné une maison près du Temple de Salomon pour leur servir d'établissement.

L'enclos devint la propriété des Chevaliers du Temple vers 1250. Ils le possé-

dèrent pendant environ cent soixante ans , et ils y établirent la principale maison de leur Ordre en France. Son étendue et ses dépendances étaient si considérables , qu'un écrivain du 17^e. siècle le comparait à une ville.

Ce vaste terrain était , comme les anciennes citadelles , enfermé de hautes murailles garnies de créneaux , et soutenues d'espace en espace par des tourelles. Au milieu de l'enclos s'élevait un édifice construit vers l'an 1200 , et remarquable par sa masse et sa solidité. Il était composé d'une tour carrée dont les murs avaient neuf pieds d'épaisseur , et qui était flanquée de quatre autres tours rondes. Leur hauteur était de plus de cent cinquante pieds. Ces tours , où le Grand-Maître , Jacques Molay , renferma les trésors qu'il avait rapportés de la Terre-Sainte , servirent pendant long-temps d'arsenal et de magasin d'armes.

L'église, de construction gothique et grossière, était, dit-on, élevée sur le modèle de celle de Saint-Jean, à Jérusalem.

Il paraît que les Chevaliers du Temple tenaient cêtte demeure à la disposition de nos Rois. Du moins, en 1306, Philippe-le-Bel se retira dans leur citadelle, lors d'une émeute occasionnée par l'affaiblissement des monnaies, et à laquelle on prétend que les Templiers n'étaient point étrangers : ce Monarque y fut même assiégé par les factieux.

Des richesses immenses, une puissance excessive, des crimes avérés ou supposés furent la cause de la perte des Chevaliers du Temple. Après leur arrestation, à la fin de l'année 1307, Philippe-le-Bel établit sa résidence au Temple : il y fit transporter ses trésors, ses archives, et il y tint sa Cour pendant plusieurs années.

L'Ordre des Templiers ayant été aboli

en 1312, le Pape Clément V et le Concile de Vienne disposèrent de leurs biens en faveur des Chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, connus aujourd'hui sous le nom de Chevaliers de Malte. Ils choisirent le Temple pour leur maison provinciale du Grand-Prieuré de France.

Le palais du Grand-Prieur (*), toujours subsistant, éloigné de la grande tour d'environ deux cents pas, ne fut construit qu'en 1667. Il était la demeure ordinaire de Monseigneur le Comte d'Artois, lorsqu'il venait à Paris.

Le mouvement séditieux arrivé au Temple en 1306, ne peut être comparé aux scènes atroces qu'offrit ce même lieu à la fin du 18^e. siècle. Cependant, les mutins qui se

(*) Monseigneur le Duc d'Angoulême est Grand-Prieur de France depuis 1776.

soulevèrent contre Philippe-le-Bel furent tous punis, et vingt-huit des plus coupables, condamnés à être pendus, furent exécutés aux portes de la ville.

Les scélérats qui insultèrent à la Majesté Royale dans la Personne de Louis XVI, et les monstres qui osèrent prononcer la mort de leurs Souverains légitimes, ont presque tous péri sur l'échafaud ou de mort violente. Le petit nombre, échappé au supplice, est aujourd'hui poursuivi par ses remords et par la vengeance divine.

Discite justitiam moniti....

On voit que nous passons sous silence un grand nombre d'événemens dont le Temple fut le théâtre : tous les souvenirs s'effacent devant le souvenir terrible de la captivité de Louis XVI et de la Famille Royale.

Arrivées au Temple, les illustres Victimes furent d'abord introduites dans la par-

tie des bâtimens dite le Palais : ils s'y trouvèrent dans le plus absolu dénuement, et il n'était point de privations qu'on n'affectât de leur faire éprouver ; les objets qu'on ne put leur refuser étaient tels, que M. Hue fut réduit à garnir le lit de M. le Dauphin avec des draps troués en plusieurs endroits.

Pendant le temps que les barbares de la Commune employèrent pour faire de la grande tour, non-seulement une prison, mais le séjour le plus affreux, le Roi et la Famille Royale continuèrent d'habiter le Palais durant le jour ; mais le soir Leurs Majestés, ainsi que leur suite, étaient renfermées dans la petite tour.

Louis XVI couchait au deuxième étage. La Reine et Madame Royale occupaient une chambre au premier ; M. le Dauphin, Madame de Tourzel, sa Gouvernante, et la Dame Bazire, Femme-de-Chambre du

Prince, étaient logés dans une même chambre à côté; la Princesse de Lamballe couchait dans une espèce d'antichambre. Vis-à-vis de la chambre du Roi, une pièce destinée à servir de cuisine, et qui en conservait les ustensiles, fut le logement de Madame Elisabeth et de Mademoiselle de Tourzel.

Dans la nuit du 19 au 20 août, deux Officiers municipaux se présentèrent dans la tour, et, d'après les ordres de la Commune, ils enlevèrent la Princesse de Lamballe, la Marquise de Tourzel, et Mademoiselle Pauline sa fille. La Reine, ses Enfans et Madame Elisabeth, accablés de l'horreur du présent, et plus encore de craintes pour l'avenir, pressèrent longtemps dans leurs bras ces amis fidèles : forcés enfin de s'en séparer, ils leur firent les adieux les plus tendres et les plus déchirans. (*Note 5^e.*)

L'on emmena aussi MM. Hue et de Chamilly, ainsi que les autres personnes du service. Quelques jours après, M. Hue fut ramené au Temple pour servir le Roi ; et Cléry , qui avait été agréé par Sa Majesté pour le service de M. le Dauphin , auquel il était attaché depuis plusieurs années , fut introduit le même soir dans la tour (*).

Après le soulagement que Louis XVI puisait dans la Religion , l'une de ses plus douces consolations fut de continuer à s'occuper particulièrement de l'éducation de son Fils. Le temps de ses études, de ses récréations, de ses repas ; tout fut réglé.

(*) M. Hue, échappé miraculeusement aux massacres du 10 août et du 2 septembre, incarcéré plusieurs fois, et Cléry, qui eut aussi le bonheur de se sauver le 10 août, ont partagé les dangers de servir les augustes Victimes du Temple, et l'honneur de nous transmettre l'Histoire de leur Captivité.

Après le lever du Roi, qui avait lieu à six heures, le Valet-de-chambre de Sa Majesté se rendait chez la Reine, où il faisait la toilette du jeune Prince.

A neuf heures, la Reine, ses Enfans et Madame Élisabeth montaient chez le Roi pour le déjeuner.

Le Roi descendait à dix heures chez la Reine; il y passait la journée. Il donnait alors à son Fils des leçons de langue latine, d'histoire et de géographie. La Reine, de son côté, s'occupait de l'éducation de Madame Royale.

A une heure, lorsque le temps était beau, la Famille Royale était conduite dans le jardin. Pendant la promenade, le jeune Prince s'exerçait au ballon, au palet, à la course et à d'autres jeux. La promenade n'avait pas lieu lorsque Santerre était absent. M. le Dauphin, accoutumé à l'air et à

l'exercice , souffrait beaucoup de cette privation.

A deux heures , on remontait dans la tour pour le dîner. Après le repas , la Famille Royale se rendait dans la chambre de la Reine. Leurs Majestés faisaient une partie de trictrac ou de piquet ; c'était aussi le moment de la récréation de M. le Dauphin et de Madame Royale : leurs amusemens procuraient au Roi et à la Reine de douces consolations.

A quatre heures , le Roi prenait quelques instans de repos, les Princesses autour de lui, chacune un livre à la main. Le plus grand silence régnait pendant ce sommeil.... Son Épouse, ses Enfans, sa Sœur, contemplaient avec respect ses traits augustes dont le malheur semblait encore augmenter la sérénité, et sur lesquels on pouvait lire d'avance le bonheur dont il jouit aujourd'hui.....

Au réveil du Roi , Cléry donnait au jeune Prince des leçons d'écriture et d'arithmétique. Ensuite , il le conduisait dans la chambre de Madame Élisabeth pour jouer à la balle ou au volant.

A la fin du jour , la Famille Royale se plaçait autour d'une table , et la Reine faisait , à voix haute , une lecture de livres d'histoire ou d'ouvrages choisis. Madame Élisabeth lisait à son tour ; cette lecture durait jusqu'à huit heures.

On servait alors le souper de M. le Dauphin ; la Famille Royale y assistait. Le Roi , pour donner quelque distraction à ses Enfants , leur faisait deviner des énigmes tirées d'anciens Mercurès de France.

Après le souper , et lorsque le jeune Prince était déshabillé , la Reine faisait reciter à son Fils la prière suivante :

« Dieu tout-puissant , qui m'avez créé

» et racheté , je vous adore. Conservez les
» jours du Roi mon Père , et ceux de ma
» Famille ! Protégez nous contre nos en-
» nemis ! Donnez à Madame de Tourzel
» les forces dont elle a besoin pour sup-
» porter les maux qu'elle endure pour
» nous ».

Lorsque les Commissaires de la Commune
étaient trop près , le jeune Prince avait , de
lui-même , la précaution de dire cette prière
à voix basse.

L'on couchait ensuite M. le Dauphin.
La Reine et Madame Elisabeth restaient
alternativement auprès de lui pendant le
souper du Roi. En sortant de table , Sa
Majesté allait aussitôt auprès de son Fils.
Après avoir donné la main à la Reine et
à Madame Élisabeth , en signe d'adieu ,
et reçu les embrassemens de ses Enfans , le
Roi remontait dans sa chambre.

L'occupation des Princesses était quelque ouvrage de tapisserie. Souvent la Reine et Madame Royale se trouvèrent dans la nécessité de quitter cette occupation pour réparer leurs vêtemens, ceux du Roi et de M. le Dauphin. Plusieurs fois, Madame Elisabeth fut obligée de passer une partie de la nuit à raccommoder les habits de Sa Majesté.

Peu de temps après l'entrée du Roi au Temple, un Municipal, maître de pension à Paris, alors Commissaire de la Commune, remit à M. Hue un Mémoire par lequel il demandait à être nommé Instituteur de M. le Dauphin, en le priant de parler à Sa Majesté en sa faveur. Le Roi parut en ce moment. Thomas, c'était le nom du Municipal, protesta de sa fidélité, et témoigna son indignation des insultes journalières dont plusieurs de ses collègues accablaient Sa Majesté. « Je m'abaisserais,

» dit le Roi , si je paraissais sensible à la
 » manière dont on me traite. Si Dieu per-
 » mettait que je reprisse les rênes du Gou-
 » vernement , on verrait que je sais par-
 » donner ». Le Municipal saisit cette oc-
 casion de produire sa demande. « Pour
 » l'instant , reprit Sa Majesté , je suffis à
 » l'éducation de mon Fils ».

Lorsque le Dauphin fut enfermé au Tem-
 ple , il était âgé de sept ans et demi. Afin
 de lui donner de bonne heure une idée
 de notre poésie , le Roi lui faisait réciter
 quelques passages de Corneille et de Ra-
 cine. En lui enseignant la géographie , il
 l'exerçait à lever des cartes. L'intelligence
 prématurée du jeune Prince répondait par-
 faitement aux tendres soins du Roi. Sa mé-
 moire était si heureuse que , suivant Cléry ,
 sur une carte couverte d'une feuille de
 papier , il indiquait les départemens , les

districts, les villes et le cours des rivières. M. Hue explique plus clairement la méthode suivie par Sa Majesté : le Roi marquait sur un papier vélin les points limitatifs des départemens, la position des montagnes, le cours des fleuves et des rivières; à ce cadre, ainsi préparé, M. le Dauphin adaptait les noms des départemens, des villes, etc. C'était la nouvelle géographie de la France que le Roi apprenait à son Fils.

Les moyens d'enseignement que fournissait la bibliothèque du Temple, étaient peu considérable. Le Roi eut, sans doute, lieu de regretter les ouvrages de géographie, de chronologie, et surtout un herbier que M. de la Borde, ancien premier Valet-de-chambre de Louis XV, s'était fait un plaisir de préparer pour l'éducation de M. le Dauphin. L'herbier, en même temps qu'il eût servi à l'instruction du jeune

Prince , aurait procuré d'heureuses distractions à la Famille Royale. Ces objets précieux avaient été détruits ou pillés dans un logement du Château, pendant la journée du 10 août.

Un jour le Dauphin , prenant sa leçon de langue latine , prononçait mal un mot assez difficile; le Roi ne l'en réprimanda pas. Un des Commissaires présens se permit de dire brusquement à Sa Majesté : « Vous » devriez bien apprendre à cet Enfant à » mieux prononcer ; car au temps où nous » sommes , il pourra lui être nécessaire » de parler plus d'une fois en public ».

— « Votre observation est juste , répondit » le Roi avec douceur ; mais il est bien » jeune , et je crois qu'il faut attendre que le » temps et l'habitude délient sa langue ».

: Les exemples d'écriture que l'on donnait à M. le Dauphin étaient copiés , d'a-

près les indications de Sa Majesté , dans les Œuvres de Montesquieu et autres auteurs célèbres. L'un des Commissaires , nommé Leclerc , Médecin de profession , se trouvant un jour présent à la leçon , affecta d'interrompre ce travail pour disserter sur l'éducation républicaine qu'il voulait qu'on donnât au jeune Prince ; il voulait aussi qu'on substituât à ses lectures celles des ouvrages les plus révolutionnaires.

Il fallut bientôt renoncer aux leçons d'arithmétique. Un Municipal s'aperçut qu'on faisait apprendre au Royal Élève une table de multiplication ; il prétendit qu'on lui apprenait l'art de parler et d'écrire en chiffres. Le Conseil général de la Commune , sur la dénonciation de ce Membre , interdit l'enseignement des calculs.

Les Municipaux étaient si ombrageux sur ce point , que , lorsque M. Hue fut en-

levé pour la deuxième fois de la tour du Temple , au 2 septembre , un des principaux griefs que lui imputait le Conseil général de la Commune , était d'avoir fait usage de caractères hiéroglyphiques pour faciliter la correspondance du Roi et de la Reine. Ces caractères , ainsi que l'expliqua M. Hue , n'étaient autre chose qu'un livre d'arithmétique qu'il posait tous les soirs sur le lit de M. le Dauphin avant qu'il se couchât , afin que le jeune Prince se préparât , le matin , à la leçon que le Roi lui donnait.

La même chose arriva pour des tapisseries auxquelles la Reine et les Princesses travaillaient dans les premiers jours de leur détention. Quelques dossiers de chaise étant finis , la Reine ordonna de les envoyer à Madame la Duchesse de Sérent. Les Municipaux crurent que les dessins

représentaient des hiéroglyphes destinés à correspondre avec cette Dame ; en conséquence , ils prirent un arrêté par lequel il fut défendu de laisser sortir de la tour les ouvrages des Princesses (*).

On peut comprendre au nombre de ces vexations et de ces dénominations ridicules , celle qu'un autre Officier municipal fit au Conseil. Un jour que la Reine lisait à ses Enfans ce passage de notre histoire , où le Connétable de Bourbon prit les armes contre la France , le Municipal l'interrompit avec humeur , prétendant que la Reine , par cet exemple , voulait inspirer à son Fils des sentimens de vengeance contre son pays.

(*) Pendant long-temps, Madame la Duchesse de SÉRENT a constamment fait parvenir à MADAME ÉLISABETH , tout ce que sa touchante attention a pu lui procurer : un de ses messages fut enfin découvert. Interrogée par les Comités , elle répondit : « Qu'en qualité de Dame de la Princesse , son

Sa Majesté, informée de cette dénonciation, choisit, dans la suite, ses lectures de manière qu'on ne put calomnier ses intentions.

Le 3 septembre, Mathieu vint au Temple. Il dit au Roi, du ton d'un furieux : « On bat la générale, le tocsin a sonné, les » ennemis sont à Verdun ; nous périrons » tous, mais vous périrez le premier. » Le Roi l'écouta avec calme. M. le Dauphin, effrayé, s'enfuit dans une autre pièce ; il fondait en larmes. La Reine et Madame Royale, eurent beaucoup de peine à le consoler : le jeune Prince croyait que son auguste Père avait été la victime du forcené Municipal.

Le même jour, un autre Commissaire arriva en proférant mille injures, et en

» devoir était de veiller à tout ce qui pouvait lui être nécessaire ; et que la mort seule l'empêcherait de remplir » un devoir aussi sacré ». Ce trait de courage fut alors respecté par des hommes qui ne respectaient rien.

disant aussi : « Que si les ennemis appro-
 » chaient , la Famille Royale périrait :
 » que le Dauphin lui inspirait quelque
 » pitié , mais qu'étant le Fils d'un tyran ,
 » il devait aussi périr ».

Cléry a peint les tourmens que l'hor-
 rible Rocher , établi guichetier du Temple ,
 par Pétion , fit endurer à Louis XVI : le
 trait suivant lui est échappé. Un jour , pen-
 dant le souper , on cria plusieurs fois :
 « Aux armes ! » Les Municipaux , les géô-
 liers , crurent que c'étaient les armées étran-
 gères qui arrivaient. L'affreux Rocher prend
 son sabre , et la rage dans les yeux , il crie
 au Roi : « S'ils arrivent , je te tue. . . . ! »
 L'alarme avait été causée par un embarras
 de patrouilles dont les Chefs ne s'étaient
 point entendus sur le mot d'ordre.

Cependant , des témoignages de fidélité
 ou d'attendrissement vinrent quelquefois

adoucir l'horreur des persécutions qu'es-
 suyait la Famille Royale (*). Un des Offi-
 ciers Municipaux, qui était pour la première
 fois de garde au Temple, arriva au mo-
 ment où Louis XVI donnait à son Fils une
 leçon de géographie. Interrogé dans quelle
 partie du monde se trouvait Lunéville, le
 Dauphin répondit en souriant : « Dans
 » l'Asie ». Le Commissaire, relevant l'er-
 reur, dit au jeune Prince : « Comment,
 » vous ne connaissez pas mieux le lieu où
 » vos Ancêtres ont régné ? » Le Roi fut
 charmé de l'observation. La Reine entama
 une conversation à voix basse avec ce Com-
 missaire ; elle la termina en lui disant :

(*) Nous aurons occasion, dans la suite, de parler du Com-
 missaire Toulan, qui secondait, alors, Cléry et M. Turgis,
 aujourd'hui Valet-de-chambre de MADAME DUCHESSE
 D'ANGOULÊME, dans tout ce que le rôle de ceux-ci tentait
 pour adoucir la captivité de la Famille Royale.

« Nous supporterions plus facilement nos
» malheurs , si vos Collègues vous ressem-
» blaient ».

C'était surtout pendant les repas que le petit Prince faisait admirer ses saillies ingénieuses et une intelligence au-dessus de son âge.

Le Ministre de l'Intérieur, Rolland, venait de découvrir dans le château des Tuileries , une armoire qu'il lui plut d'appeler *secrète* , et qu'il surnomma l'*armoire de fer*. La nouvelle de cette découverte qui , d'après son rapport , donnait le fil d'une vaste conspiration , et causa la mort de plusieurs personnes innocentes , parvint jusqu'aux oreilles du Dauphin , pour qui rien n'était perdu.

Un jour on servit une brioche qu'il convoitait des yeux. « Maman , dit-il , voilà
» une belle et bonne brioche ! Il y a par

» ici une armoire où , si vous le jugez à
 » propos , je la mettrai , et elle sera bien
 » en sûreté ; personne , je vous l'assure ,
 » ne pourra la retirer ». On se regardait ;
 on promenait les yeux autour de la salle
 pour y découvrir une armoire ; on n'en
 voyait point. Les Commissaires de la Com-
 mune formaient déjà de terribles soup-
 çons , et préparaient sans doute une nou-
 velle dénonciation. « Mon Fils , lui dit
 » la Reine , je ne vois point l'armoire
 » dont vous me parlez. — Maman , ré-
 » pondit le jeune Prince , en montrant du
 » doigt sa bouche : la voici ».

Cette combinaison d'idées et de langage
 enfantin , qui avait déjà si mal à propos alar-
 mé les surveillans , fit sourire la Famille
 Royale. Elle connaissait encore le sourire ,
 qui bientôt devait disparaître de ses lèvres !

La promenade que l'on accordait à la

Famille Royale se changeait en supplice , par les insultes auxquelles se livraient les affreux geôliers du Temple. Le Roi et la Reine auraient pu s'y dérober en restant dans la tour ; mais leurs Enfans , objets de leur sensibilité , avaient besoin de prendre l'air. Ils les voyaient , dans ces courts momens , faire éclater toute la naïveté et toute la gaieté de leur âge , qui contrastaient si fort avec ce lieu de douleur. C'était pour eux qu'ils supportaient chaque jour sans se plaindre les plus cruels outrages.

L'heure de la promenade offrait encore à la Famille Royale un spectacle qui l'affectait vivement. Un grand nombre de sujets fidèles profitait chaque jour de ce court instant pour voir leur Roi et leur Reine , en se plaçant aux fenêtres des maisons situées autour du Temple ; et il était impossible de se tromper sur leurs sentimens et

sur leurs vœux. Cléry crut une fois reconnaître Madame la Marquise de Tourzel ; il en jugea surtout par son extrême attention à suivre des yeux tous les mouvemens du jeune Prince, lorsqu'il s'écartait de ses augustes Parens. Il fit part de cette observation à Madame Elisabeth. Au nom de Madame de Tourzel, cette Princesse, qui la croyait une des victimes du 2 septembre, ne put retenir ses larmes. « Quoi, dit-elle, elle » vivrait encore ! » (*Note 6^e.*)

Parmi les personnes qui venaient chaque jour aux environs du Temple, épier le moment d'apercevoir la Famille Royale, nous devons aussi nommer M. Hue, qui, après avoir passé environ quinze jours dans les cachots de la Commune et dans les angoisses de la mort, avait été rendu à la liberté. Tourmenté du désir de rentrer au Temple, il fit des démarches auprès de

Pétion , et se détermina à voir Chaumette, alors Procureur Syndic de la Commune ; il en fut accueilli mieux qu'il ne l'espérait. Cet homme vain, et qui se croyait appelé à régenter la France, fit à M. Hue d'importans aveux sur les infidélités de plusieurs personnes du service du Roi, qui, pour prix de leurs délations, recevaient par jour un ou plusieurs louis stipulés payables en or. Passant ensuite à la Famille Royale, Chaumette laissa entrevoir de l'intérêt pour M. le Dauphin : « Je veux, dit-il, lui » faire donner quelque éducation : je l'é- » loignerai de sa Famille, pour lui faire » perdre l'idée de son rang. Quant au Roi, » il périra. Le Roi vous aime..... » A ces mots, M. Hue ne put retenir ses larmes. Malgré cet accueil confiant, la demande du fidèle Serviteur demeura sans succès auprès de Chaumette.

Le 29 septembre, après le souper, comme le Roi quittait la chambre de la Reine pour remonter dans la sienne, six Officiers municipaux qui, le matin, avaient enlevé à Sa Majesté tous ses papiers, plumes, encre, crayons, etc., lui firent lecture d'un arrêté qui ordonnait sa translation dans la grande tour. Quoique préparé à cet événement, le Roi en fut vivement affecté. La Reine, le Dauphin, Madame Royale, Madame Elisabeth, cherchaient à lire dans les yeux des Commissaires jusqu'où devaient s'étendre leurs projets. Ce fut en laissant sa Famille dans les plus vives alarmes, que le Roi reçut ses adieux; et cette séparation, qui annonçait déjà tant d'autres malheurs, fut un des momens les plus cruels que Leurs Majestés eussent encore passés au Temple.

Le lendemain, Cléry, qui avait suivi le

Roi dans sa nouvelle prison, eut la permission d'aller prendre quelques livres dans la chambre de la Reine : il trouva l'auguste Famille accablée de désespoir. Ce n'étaient plus des soupirs , des pleurs , c'étaient des cris affreux. Ces cris ne furent point entièrement inutiles. Les cerbères de la Commune , chargés de la surveillance de cette Famille éplorée, lui permirent de se réunir ce jour-là pour le dîner.

Qui pourrait rendre l'effet que produisit cette nouvelle ! La Reine entre dans la chambre où se trouvait Sa Majesté, tenant Madame Royale par la main et le Dauphin dans ses bras. Madame Elisabeth, les mains élevées vers le Ciel, remerciait Dieu de ce bonheur inattendu : tous se regardent en silence, les yeux baignés de pleurs. A ce spectacle si touchant, quelques Municipaux même ne purent retenir leurs larmes.

On n'entendit plus parler de l'arrêté de la Commune. La Famille Royale continua de se réunir aux heures du repas, ainsi qu'à la promenade ; et les soins que le Roi donnait à l'éducation de M. le Dauphin n'éprouvèrent aucune interruption.

La Reine attendait, avec impatience, le moment où elle pourrait habiter l'appartement qu'on lui préparait dans la grande tour. Mais ce moment si vivement désiré, et qui semblait promettre à Leurs Majestés quelques consolations, fut marqué par un nouveau trait d'animosité contre la Reine. Ce n'était point assez pour les surveillans atroces que d'avoir déchiré le sein paternel du meilleur des Monarques, il leur fallait encore donner un coup mortel à la plus tendre Mère. Ils portaient envie à l'une des plus douces consolations de la Reine ; celle d'avoir son Fils à ses côtés, de le soigner,

de trouver dans ses caresses quelque adoucissement à ses chagrins : ils demandèrent au Conseil général de la Commune, et ils obtinrent, qu'elle serait privée du Dauphin et qu'il serait remis au Roi. A la fin d'octobre, cette séparation se fit sans que la Reine en eût été prévenue : que l'on juge de son extrême douleur !

Le malheureux Enfant fut aussi tellement affligé de cette séparation, qu'il saisit la première occasion d'en témoigner son ressentiment. Le maçon Merceraut, l'un des plus fougueux démagogues, remplissait les fonctions de Commissaire, au Temple, en habit de travail, en tablier de peau, la tête toujours couverte d'un mauvais chapeau rond ; tutoyant tout le monde, même Sa Majesté. Comme le jeune Prince n'avait point pour lui le respect auquel la vanité de ce misérable ne laissait point que de

prétendre : « Sais-tu bien , dit-il un jour à
 » M. le Dauphin , sais-tu bien que la li-
 » berté nous a rendus libres , et que nous
 » sommes tous égal ? — *Egal* tant que vous
 » voudrez , répondit l'auguste Enfant ; mais
 » ce n'est pas ici , ajouta-t-il en jetant un
 » regard sur le Roi , que vous nous persuade-
 » rez que la liberté nous a rendus libres ».

Dans la grande tour, nouvelle habitation de la Famille Royale, le Roi fut logé au second étage : on plaça dans la chambre de Sa Majesté un lit pour M. le Dauphin. La Reine , Madame Royale et Madame Elisabeth occupaient le troisième étage.

Depuis la réunion de Leurs Majestés dans cette tour , il y eut peu de changemens dans les heures des repas , des lectures et des promenades , ainsi que dans celles destinées à l'éducation de M. le Dauphin et de Madame Royale. Après le dîner , le jeune



Prince et sa Sœur jouaient au volant , au siam. C'était le moment que Madame Elisabeth saisisait pour faire des questions à Cléry , ou pour lui donner des ordres. D'accord avec cette Princesse , M. le Dauphin et Madame Royale facilitaient ces conversations par leurs jeux bruyans , et souvent ils l'avertissaient par leurs signes de l'arrivée des Municipaux.

L'enjouement et les espiégleries de cet auguste Enfant firent quelquefois oublier au Roi et à la Reine qu'ils étaient dans les fers. Il montrait aussi dans sa conduite et dans ses discours une réserve et une prudence bien au-dessus de son âge. Jamais on ne l'entendit parler ni des Tuileries , ni de Versailles , ni d'aucun objet qui aurait pu rappeler au Roi et à la Reine des souvenirs pénibles ou des regrets affligeans. Un jour , comme il avait les yeux fixés sur un

Municipal qu'il dit reconnaître , celui-ci lui demanda dans quel endroit il l'avait vu : le jeune Prince , craignant d'attrister le Roi , refusa constamment de répondre ; puis se penchant vers la Reine : « C'est , dit-il à voix » basse , dans notre voyage de Varennes ».

Le trait suivant ne prouve pas moins combien cet Enfant , si précoce sous tant de nobles rapports , éprouvait de sensibilité pour les malheurs de son auguste Père. Un tailleur de pierre était occupé à faire des trous à la porte de l'antichambre du Roi , pour y placer d'énormes verroux : pendant qu'il déjeûnait , le jeune Prince s'amusait avec les outils : le Roi prit des mains de son Fils le marteau et le ciseau , lui montrant comment il fallait s'en servir ; le maçon attendri dit à Sa Majesté : « Quand » vous sortirez d'ici , vous pourrez dire que » vous avez travaillé vous-même à votre

» prison. — Ah ! répondit le Roi en soupirant, quand et comment en sortirai-je ? »
 Il n'eut pas plus tôt achevé ces mots, que M. le Dauphin, tout ému, se précipita dans ses bras, en versant un torrent de larmes.

Au mois de novembre, le Roi eut une fluxion considérable ; il demanda son Dentiste ; on refusa. La fièvre survint ; on lui permit alors de consulter M. Monnier, son premier Médecin. La maladie du Roi dura dix jours. Peu après, le jeune Prince, qui couchait dans la chambre de Sa Majesté, et que les Municipaux n'avaient pas voulu transférer dans la chambre de la Reine, eut aussi la fièvre. La Reine en ressentit d'autant plus d'inquiétude, qu'elle ne put obtenir, malgré les plus vives instances, de passer la nuit auprès de son Fils. Bientôt Sa Majesté fut atteinte de la même maladie, ainsi que Madame Royale et Madame Élisabeth.

Cléry tomba malade à son tour. M. le Dauphin rivalisa , avec son auguste Famille, d'attentions et de soins auprès de son Valet-de-chambre. Il ne le quittait presque point , et lui apportait lui-même à boire. Tant de bontés rendirent les forces à ce Serviteur si utile ; il recouvra la santé, mais il n'oublia jamais le trait suivant.

Au moment de sa convalescence , un soir, après avoir couché M. le Dauphin , Cléry se retirait pour faire place à la Reine et aux deux Princesses qui venaient pour embrasser l'auguste Enfant , et lui donner le bon soir dans son lit. Madame Élisabeth , que la surveillance des Municipaux avait empêchée de parler à Cléry , profita de ce moment pour remettre au jeune Prince une petite boîte de pastilles d'ipécacuanha, en lui recommandant de la donner à ce Valet-de-chambre lorsqu'il reviendrait. Les

Princesses remontèrent chez elles ; le Roi passa dans son cabinet , et Cléry alla souper. Il rentra vers onze heures dans la chambre du Roi pour préparer le lit de Sa Majesté ; il était seul : le jeune Prince l'appelle à voix basse ; Cléry fut très-surpris de ne pas le trouver endormi , et craignant qu'il ne fût incommodé , il lui demanda pourquoi il ne dormait pas encore : « C'est que ma Tante m'a remis une petite boîte pour vous , lui dit-il , et je n'ai pas voulu m'endormir sans vous la donner : il était temps que vous vinsiez , car mes yeux se sont déjà fermés plusieurs fois ». L'instant d'après , M. le Dauphin s'endormit profondément.

Il fut rendu aux soins de sa Mère , le 11 décembre , quand on osa citer et traîner Louis XVI à la barre de la Convention.

Ce jour fut un des plus douloureux pour

le Roi. Dès cinq heures du matin on battit la générale dans Paris. Peu de temps après, le jardin du Temple fut couvert de cavalerie et de canons. Sa Majesté fut instruite, par Cléry, du motif de cet appareil. Elle monta, avec M. le Dauphin, pour le déjeuner, dans l'appartement des Princesses. La Reine, qui avait été également informée de la cause de ce mouvement, feignit de l'ignorer. Mais la présence continue des Officiers municipaux empêcha la Famille Royale de se livrer à aucun abandon, dans un moment où tant de craintes devaient l'agiter. Il fallut enfin se séparer à dix heures : leurs regards mutuels exprimaient ce qu'ils ne pouvaient se dire. M. le Dauphin descendit avec le Roi comme les autres jours.

Ce jeune Prince, qui engageait souvent Sa Majesté à faire avec lui une partie de

siam, fit ce jour-là tant d'instances, que le Roi, malgré sa situation, ne put s'y refuser. M. le Dauphin perdit toutes les parties, et deux fois il ne put aller au-delà du nombre *seize*. « Toutes les fois que j'ai » ce point de *seize*, dit-il avec un léger » dépit, je ne peux gagner la partie ». Le Roi ne répondit rien ; mais ce rapprochement de mots lui fit une vive impression.

A onze heures, pendant que le Roi donnait une leçon de lecture à son Fils, deux Municipaux vinrent chercher le jeune Prince pour le conduire chez la Reine. Le Roi voulut connaître les motifs de cet enlèvement : les Commissaires répondirent qu'ils exécutaient les ordres du Conseil de la Commune. Sa Majesté embrassa tendrement son Fils, et chargea Cléry de le conduire. A son retour, ce Serviteur lui dit qu'il avait laissé le jeune Prince entre

les bras de la Reine. Le Roi parut se tranquilliser. Il s'assit ensuite dans un fauteuil, et la tête appuyée sur l'une de ses mains, il était profondément plongé dans ses réflexions. Le Municipal de service entra.

« Que me voulez-vous, lui dit le Roi d'un » ton élevé ? — Je craignais que vous ne » fussiez incommodé. — Je vous suis obligé, » répondit Sa Majesté avec l'accent de la » plus vive douleur ; mais la manière dont » on m'enlève mon Fils, m'est infiniment » sensible ».

Le Maire Chambon, qui venait le chercher pour le conduire à la Convention, n'arriva qu'à une heure. Entre autres choses, le Roi lui dit : « J'aurais désiré, Monsieur, » que les Commissaires m'eussent laissé » mon Fils pendant les deux heures que » j'ai passées à vous attendre ».

Dès que le Monarque eut été reconduit

au Temple, il demanda qu'on le conduisit chez sa Famille ; on lui refusa cette consolation. « Mais au moins, dit le Roi, mon » Fils passera la nuit chez moi, son lit et » ses effets étant ici ». Les caresses de cet Enfant auraient adouci l'amertume de son âme. Sa Majesté, malgré ses instances, ne put rien obtenir, et il fallut attendre la décision de la Convention. M. le Dauphin coucha cette nuit et les suivantes sur un matelas dans la chambre de la Reine. Après quatre jours d'inquiétudes et de demandes réitérées, le Roi reçut un décret portant en substance : « Que la Reine et Madame » Élisabeth ne communiqueraient pas avec » le Roi pendant le cours du procès ; que » ses Enfants viendraient près de lui, s'il » le désirait ; mais à condition qu'ils ne » pourraient plus voir leur Mère ni leur » Tante, qu'après le dernier interroga-

» toire ». Après la lecture de ce décret ,
le Roi dit à Cléry : « Vous voyez la cruelle
» alternative où ils viennent de me placer ;
» je ne puis me résoudre à avoir mes En-
» fans avec moi : pour ma Fille , cela est
» impossible ; et pour mon Fils , je sens
» tout le chagrin que je causerais à sa Mère :
» il faut donc consentir à ce nouveau sacri-
» fice ». Ainsi Louis XVI , toujours géné-
reux , même aux dépens de ses plus douces
affections , ne voulut point séparer de leur
Mère des Enfants qu'il ne devait , hélas ! re-
voir qu'une fois , et dans quel moment... !

Le dimanche 20 janvier , à deux heures
de l'après-midi , le Conseil exécutif se pré-
senta chez le Roi : Garat , Ministre de la
Justice , le chapeau sur la tête , portait la
parole. Après la lecture du décret fatal ,
Louis XVI demanda à voir sa Famille , li-
brement et sans témoin. Il fallut encore

une décision de la Convention : elle fut apportée à six heures ; mais les Municipaux objectèrent qu'un arrêté de la Commune leur enjoignait de ne perdre le Roi de vue, ni le jour ni la nuit. Pour concilier ces deux décisions, il fut convenu que le Roi recevrait sa Famille dans la salle à manger, de manière à être vu par le vitrage de la cloison, mais qu'on fermerait la porte pour qu'il ne fût pas entendu.

(*) A huit heures et demie du soir, la Famille Royale descendit chez le Roi; la Reine parut la première, tenant son Fils par la main; ensuite Madame Royale et Madame Elisabeth. Tous se précipitèrent dans les bras du Roi. Un morne silence régna pendant quelques minutes, et ne fut interrompu

(*) Cette narration est d'après le Journal de Cléry, et les Mémoires de M. l'Abbé Edgeworth de Firmont, Confesseur de Louis XVI.

que par des sanglots. La Reine fit un mouvement pour entraîner Sa Majesté vers sa chambre. « Non, dit le Roi, passons dans » cette salle ; je ne puis vous voir que là ». Ils y entrèrent, et Cléry ferma la porte qui était en vitrage. Le Roi s'assit ; la Reine à sa gauche, Madame Elisabeth à sa droite, Madame Royale presque en face ; M. le Dauphin resta debout entre les jambes du Roi. Tous se lamentaient ; les voix se confondaient : les Princesses, penchées vers le Roi, le tenaient souvent embrassé ; enfin, les larmes cessent, parce qu'on n'a plus la force d'en répandre. On se parle à voix basse. C'est en vain que, derrière le vitrage, les Commissaires de la Commune observent avec une inquiète curiosité, il fut impossible de rien entendre. On voyait seulement qu'après chaque phrase du Roi, les sanglots des Princesses redoublaient, duraient quelques

minutes, et qu'ensuite le Roi recommençait à parler. Il fut aisé de juger à leurs mouvemens, que lui-même leur avait appris sa condamnation.

Pendant cette scène douloureuse, qui dura sept quarts d'heure, cet Enfant né pour le trône, et qui ne devait recueillir de l'héritage de son Père que ses malheurs et son martyre, le serrait de ses bras tremblans, couvrait de baisers ses mains, ses vêtemens; et, le front courbé sur ses genoux, l'inondait de larmes amères. Les barbares surveillans virent les bénédictions données par le plus malheureux des Pères à ses malheureux Enfans : ils virent leurs embrassemens, leurs convulsions de douleur.

A dix heures un quart, le Roi se leva le premier, et tous le suivirent : Cléry ouvrit la porte; la Reine tenait le Roi par le bras droit : Leurs Majestés donnaient chacune

une main à M. le Dauphin ; Madame Royale à la gauche tenait le Roi embrassé par le milieu du corps ; Madame Elisabeth du même côté, mais un peu plus en arrière, avait saisi le bras gauche de son auguste Frère : ils firent quelques pas vers la porte d'entrée, en poussant des gémissemens et des cris perçans qui devaient être entendus hors de l'enceinte de la tour. « Je vous as-
 » sure, leur dit le Roi, que je vous verrai
 » demain matin à huit heures. — Vous
 » nous le promettez, répétèrent-ils tous
 » ensemble. — Oui, je vous le promets. —
 » Pourquoi pas à sept heures, dit la Reine.
 » — Eh bien ! oui, à sept heures, répon-
 » dit le Roi. Adieu ». Il prononça cet
 adieu d'une manière si expressive, que les
 sanglots redoublèrent. Madame Royale tom-
 ba évanouie aux pieds du Roi, qu'elle tenait
 embrassé : Cléry releva la Princesse, et il

aida Madame Elisabeth à la soutenir. Le Roi, désirant mettre fin à cette scène déchirante, eut la force de s'arracher des bras de sa Femme, de sa Sœur, de ses Enfans, en leur donnant les plus tendres embrassemens : « Adieu!... adieu!... » dit-il, et il rentra dans sa chambre.

Le lendemain, 21 janvier, jour à jamais déplorable, le Roi dit à Cléry, d'un ton attendri : « Je vais demander que vous restiez auprès de mon Fils : donnez-lui tous vos soins dans cet affreux séjour ; rappelez-lui, dites-lui bien toutes les peines que j'éprouve des malheurs qu'il ressent ; un jour peut-être il pourra récompenser votre zèle ».

La Famille Royale avait passé la nuit dans la plus grande consternation. Tous attendaient avec effroi l'instant d'une dernière entrevue. N'écoutant que son cœur,

le Roi voulait tenir sa parole. M. l'Abbé de Firmont, Confesseur de Sa Majesté, supplia instamment le Roi de ne pas mettre la Reine à une épreuve qu'elle n'aurait pas la force de soutenir. « Vous avez raison, lui » dit-il, Monsieur, ce serait lui donner le » coup de la mort ; il vaut mieux me pri- » ver de cette triste consolation, et la lais- » ser vivre d'espérance quelques instans de » plus ».

Peu de momens après, le Roi appela Cléry et lui dit : « Vous remettrez ce ca- » chet à mon Fils.... cet anneau à la » Reine; dites-lui bien que je le quitte avec » peine... Ce petit paquet renferme des che- » veux de toute ma Famille ; vous le lui » remettrez aussi... (*) Dites à la Reine, » à mes chers Enfans, à ma Sœur, que je

(*) Voir page 145.

» leur avais promis de les voir ce matin ;
» mais que j'ai voulu leur épargner la dou-
» leur d'une séparation si cruelle : com-
» bien il m'en coûte de partir sans recevoir
» leurs derniers embrassemens !... » Sa
Majesté essuya quelques larmes et rentra
dans son cabinet.

Au moment de partir , le Roi , s'adres-
sant aux Municipaux , dit : « Messieurs , je
» désirerais que Cléry restât près de mon
» Fils qui est accoutumé à ses soins :
» j'espère que la Commune accueillera ma
» demande ».

A neuf heures du matin , l'on entendit le
sinistre roulement des tambours qui annon-
çait l'enlèvement du Roi. La Reine en pleurs
sollicite des Commissaires la permission de
descendre , d'embrasser le Roi pour la der-
nière fois : ils lui répondent durement qu'ils
n'ont pas d'ordre à cet égard. M. le Dauphin

s'arrache des bras de sa Mère, se précipite aux genoux des Gardes, et, joignant les mains, s'écrie : « Laissez-moi passer, Messieurs ; laissez-moi passer. — Où voulez-vous aller ? — Parler au peuple, le supplier de ne pas faire mourir mon Père... » Au nom de Dieu, laissez-moi passer... » Loin d'admirer ce trait de piété filiale, les barbares geôliers repoussent brusquement cet Enfant éploré. Il retourne lentement sur ses pas et ne cesse de crier : *Mon Père ! ô mon Père !.... Hélas !* encore quelques instans, le Roi... son Père... n'était plus !

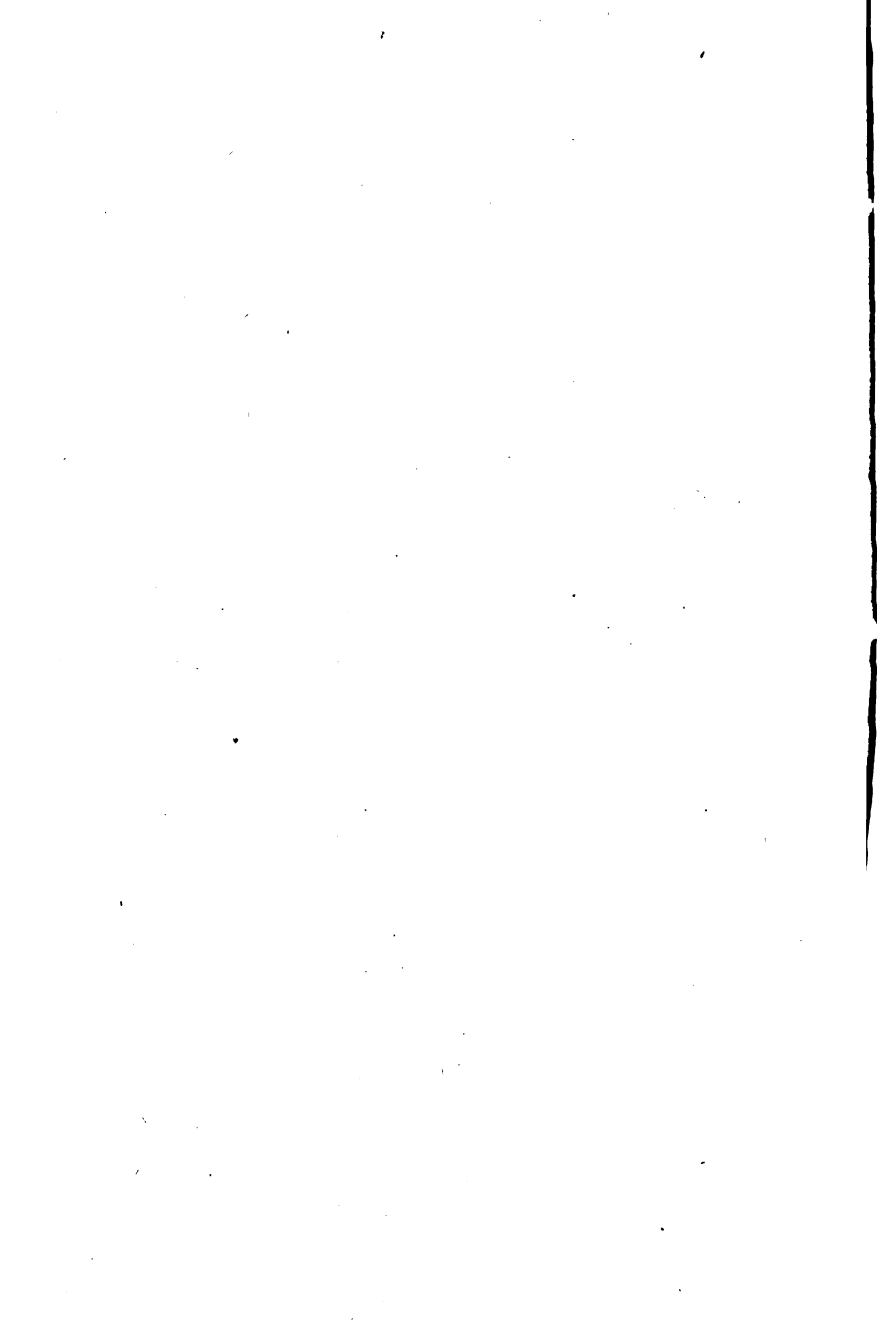


SUITE
DES
MÉMOIRES HISTORIQUES
SUR
LOUIS XVII.

*Spiritus meus attenuabitur;
dies mei breviabuntur, et solum
mihi superest sepulchrum.*

Non peccavi....

JOB, cap. 17, vers. 1, 2.



SUITE
DES
MÉMOIRES HISTORIQUES
SUR
LOUIS XVII.

MONSIEUR était à Hamm, en Westphalie, 1793.
le 28 janvier 1793, lorsqu'il reçut l'affreuse
nouvelle de la mort de son auguste Frère.
SON ALTESSE ROYALE « fut pénétrée d'hor-
» reur, en apprenant que les plus criminels
» des hommes venaient de mettre le comble
» à leurs nombreux attentats par le plus
» grand des forfaits (*) ».

Ce Prince magnanime, « surmontant les
» sentimens d'une douleur profonde et les

(*) Termes de la Déclaration de SON ALTESSE ROYALE.

» mouvemens d'une juste indignation , se
 » livra à l'accomplissement des premiers de-
 » voirs que les Lois immuables de la Mo-
 » narchie française lui imposaient dans des
 » circonstances aussi graves (*) ». Il manda
 aux Réfugiés français dans tous les États, qu'il
 avait pris le titre de Régent du Royaume ,
 que lui donnait le droit de sa naissance ,
 pendant la minorité du Roi Louis XVII ,
 son Neveu ; et qu'il avait confié à Mon-
 seigneur le Comte d'Artois, celui de Lieu-
 tenant-Général du Royaume. S. A. R. le
 Régent donna, le même jour, 28 janvier ,
 une Déclaration et des Lettres-Patentes en
 conséquence : elles furent imprimées à Paris ,
 par Crapart , et des milliers d'exemplaires
 répandus dans toute la France. (*Pièces jus-
 tificatives*, nos. 1, 2 et 3.)

(*) Même Déclaration de SON ALTESSE ROYALE.

Le jour de la mort de Louis XVI fut un jour de deuil pour toute l'Europe, et surtout pour tous les Français que le malheur des temps et des dangers inévitables avaient forcés de chercher un asile dans une terre étrangère. (*Note 7.*) Aussitôt que la nouvelle en fut parvenue à S. A. S. Monseigneur le Prince de Condé, qui commandait l'Armée française au - delà du Rhin, il fit célébrer dans l'Église des Récollets, à Villingen (*), un service pour le repos de l'âme du Roi - Martyr. L'illustre Prince prononça une Oraison funèbre, souvent interrompue par des pleurs, et à la suite de laquelle l'Armée et les Réfugiés français qui assistaient à cette cérémonie, proclamèrent le Fils de Louis XVI Roi de France et de Navarre, et MONSIEUR Régent du Royaume.

(*) A quatre lieues de Rothveil, dans la Souabe.

Tous les autres Réfugiés français dans les pays étrangers suivirent cet exemple.

Monseigneur le Régent donna également connaissance du déplorable événement aux différentes Cours de l'Europe. L'Impératrice de Russie , Catherine II, s'empessa de reconnaître l'avènement de Louis XVII. Elle fut imitée de presque toutes les autres Puissances. L'auguste Souveraine publia , en outre , le 19 février 1793 , un Ukase ou Déclaration : Elle y exprime son indignation de ce qu'en France , « plus de sept cents » monstres , parvenus à la tête d'un Gouvernement usurpé par l'entassement de tous » les crimes , en ont fait l'usage le plus » criant , et jusqu'à porter leurs mains » meurtrières sur l'Oint du Seigneur , leur » légitime Souverain ». S. M. l'Impératrice bannit de ses États tous les Français qui ne souscrivirent pas une formule contenant

« abjuration des principes impies et sédi-
 » tieux introduits en France, et serment de
 » fidélité et d'obéissance au Roi Louis XVII,
 » à qui la Couronne était échue, suivant l'or-
 » dre de succession ». Enfin, elle défendit à
 tous ceux qui se soumirent à ces mesures,
 ainsi qu'à ses sujets, « toute communication
 » avec la France, jusqu'à ce que l'ordre et
 » l'autorité légitime y fussent rétablis ».

Le 7 avril suivant, Santerre annonça au
 Conseil-Général de la Commune, qu'il avait
 reçu de MONSIEUR, Frère du Roi, deux
 lettres adressées à M. le Commandant général
 de la force armée de Paris ; que par ces
 lettres, MONSIEUR notifiait qu'il était Régent
 du Royaume, et que l'on devait reconnaître
 Louis XVII depuis le 21 janvier, « jour où
 » l'on avait porté une hache criminelle sur
 » la tête de Louis XVI ». Santerre ajouta
 qu'il avait envoyé ces deux lettres à la Con-

vention ; elles ne furent point lues en séance publique : les révolutionnaires blâmèrent ce Commandant de les avoir fait connaître dans les circonstances où l'on se trouvait alors.

Louis XVII, quoique dans les fers, avait été néanmoins reconnu Roi par l'immense majorité des Français. C'est la cause que défendirent avec tant de courage Lyon, Marseille, Toulon, Bordeaux, Caen et beaucoup d'autres villes ; que la fidèle Vendée soutint avec non moins de valeur que de persévérance : c'est pour elle que des milliers de victimes furent persécutées ou envoyées à l'échafaud par de farouches démagogues. (*) Ces témoignages, scellés du sang

(*)

Honorables victimes ,

Vous n'êtes point flétris par ce honteux trépas :

Mânes trop généreux vous n'en rougissez pas ;

Vos noms toujours fameux vivront dans la mémoire ;

Et qui meurt pour son Roi meurt toujours avec gloire.

HENRIADE, *chant IV.*

d'un si grand nombre de généreux sujets, attestent leur fidélité, leur dévouement à leur Roi légitime, et combien était puissante la résistance qu'éprouva partout ce ramas d'ambitieux qui, le mot de République sur les lèvres, portait dans leur cœur le despotisme le plus cruel.

Les Dames françaises rivalisèrent aussi d'amour et d'attachement pour l'auguste Famille des Bourbons. Plusieurs s'exilèrent volontairement et bravèrent tous les maux attachés à l'émigration, pour suivre, s'il est permis de parler ainsi, la Royauté fugitive. Un plus grand nombre, resté dans l'intérieur, consacra sa fortune, sa liberté, ses jours à la défense de la Monarchie. Condamnées à mort, elles poussaient les cris de *Vive le Roi!* que leurs époux, leurs fils, répétaient, en mourant, au champ de l'honneur et de la gloire. Autant elles avaient

témoigné de tristesse dans ces jours malheureux, autant elles firent, par deux fois, éclater leurs transports de joie au retour du MONARQUE DÉSIRÉ ; et lorsque « le Roi, » dont les Pères règnent, depuis huit siècles, sur les nôtres, revint pour consacrer » le reste de ses jours à nous défendre et » à nous consoler (*) ». (*Note 8.*)

Cependant, la Famille Royale, au Temple, était si profondément plongée dans la douleur, qu'elle était devenue, en quelque sorte, insensible à ses malheurs et aux traitemens grossiers que continuaient d'exercer envers elle Tison et quelques-uns des barbares geôliers de Louis XVI. Enfin, l'amour maternel l'emporta dans le cœur de la Reine : la pensée qu'elle se devait à ses enfans, lui rendit le courage ; et peut-être, l'espérance.

Tandis que les chefs de l'anarchie, uni-

(*) Proclamation du Roi, datée de Cambrai, le 25 juin 1815.

quement occupés d'eux-mêmes et de s'emparer des débris du Trône qu'ils venaient de renverser, s'attachaient à combattre et à détruire tout ce qui s'opposait à leurs projets, ou qu'ils agissaient comme s'il n'existait plus d'obstacle à leur ambition, ils perdirent le Temple de vue. Insensiblement, les augustes Prisonniers jouirent d'une ombre de liberté qu'ils n'avaient point connue jusqu'alors. Ce qui paraîtra bien plus extraordinaire, c'est qu'à cette époque de terreur et de barbarie, plusieurs Commissaires de la Commune, chargés d'exercer d'insolentes fonctions, furent tellement frappés du touchant spectacle des augustes Victimes, de la fermeté de la Reine et de la douceur de ses Enfans, qu'ils convertirent le rôle odieux qu'ils avaient la mission de remplir, en moyens d'apporter quelque adoucissement à la rigueur des destinées de la Famille Royale.

Parmi les Municipaux qui eurent ce bonheur, on distingua MM. Lebœuf, Moille, Vincent, Jobert ; mais surtout M. Lepitre et l'infortuné Toulan. Ces derniers, pendant le Procès du Roi, avaient déjà donné à la Reine et aux Princesses toutes les preuves qui étaient en leur pouvoir, de respect au malheur et de dévouement. Ces témoignages, d'après le récit que M. Lepitre nous en a transmis lui-même, étaient bien légers ; (*) mais ce qui en relevait le prix, c'était le danger de se montrer humain, sensible ; et le contraste que des manières polies formaient avec le ton brutal et l'insolence des autres Commissaires envers les royales Victimes.

Quel douloureux moment que celui où

(*) QUELQUES SOUVENIRS, ou NOTES fidèles sur mon service au Temple, etc., depuis le 8 décembre 1792, jusqu'au 26 mars 1793, in-8°, Paris, NICOLLE, 1814.

MM. Toulan et Lepitre parurent pour la première fois au Temple, après l'horrible catastrophe de la mort de Louis XVI ! A leur aspect, la Reine, Madame Élisabeth, MADAME, et l'Enfant - Roi fondirent en larmes. Lorsqu'enfin il fut possible de proférer quelques mots, les questions, les réponses furent interrompues par les sanglots : les journaux qu'on voulut lire, avec cette avidité qu'on a, dans la douleur, de connaître toutes les circonstances qui peuvent l'alimenter, la porter à son comble, furent arrosés des pleurs des illustres Prisonniers.

Mais l'infortunée Souveraine, reportant ses regards sur le jeune Prince et sur MADAME, s'attacha entièrement à continuer leur éducation. (*) « Madame Élisabeth secondait la Reine; sa tendresse, pour les

(*) SOUVENIRS, etc., page 49.

Enfans de son Frère , était une tendresse maternelle. Malgré la privation des secours nécessaires pour leur instruction , elle n'était point négligée ; les deux Princesses avaient en elles-mêmes toutes les ressources qui pouvaient suppléer, en grande partie , aux moyens qui leur manquaient ; aucun moment de la journée n'était perdu ; les jeux même offraient quelque chose d'utile. On ne pouvait voir , sans en être touché , le jeune Roi , à peine âgé de huit ans , appuyé sur une petite table , lire attentivement l'Histoire de France , l'entendre rendre compte de sa lecture , saisissant avec empressement les observations de sa Mère ou de sa Tante. Les Commissaires les plus farouches ne pouvaient se défendre d'une certaine émotion , qu'à la vérité ils se reprochaient bientôt ».

La Reine remerciait le Ciel de ce que ses

ennemis lui laissaient cet adoucissement à ses malheurs. Toujours généreuse, toujours magnanime, elle excusait ses persécuteurs ; elle leur pardonnait, et voulait que ses Enfans leur pardonnassent. Elle fit promettre au jeune Roi, que, s'il venait un jour à se ressaisir de son autorité, il imiterait la clémence de son Père. Cet excellent Prince n'avait voulu voir dans ses ennemis que des hommes égarés, emportés, moins par le mouvement de leur cœur, que par les erreurs qu'engendrent les grandes révolutions, et dont une vertu rare peut seule se défendre.

Lorsque la Famille Royale put s'occuper avec un sentiment non moins profond, mais plus calme et plus résigné, de l'objet de sa douleur, M. Lepitre conçut l'idée d'apporter quelque consolation aux peines de la Reine, par des distractions prises

dans la perte même qu'Elle déplorait. Il présenta à Sa Majesté une Romance qu'il avait composée pour le jeune Roi, sur la mort de Louis XVI, et que Madame Cléry, habile virtuose sur le clavecin et la harpe, avait mise en musique. La Reine agréa l'hommage de M. Lepitre, et lui en accorda la plus douce récompense. Quelques jours après, lorsqu'il revint au Temple, Sa Majesté le fit entrer dans la chambre de Madame Élisabeth, où le jeune Prince chanta cette Romance que MADAME accompagna :

LA PIÉTÉ FILIALE.

Eh quoi ! tu pleures, ô ma Mère !

Dans tes regards fixés sur moi

Se peignent l'amour et l'effroi :

J'y vois ton âme tout entière.

Des maux que ton Fils a soufferts ,

Pourquoi te retracer l'image ?

Puisque ma Mère les partage,

Puis-je me plaindre de mes fers ?

Des fers ! ô Louis ! ton courage
Les ennoblit en les portant.
Ton Fils n'a plus, en cet instant,
Que tes vertus pour héritage.
Trône , palais , pouvoir , grandeur ,
Tout a fui pour moi sur la terre ;
Mais je suis auprès de ma Mère ,
Je connais encor le bonheur.

Un jour , peut-être.... l'espérance
Doit être permise au malheur ;
Un jour , en faisant son bonheur ,
Je me vengerai de la France.
Un Dieu favorable à ton Fils ,
Bientôt calmera la tempête :
L'orage qui courbe leur tête
Ne détruira jamais les Lis.

Hélas ! si du poids de nos chaînes ,
Le Ciel daigne nous affranchir ,
Nos cœurs doubleront le plaisir ,
Par le souvenir de nos peines.

Ton Fils, plus heureux qu'aujourd'hui,
Saura, dissipant tes alarmes ,
Effacer la trace des larmes
Qu'en ces lieux tu verses pour lui.

A MADAME ÉLISABETH.

Et Toi, dont les soins, la tendresse,
Ont adouci tant de malheurs,
Ta récompense est dans les cœurs
Que tu formes à la sagesse....
Ah ! souviens-toi des derniers vœux
Qu'en mourant exprima ton Frère ;
Reste toujours près de ma Mère ,
Et ses Enfans en auront deux. (*)

« Nos larmes coulèrent, dit M. Lepitre,
et nous gardâmes un morne silence. Mais
qui pourra peindre le spectacle que j'avais
sous les yeux ? La Fille de Louis à son
clavecin, son auguste Mère assise auprès

(*) Cette Romance, gravée avec la musique et les accompagnemens, se trouve chez Sieber, rue des Filles-Saint-Thomas, n^o. 21.

d'Elle, tenant son Fils dans ses bras, et, les yeux mouillés de pleurs, dirigeant avec peine le jeu et la voix de ses Enfans; Madame Élisabeth debout, à côté de sa Sœur, et mêlant ses soupirs aux tristes accens de son auguste Neveu ».

Il n'est point de Français qui ne se représente ce tableau, un des plus touchans que l'imagination même puisse créer, et qui ne verse aussi des pleurs à ce souvenir douloureux.

Quelques-uns des Municipaux que le sort de la Reine, de leur jeune Roi et de la Famille Royale avait vivement touchés, projetèrent de les faire évader de la prison du Temple. Toulan, un des hommes qui ont montré le plus de zèle et rendu le plus de service aux illustres Victimes pendant leur séjour au Temple, fut le premier qui conçut ce hardi projet. Il le soumit à la Reine; mais

Sa Majesté voulut , avant tout , que ce projet fût examiné par l'un de ses plus fidèles serviteurs , M. le Chevalier de Jarjaye , ancien Maréchal-de-Camp (aujourd'hui Lieutenant-Général), et à qui Louis XVI avait souvent confié des missions secrètes et importantes. Toulan , porteur d'un billet de la Reine , se rendit auprès de cet Officier-Général. (*Note 9.*)

Après quelques conférences , M. de Jarjaye reconnut la possibilité du succès ; mais il jugea qu'il était indispensable d'admettre un second Commissaire du Temple dans le secret de cette périlleuse entreprise : M. Lepitre , seul , pouvait l'être.

Lorsque M. de Jarjaye eut arrêté les premières bases du plan d'évasion , et qu'il eut fait préparer des habits d'homme et d'autres vêtemens pour la Reine et Madame Elisabeth , les Commissaires introduisirent

furtivement ces divers habillemens dans la Tour. Les Princesses auraient ceint des écharpes tricolores , et munies de cartes d'entrée , telles que les avaient les Municipaux , elles seraient sorties sous ce travestissement.

Il paraissait difficile de faire sortir de la Tour, Madame Royale, et surtout le jeune Roi, qui était le plus surveillé: on en trouva le moyen. Chaque jour , l'homme chargé de nettoyer les quinquets et les réverbères, venait le soir les allumer ; il était accompagné de deux enfans qui l'aidaient dans son travail , et il sortait du Temple bien avant sept heures. Après son départ, et lorsque les sentinelles auraient été relevées , un ami de Toulan , royaliste zélé, serait entré dans la Tour , au moyen d'une carte semblable à celle des ouvriers employés au Temple ; il arrivait à l'appartement de la

Reine , sa boîte de fer-blanc au bras , recevait les Enfans des mains de Toulan , qui le grondait de n'être pas venu lui-même arranger les quinquets , et s'éloignait avec eux pour les conduire à l'endroit convenu.

Trois cabriolets étaient disposés pour le voyage. La Reine , le jeune Roi , seraient montés dans le premier , avec M. de Jarjaye ; Madame Royale aurait été conduite par M. Lepitre , et Madame Elisabeth par Toulan. Les dispositions et les incidens étaient calculés de manière qu'on ne pouvait se mettre à la poursuite des augustes Prisonniers que cinq à six heures après leur départ. Les passe-ports , bien en règle , ne laissaient aucune inquiétude pour la route.

On avait d'abord pensé à chercher un asile dans la Vendée , qui commençait à se soulever ; mais la distance parut trop grande et les difficultés trop multipliées. Il semblait

plus facile de gagner les côtes de la Normandie et de s'assurer les moyens de passer en Angleterre. C'était même à ce dernier parti que M. le Chevalier de Jarjaye s'était arrêté. Il avait, sur un point de la côte, près du Hâvre, un bateau à sa disposition. « M. de Jarjaye, dit M. Lepitre, se chargeait de pourvoir à tout ; il avait l'argent nécessaire, et nous pouvions compter sur ses talens et sur son zèle à toute épreuve ».

Nous invitons à lire, dans les *Souvenirs* de M. Lepitre (*), le détail assez exact de toutes les précautions qui avaient été prises pour assurer le succès de l'évasion. Elle devait avoir lieu dans les premiers jours de mars, lorsqu'un soulèvement, organisé à dessein, amena le pillage du sucre et du café chez les marchands de la Capitale, et fit arrêter,

(*) Pages 35 et suivantes.

sans aucun motif , la clôture des barrières et la suspension des passe-ports.

Cet événement et ceux qui se succédaient chaque jour , rendaient désormais impossible l'entière évation des augustes Prisonniers , et principalement celle du jeune Roi, sur lequel , comme nous l'avons déjà observé , l'on exerçait le plus de surveillance.

La même impossibilité n'existait pas encore pour faire évader la Reine seule : c'est ce qui détermina M. le Chevalier de Jarjaye à supplier cette Princesse , dont les jours étaient plus particulièrement menacés , de profiter des ressources qui lui restaient encore pour échapper à ses bourreaux.

Toulan , dont le courage et le zèle , on ne peut trop le répéter , sont au-dessus de tout éloge , et qui était constamment l'intermédiaire entre Sa Majesté et M. de Jarjaye , fut chargé de mettre sous les yeux

de la Reine tous les détails relatifs au nouveau projet. Pour cette fois, Toulan se chargeait, seul, de faire sortir la Reine et de la conduire dans un lieu où cette Princesse aurait trouvé M. de Jarjaye, qui, de son côté, avait fait de telles dispositions que le salut de cette infortunée Souveraine paraissait assuré (*).

Sa Majesté approuva, en entier, le nouveau plan ; et toutes les mesures furent prises en conséquence. Mais la veille même du jour fixé pour le départ, la Reine, ne pouvant supporter l'idée de se séparer de ses Enfants et de Madame Elisabeth, écrivit à M. de Jarjaye un billet que nous avons vu, écrit entièrement de la propre main de Sa

(*) L'exposé de ces plans d'évasion est établi sur des pièces et des rapports authentiques, dans lesquels se trouve également consignée la part honorable qu'a eue M. Lepitre au premier projet dont il parle dans ses SOUVENIRS.

Majesté, et que M. Chauveau-Lagarde, l'un des défenseurs de la Reine et de Madame Elisabeth, nous a, le premier, fait connaître dans sa « NOTE historique sur les » Procès de ces deux Princesses ».

Voici les expressions, mot à mot, de ce billet admirable :

« Nous avons fait un beau rêve. Voilà
» tout. Mais nous y avons beaucoup gagné,
» en trouvant, dans cette occasion, une
» nouvelle preuve de votre entier dévoue-
» ment pour moi. Ma confiance en vous
» est sans bornes. VOUS TROUVEREZ TOU-
» JOURS EN MOI DU CARACTÈRE ET DU COU-
» RAGE ; MAIS L'INTÉRÊT DE MON FILS EST
» LE SEUL QUI ME GUIDE. QUELQUE BON-
» HEUR QUE J'EUSSE ÉPROUVÉ A ÊTRE HORS
» D'ICI, JE NE PEUX CONSENTIR A ME SÉ-
» PARER DE LUI. JE NE POURRAIS JOUIR
» DE RIEN SANS MES ENFANS, ET CETTE

» IDÉE NE ME LAISSE PAS MÊME UN RE-
» GRET ».

D'après cette résolution et la crainte que la Reine avait de se voir, à chaque instant, privée de toute communication, Sa Majesté et Madame Élisabeth chargèrent M. le Chevalier de Jarjaye de la mission délicate, dans ce temps de terreur, de faire parvenir à MONSIEUR et à Monseigneur le Comte d'Artois, le cachet, l'anneau (*) et le paquet renfermant des cheveux de la Famille Royale, que le Roi, peu de momens avant son départ du Temple, avait remis à Cléry pour les porter à la Reine. Le compte que

(*) Le cachet est en argent et à trois facettes qui sont trois cachets différens; sur l'un est gravé l'Écu de France; sur l'autre, le chiffre de Louis XVI; et sur le troisième, la tête de M. le Dauphin ayant un casque.

L'anneau est une *alliance* : on y lit la date du mariage du Roi et de la Reine, et les initiales du nom de cette Princesse.

nous allons rendre de cette mission et des faits qui l'ont précédée, n'est point une digression étrangère à notre sujet.

A peine Louis XVI eut-il quitté la Tour, que les Municipaux exigèrent de Cléry qu'il leur livrât les objets que le Roi venait de lui confier : ils les mirent sous les scellés, ainsi que d'autres effets qui avaient été à l'usage de Sa Majesté. Tout faisait présumer leur destruction.

On lut donc, avec beaucoup d'intérêt, dans le Journal de la tour du Temple, que l'Auteur avait présenté à Sa Majesté Louis XVIII, cette note rassurante. « Quand ce Prince en fut à cet endroit de mon Journal (la remise des objets par Louis XVI), il chercha dans son secrétaire, et me montrant avec émotion un cachet, il me dit : « Cléry, le reconnaissez-vous ? — Ah ! Sire, » c'est le même. — Si vous en doutiez, re-

« prit le Roi , lisez ce billet ». Je le lus en tremblant.... Je venais de quitter l'Abbé de Firmont; et c'était le 21 janvier que je retrouvais dans la main de Louis XVIII , ce symbole de la Royauté , que Louis XVI avait voulu conserver à son Fils !... J'adorai les décrets de la Providence , et je demandai au Roi la permission de faire graver ce précieux billet ».

Mais l'on ignorait comment ces derniers gages de la tendresse du Roi , détournés par les Municipaux de la destination expresse donnée par Sa Majesté , avaient été rendus à la Reine , et par qui cette Princesse avait pu les envoyer à MONSIEUR. Cléry n'ayant point fait connaître ces particularités intéressantes , sans lesquelles on ne peut bien entendre plusieurs passages du billet de la Famille Royale , nous allons exposer ces particularités; et , pour épargner des re-

cherches aux lecteurs qui voudraient les rapprocher de ce billet, nous le reproduirons d'après le *fac simile* donné par Cléry : on le relit toujours avec attendrissement. (*Pièces justificatives*, n^o. 4.)

Pendant que M. le Chevalier de Jarjaye concertait avec Toulan le projet d'évasion de la Reine et de la Famille Royale, Sa Majesté témoigna un vif regret d'avoir été privée de son anneau d'alliance, des chevaux du Roi, et du cachet qu'il avait destiné à son Fils. Toulan conçut l'idée de les retirer de dessous les scellés, en les remplaçant par d'autres : il y parvint, et s'empressa de les remettre à la Reine.

Aucun des projets d'évasion n'ayant pu être exécuté, les Princesses désirèrent vivement alors que des gages aussi chers et qui ; d'un moment à l'autre, pouvaient leur être ravis, fussent transmis, le cachet

à MONSIEUR , et l'aîneau à Monseigneur le Comte d'Artois : le petit paquet, renfermant des cheveux de Louis XVI, de Louis XVII et des Princesses, était aussi joint au billet d'envoi des augustes Prisonniers.

Ce fut vers la fin de mars 1793, que la Reine et Madame Élisabeth confièrent ce dépôt important à M. le Chevalier de Jarjaye ; et ce fut dans les premiers jours de mai, qu'il eut le bonheur de le faire parvenir à MONSIEUR , qui était alors à Hamm en Westphalie (*).

Comment peindre dignement les divers

(*) Chargé, en outre, par Madame Elisabeth d'une mission pour la Princesse de Piémont, M. de Jarjaye se rendit d'abord à Turin, où S. M. SARDE le retint, l'employa auprès de Sa Personne, et voulut envoyer Elle-même, à MONSIEUR, les Dépêches des illustres Prisonniers, par un courrier extraordinaire.

sentimens de joie et de douleur qu'éprouva l'auguste Prince à la vue des gages d'un si haut intérêt ?.... Il faudrait pouvoir transcrire la Lettre dont il daigna honorer, à ce sujet, M. le Chevalier de Jarjaye, le 14 mai 1793. Nous avons lu cette Lettre, d'une sensibilité profonde : elle est écrite, en entier, de la main de MONSIEUR (Sa Majesté Louis XVIII) ; mais notre faible mémoire ne nous a permis d'en retenir que ces expressions :

« VOUS M'AVEZ PROCURÉ LE BIEN LE
 » PLUS PRÉCIEUX QUE J'AYE AU MONDE ; LA
 » SEULE VÉRITABLE CONSOLATION QUE
 » J'AYE ÉPROUVÉE DEPUIS NOS MALHEURS...
 » COMBIEN LEUR BILLET ET L'AUTRE GAGE
 » DE LEUR AMITIÉ , DE LEUR CONFIANCE ,
 » ONT PÉNÉTRÉ MON COEUR DES PLUS DOUX
 » SENTIMENS... JE NE PUIS QU'APPROUVER
 » LES RAISONS QUI VOUS FONT RESTER EN

» PIÉMONT. CONTINUEZ A Y SERVIR NOTRE
» JEUNE ET MALHEUREUX ROI , COMME
» VOUS AVEZ SERVI LE FRÈRE QUE JE
» PLEURERAI TOUTE MA VIE ».

Reprenons la suite des événements.

Le 26 mars , Toulan et M. Lepitre
avaient été dénoncés au Conseil général de
la Commune , pour raison de leur conduite
à l'égard de la Famille Royale. Hébert
demanda contre eux le scrutin épuratoire.
Ils cessèrent d'être compris au nombre des
Commissaires chargés de la surveillance de
la Tour. L'infortuné Toulan a , depuis ,
payé de sa tête son noble dévouement (*).

Les différens projets d'évasion n'avaient
pu se concerter sans éveiller l'attention de
Tison. Ce geôlier , atroce dans ses discours

(*) Il s'était réfugié à Bordeaux sa patrie : découvert, il
fut ramené à Paris, où il périt le 30 juin 1794.

avec les Commissaires dont la scélératesse lui était connue, affectait une certaine pitié avec ceux qui lui paraissaient honnêtes et sensibles , et il s'extasiait sur les qualités charmantes du jeune Roi. C'est ainsi que cet homme fourbe et cruel tentait de s'insinuer dans l'esprit des Municipaux et de découvrir leurs sentimens. Mais quoique l'on se tint en garde contre lui; que pendant les conférences, Madame Royale restât dans une tourelle avec son Frère, pour que ce Prince , bien jeune encore , ne commit point quelque indiscretion involontaire, et qu'ainsi Tison n'eût que de vagues soupçons, il s'empressa de les dénoncer au Conseil général de la Commune.

Ce fut le 19 avril que ce misérable et sa femme accusèrent la Reine et Madame Elisabeth « d'avoir gagné quelques Officiers » Municipaux ; d'être instruites par eux

» de tous les événemens , d'en recevoir les
» papiers publics ; et d'entretenir , par leur
» moyen , des correspondances , etc. ». Le
lendemain , Hébert , cet ennemi acharné
de la Famille Royale , accourut au Temple
pour faire une fouille rigoureuse qui dura
jusqu'à quatre heures du matin. Le jeune
Prince dormait ; on l'arracha de son lit pour
visiter les matelas et jusqu'aux moindres
vêtemens. Cette visite vexatoire aboutit à
prendre un bâton de cire à cacheter.

Dès ce moment , les adoucissemens et les
consolations cessèrent pour la Famille
Royale. La Commune n'envoya plus au
Temple que des Commissaires d'une exces-
sive sévérité. Un mur fut élevé dans le
jardin , et l'on mit partout des jalousies.
Enfin , les précautions devinrent plus rigou-
reuses que jamais , lorsque Dumouriez eut
passé dans le camp autrichien , que l'on

apprit la désertion des soldats de son armée dans l'intérieur , et les succès des armées prussiennes.

Au mois de mai , le jeune Prince tomba malade. La Reine demanda au Conseil général de lui envoyer M. Brunyer , médecin ordinaire des Enfans de France , en qui elle avait confiance : Sa Majesté ne put l'obtenir. Au bout de quatre jours , la maladie augmentant , on envoya au Temple le médecin des prisons. La Reine et Madame Élisabeth servirent de garde au jeune Roi , et ne le quittèrent point, ni jour , ni nuit. Ces Princesses en avaient agi de même , lorsqu'après la mort de Louis XVI , Madame Royale tomba malade , et eut les jambes dans un état d'autant plus inquiétant , qu'on refusa de laisser entrer aucun secours du dehors.

Des journaux avaient révélé que Louis XVII était traité en Roi par les Princesses ;

que chaque matin la Famille Royale allait le saluer, et qu'on lui rendait tous les honneurs dus à la Royauté. Ces bruits, et beaucoup d'autres que les Jacobins faisaient répandre, réveillèrent l'attention sur ce qui se passait au Temple. Quelque temps après, la section du Finistère (faubourg Saint-Marceau) demanda que les autres Sections de la Capitale et des cantons ruraux s'assemblassent, à l'effet de rédiger une adresse à la Convention, pour obtenir que l'on commençât le procès de la Reine et de Madame Elisabeth, et pour que l'on prît « *des mesures* » *certaines* », afin que Louis XVII ne pût succéder à son père.

La lutte qui s'était élevée entre les Jacobins et les Girondins, ne laissait à aucun des partis le temps de s'occuper de ces clameurs. Après le 31 mai, les Jacobins, restés maîtres du champ de bataille, se

hâtèrent de donner suite à toutes les dénonciations qu'eux-mêmes avaient suscitées contre la Famille Royale. Des circonstances accélérèrent l'exécution de leurs sinistres projets.

Quelque temps avant cette époque , Lullier, Procureur-Général de la Commune de Paris, avait dit confidentiellement au Député Hérault de Séchelles, que les rapports que sa place lui procurait, lui avaient fait connaître l'existence, dans les Départemens et dans la Convention même, d'un parti considérable en faveur du jeune Prince; que lorsque ce parti aurait acquis le degré de force nécessaire, Louis XVII serait enlevé du Temple, et qu'on le montrerait au peuple, la Constitution de 1791 à la main. Hérault de Séchelles s'empessa de divulguer hautement cette confidence.

Il est vrai qu'il y eut plusieurs projets

pour rétablir Louis XVII sur le Trône , et l'on doit cette justice à quelques membres de la Convention d'avoir toujours conservé l'espérance de relever sur ses bases l'antique Monarchie. Mais combien de factieux ne parurent seconder ce dessein que pour rallier à leur parti les amis toujours nombreux de la Royauté , écraser les factions rivales , et faire ensuite servir à leur ambition le jeune Roi et la Reine sa Mère ! Ces diverses tentatives furent du moins le prétexte que les meneurs révolutionnaires , qui s'accusaient réciproquement de royalisme , employèrent pour s'envoyer à l'échafaud. Nous n'interrompons point le récit des faits personnels au jeune Prince , par le détail des trames obscures dont il n'était que l'objet apparent ; nous indiquerons seulement les projets qui , par les craintes qu'ils inspirèrent aux anarchistes , influèrent sur le

sort du jeune Roi et des augustes Prisonniers du Temple.

L'un des plus remarquables fut celui dont Cambon, organe du Comité de Salut public, rendit compte à la Convention, le 13 juillet 1793.

Après un long rapport sur la situation de la France, où ce Député avait dit : « Nous » nous trouvons dans des circonstances extrêmement difficiles ; toute la République » est en mouvement ; les villes du Midi, de » l'Ouest, s'arment pour opérer ce qu'elles » appellent le rétablissement de l'ordre et » la punition des coupables, etc. ». Il continua à peu près en ces termes :

« Il y a quelques jours que les Officiers civils d'une section de Paris sont venus dénoncer au Comité qu'il y avait un projet d'aller, le 15 juillet, enlever le Fils de Louis XVI, et de proclamer Louis XVII ;

que, pour y parvenir, le Général Dillon devait être à la tête de l'armée des conjurés avec douze autres Officiers généraux ; que les auteurs du projet devaient se rendre dans les Sections et s'emparer de la majorité, sous le prétexte de combattre les anarchistes et de rétablir l'ordre ; qu'ils se croyaient sûrs de soixante personnes par Section ; que le premier moyen serait d'enclouer le canon d'alarme, de s'emparer de ceux de chaque corps-de-garde, et de se réunir sur la place de la Révolution ; que de là, les conjurés se diviseraient en deux colonnes, dont l'une irait par le boulevard enlever le jeune Louis, et l'autre se rendrait à la Convention pour la forcer de le proclamer Roi ; que Marie - Antoinette devait être proclamée Régente pendant la minorité ; que ceux qui auraient fait cette révolution, formeraient la Garde pri-

vilégiée du Monarque , et qu'on leur donnerait des médailles avec un ruban blanc moiré, sur lesquelles serait un aigle renversé , avec ces mots : « A bas l'anarchie ; » *Vive Louis XVII* ».

Cambon ajouta que , d'après cette dénonciation et d'autres coïncidentes , le Comité avait fait arrêter le Général Dillon et les principaux auteurs du plan ; que ce Général était convenu qu'on lui avait proposé de se mettre à la tête d'un parti pour seconder les mouvemens des Départemens et donner le dessus « aux honnêtes gens » ; mais qu'il avait nié le projet de couronner Louis XVII.

Enfin, Cambon termina son rapport en annonçant qu'en conséquence de ces informations, le Comité avait signé, le 1^{er}. juillet, un ordre portant que le Fils de Louis XVI serait séparé de sa Mère et de sa Famille , et qu'il serait remis à un Instituteur nommé

par le Conseil général de la Commune. La Convention approuva ces mesures.

Rien n'avait préparé la Reine à cette affreuse séparation. Elle avait pu la craindre à l'instant de la mort du Roi ; mais , depuis près de six mois qu'on laissait auprès d'elle cet auguste Enfant , elle était persuadée qu'un objet aussi cher ne lui serait pas enlevé.

Le 3 juillet , à dix heures du soir , six Commissaires de la Commune vinrent notifier à Sa Majesté le fatal arrêté qui ordonnait de transférer le Fils de Louis XVI dans une autre partie de la Tour. La Reine refuse d'y consentir , et fait les plus vives instances pour obtenir que son Fils soit laissé à ses soins. Elle se place au-devant du lit où l'Enfant était couché , et le défend contre les Municipaux. Madame Royale et Madame Élisabeth , également consternées de cette

séparation qui présage des mesures plus funestes encore , prodiguent leurs caresses au malheureux Prince réfugié dans les bras de sa mère. Tous versent des torrens de larmes ; tous s'abaissent jusqu'aux prières les plus touchantes et les plus humbles ; mais rien ne peut fléchir les cœurs insensibles de ces Commissaires qui , sans doute , n'avaient jamais connu les sentimens de la nature. Ils pressent , ils menacent de faire monter la garde pour emmener l'Enfant. Contrainte de céder à la force , la Reine et les Princesses habillent , en tremblant , le jeune Prince. Lorsqu'on entraîne cet Enfant , la Reine , en lui donnant les derniers embrassemens , lui dit : « Souve-
 » nez-vous , mon Fils , souvenez-vous d'une
 » Mère qui vous aime ; soyez sage , doux
 » et honnête ». On eût dit qu'en lui recommandant cette honnêteté , cette douceur , la

Reine prévoyait qu'il en aurait besoin pour apprivoiser le tigre chargé de sa surveillance. Les Commissaires arrachent enfin le jeune Prince des bras de la Reine ; elle implore qu'il lui soit permis de voir son Fils , ne fût-ce qu'aux momens des repas : on lui répond à peine ; les barbares n'ignorent point qu'elle ne reverra plus son Fils!...

Séparé de tout ce qu'il possédait sur la terre , le jeune Louis refuse toute nourriture ; il ne cesse de pleurer pendant deux jours et deux nuits. Il ne cessa de redemander sa Mère, sa Sœur, sa Tante. A qui?... A l'infâme Simon, que la Commune avait qualifié d'Instituteur, à ce cordonnier crapuleux que Robespierre protégeait , et qui était digne de la protection d'un tel monstre (*). Un jour l'auguste Enfant

(*) Ils moururent sur le même échafaud, le 10 thermidor, ou 28 juillet 1794.

demanda aux Municipaux étonnés, de lui montrer la loi qui ordonnait qu'il serait séparé de sa mère.

Quelques jours après la cruelle séparation, Drouet, Chabot, et d'autres Commissaires du Comité de Sûreté générale, se transportèrent au Temple, moins pour vérifier, ainsi qu'ils l'annonçaient, la fausseté des bruits qui circulaient sur l'évasion de Louis XVII, que pour s'assurer de quelle manière avaient été exécutés les ordres du Comité de Salut public, et pour donner des instructions secrètes à Simon et aux autres gardiens, sur la conduite qu'ils devaient tenir à l'égard du Fils de Louis XVI et des Princesses.

Les événemens, qui se passaient alors dans toute la France, annonçaient de plus en plus aux chefs de l'anarchie que leur pouvoir tyrannique allait cesser : les Autrichiens

s'emparaient de Condé, de Valenciennes et d'autres places; Caen et plusieurs villes de l'Ouest, n'avouant que les efforts en faveur du jeune Roi, ne reconnaissaient plus la Convention; la Vendée devenait de plus en plus formidable; Lyon mettait hors de la loi les Députés montagnards; et Toulon se livrait, avec joie, aux Anglais, en proclamant Louis XVII, Roi de France et de Navarre.

Que l'on s'imagine l'impression que dûrent produire ces divers événemens sur l'esprit des Conventionnels, dont la main fumait encore du sang de Louis XVI! Aussi, le Président de l'Assemblée, le farouche Billaud - Varennes qui, dans ces circonstances impérieuses, venait d'être adjoint au Comité de Salut public, avec son digne collègue Collot-d'Herbois, prononça-t-il, d'une voix prophétique, ces paroles épou-

vantables : « Quand les têtes des conspira-
 » teurs (Clavières et Lebrun , dont il de-
 » mandait la mort avant huit jours) seront
 » tombées , ainsi que celle de MARIE-AN-
 » TOINETTE , dites aux Puissances coalisées
 » contre vous , qu'un seul fil retient le fer
 » suspendu sur la tête du Fils de Capet ; et
 » que si elles font un pas de plus sur votre
 » territoire , il sera la première Victime
 » du peuple. C'est par des mesures aussi
 » vigoureuses qu'on parvient à donner de
 » l'aplomb à un nouveau Gouvernement ».

On voit que ce Député , l'un des plus
 initiés dans le mystère « *des mesures vigou-*
 » *reuses* , » annonçait déjà positivement la
 mort de la Reine , et le sort que l'on pré-
 parait à son malheureux Fils.

Tout porte donc à croire que la Com-
 mune , et surtout les Conventionnels mon-
 tagnards , dirigeaient la conduite que l'on

tint envers ce Prince infortuné. Simon entraîna l'innocente Victime dans la chambre même que le Roi avait occupée , et l'y tint renfermée au secret ; lui seul avait le droit de le visiter. Il redoubla ses malheurs , et rendit la position du Fils de Louis XVI encore plus affreuse , en l'abreuvant d'amertume , dans le lieu même , où tout rappelait à cet Enfant les soins et la tendresse de son Père.

L'âge , l'innocence , la beauté du jeune Roi , ne purent toucher l'inflexible géôlier , ni sa femme , vraie mégère , qui était venue s'établir au Temple avec lui. D'après leurs instructions , et dans leur exagération démagogique , ils employaient tous leurs moyens pour anéantir les forces physiques et morales du Royal-Enfant. Ils voulurent lui faire partager leurs opinions , leurs habitudes grossières et leurs chants régicides.

L'auguste Enfant résista long-temps : que l'on en juge par ce fait.

Le 9 août, la Convention proclama l'acceptation de la Constitution qui établissait la France en république. (*) Simon, entendant tirer le canon à cette occasion, dit au Prince : « Capet, crie, vive la république ! » L'Enfant refusa ; après plusieurs instances, le geôlier se mit à jurer et à proférer des menaces. « Vous ferez ce que vous voudrez, » lui dit alors le jeune Roi, avec fermeté ; « mais je ne répéterai jamais de telles paroles ». Ce trait de caractère fut aussitôt

(*) Le Rapporteur prétendit que sur 44 mille Municipalités, il n'y en avait qu'une seule, celle de Donan, petit village près Saint-Brieux, Côtes du Nord, qui eût demandé le Fils de Louis XVI pour Roi, et le rétablissement de la Religion. Quelle contradiction entre ce rapport et celui fait le 13 juillet précédent, par Cambon, et qui avait été cause de la séparation de l'Enfant-Roi d'avec sa mère !

connu de tous ceux qui , ce jour-là , étaient de service au Temple.

Mais cette résistance ne fit qu'accroître les malheurs de Louis XVII. Il n'entendit plus que des expressions révoltantes , des imprécations. Simon l'employait aux occupations les plus viles ; sa femme coupa les cheveux du jeune Prince , seul ornement qui restât sur son front royal ; elle lui ôta ses habits de deuil , pour le revêtir d'une *carmagnole*. (*) Simon ne s'arrêta pas à ces indignes traitemens envers l'Enfant , son Prisonnier : il eut la cruauté de le frapper sans cesse et sans pitié , jusqu'au moment où lui disant , avec une lâche ironie , « eh bien ! Capet , te voilà Jacobin , » il parvint à mettre un bonnet rouge sur la tête du

(*) Petite veste et pantalon de gros drap roux ou gris sale qui , avec le bonnet rouge , étaient la livrée des Jacobins.

descendant de HENRI IV et de LOUIS XIV.

Les amusemens du Royal-Enfant devenaient même un sujet d'insulte. Un jour, Simon lui apporta une guimbarde, instrument favori des petits savoyards. « Tiens, » dit-il au Prince avec des juremens effroyables, ta Mère, ta Tante jouent du clavecin, il faut que tu les accompagnes avec la guimbarde; cela fera un beau tintamarre ».

Chaumette (*), que sa profonde perversité et son dévouement aux Montagnards firent nommer Procureur général de la Commune, avait poussé plus loin encore l'intention d'outrager le jeune Roi. Parmi les jouets qu'il s'avisa, à dessein, de lui faire passer, il plaça une petite guillotine, semblable à celle que, dans ces temps de fré-

(*) Mort sur l'échafaud, le 13 avril 1794.

nésie , des bateleurs faisaient jouer sur les places publiques , par ordre de la Police : un Officier municipal en eut horreur , et la jeta au feu avant qu'elle parvînt à l'Enfant.

Ce n'est qu'en frémissant que nous allons encore retracer quelques traits de la férocité de Simon : ils sont tels , que la postérité ne pourra le croire. Un jour , étant ivre , peu s'en fallut qu'il n'arrachât d'un coup de serviette l'œil au jeune Prince que , par un raffinement d'outrage , il avait contraint de le servir à table.

Un autre jour que le jeune Roi , toujours rempli du souvenir de sa Mère , se refusait à chanter des couplets infâmes contre elle , Simon , écumant de rage , prit un chenet , et en eût assommé le malheureux Enfant , si celui-ci n'eût pas eu l'adresse d'esquiver le coup.

La plume n'ose en écrire davantage...

Qu'opposait l'Enfant à toutes ces atrocités, à tous ces actes de barbarie ? Une douceur, une résignation angéliques. Simon lui dit un jour, après l'avoir cruellement battu : « Capet, si les Vendéens te délivraient, que » me ferais-tu ? Je vous pardonnerais, ré- » pondit le jeune Roi ! . . . »

Cette réponse prouve que les sentimens que la Reine avait inspirés à l'Enfant-Roi, surtout ceux de la clémence, étaient si bien gravés dans le cœur du jeune Prince, qu'il aurait suivi les préceptes que Louis XVI lui avait recommandés dans son immortel Testament ; et que l'auguste Princesse rappelle à son Fils dans cette Lettre, monument admirable de piété, de tendresse maternelle, et que d'indignes mains ont trop long-temps soustraite à notre vénération.

« Je pardonne de tout mon cœur, dit le » Roi, à tous ceux qui se sont faits mes enne-

» mis , sans que je leur en aie donné aucun
» sujet ; et je prie Dieu de leur pardonner » .

» Je recommande à mon Fils , s'il avait
» le malheur de devenir Roi , de songer
» qu'il se doit , tout entier , au bonheur
» de ses concitoyens ; qu'il doit oublier
» toute haine et tout ressentiment , et
» nommément tout ce qui a rapport aux
» malheurs et aux chagrins que j'éprouve » .

« Que mon Fils , ajoute la Reine , n'ou-
» blie jamais les derniers mots de son Père ,
» que je lui répète expressément : QU'IL
» NE CHERCHE JAMAIS A VENGER NOTRE
» MORT » .

La Reine et les Princesses ignorèrent, pendant quelques semaines , les tortures que les impitoyables geôliers faisaient éprouver au royal Prisonnier. Les Municipaux et les gardiens , qu'elles interrogeaient sans cesse , répondaient à leurs pressantes questions ,

que l'Enfant était confié à des gens honnêtes, et qui en avaient le plus grand soin. A leurs instances pour le voir , aux plaintes réitérées de la Reine , d'être séparée de son Fils , les Municipaux répondaient froidement que c'était une mesure nécessaire. Quelle fut la désolation de l'auguste Mère , quand elle apprit que c'était à Simon , qu'elle avait connu Municipal , que son Fils était livré.

Les Princesses découvrent enfin que le jeune Prince monte quelquefois sur la tour du Temple pour prendre l'air , et qu'il y a une fenêtre d'où elles peuvent l'entrevoir au moment où il passe. Chaque jour , elles restent des heures entières pour saisir l'instant de son passage , et se retirent heureuses quand elles l'ont aperçu.

Cette ombre de bonheur leur causa de cruels chagrins , lorsqu'elles virent que l'Enfant avait quitté le deuil de son Père ; que

la tête du jeune Roi était couverte de l'infâme bonnet rouge ; quand elles apprirent qu'on lui parlait toujours avec des juremens et des blasphêmes , et qu'on voulait le contraindre à chanter des couplets infâmes et régicides. Tison , lui-même , eut , dit-on , horreur de la conduite de Simon ; ce fut lui qui révéla à la Reine le déplorable état de son Fils.

A peine l'auguste Mère eut-elle reçu l'affreuse révélation , que le 2 août , à deux heures du matin , on vint éveiller les Princesses , pour lire à la Reine le décret qui ordonnait qu'elle serait transférée à la Conciergerie. Madame Royale et Madame Elisabeth demandèrent à l'accompagner : elles furent refusées. Quels termes pourraient peindre cette cruelle séparation ! La Reine partit , emportant la douleur d'être éloignée de personnes aussi tendrement chéries , et

de savoir son Fils entre les mains de Simon. Du moins, elle ne sut pas, elle n'entendit pas ce que nous allons être obligés d'écrire.

Pour arriver à ses fins exécrables, ce geôlier avait changé le régime du jeune Prince. Il le forçait à manger beaucoup et à boire, également, du vin que l'Enfant ne pouvait goûter qu'avec répugnance. Ce nouveau genre de vie influa sur la santé et sur le moral du Prisonnier : il engraisa beaucoup, mais il ne grandit point. L'Enfant tomba malade, et la fièvre survint ; on lui fit prendre une médecine qui faillit lui devenir funeste : sa bonne constitution l'emporta, et le Prince se rétablit.

Ce ne fut qu'après le départ de la Reine, que les Princesses, demeurées au Temple, connurent à quel point l'infâme Simon était parvenu dans sa dépravation, les excès qu'il

faisait commettre au malheureux Enfant dans le boire et dans le manger ; et la violence qu'il employait, lorsque la raison de cette innocente Victime était égarée, pour lui faire chanter des chansons obscènes et impies.

« Madame Elisabeth, dit l'auteur éloquent de l'Eloge Historique de cette Princesse, se refusait à le croire. Au milieu de tous les genres de barbarie, enfantés par la révolution, celle de Simon lui semblait au-dessus de l'imagination même du crime. Long-temps il lui parut impossible que la perversité humaine eût produit un monstre qui osât se promettre à lui-même, et qui tint l'engagement de s'enfermer avec un Enfant, pour épuiser sur lui tous les tourmens, excepté la mort ; pour trouver une jouissance dans ses larmes, dans ses cris, dans ses terreurs ; pour se faire et pour

suivre le système d'étouffer , d'anéantir en lui les plus heureuses dispositions du cœur et de l'esprit , et le ramener à l'état de la brute , tremblante au moindre geste , au moindre regard d'un maître impitoyable. Concevoir et prescrire à un bourreau soudoyé une semblable conduite , c'était , en effet , avoir fouillé jusques dans les dernières profondeurs de la théorie de la cruauté ; mais j'oserais dire que , même en lui prescrivant cette conduite , on n'espérait pas qu'il pût la soutenir aussi long-temps. Pour s'endormir chaque soir , avec ce témoignage rendu à soi-même ; pour se réveiller tous les matins , avec le ferme propos d'ajouter au mal qu'on a fait la veille à un être innocent et faible sur qui l'on essaie un supplice nouveau ; il faut s'être identifié avec une barbarie qui dépasse tous les écarts du cœur humain , il faut être hors de l'humanité ;

il faut suer le crime par tous les pores (*) ».

Tant de tourmens influèrent à tel point sur le moral et sur la santé du jeune Roi, qu'il tremblait à l'aspect de son vil gardien, et qu'épouvanté par ses continuelles imprécations, il n'était plus qu'une machine asservie aux volontés de ce bourreau.

C'est alors, le 5 octobre 1793, que l'exécration Simon et l'inférieur Hébert (**), pour mettre le comble à leurs forfaits inouïs, forcèrent le malheureux Enfant à signer, sans lui en donner lecture, un interrogatoire qu'ils prétendaient lui avoir fait subir, mais qu'Hébert avait préparé avec le nommé Daujon, Officier municipal, son digne

(*) Éloge historique de MADAME ÉLISABETH de FRANCE, par M. le Comte FERRAND, Ministre d'État, Auteur de *l'Esprit de l'Histoire*. Paris, de l'imprimerie Royale, 1814. 2^e édition, page 113.

(**) Mort sur l'échafaud, le 24 mars 1794.

émule , et que ce dernier s'est vanté d'avoir entièrement écrit de sa main , quelques jours auparavant.

Les ennemis de la Reine sentirent la nullité d'une pareille pièce. C'est pourquoi , le 8 octobre , Pache , Chaumette et David se transportèrent au Temple , environnés de satellites. Ils interrogèrent Madame Royale , l'accablèrent de questions captieuses et ambiguës , espérant surprendre à l'innocence quelques mots dont ils pourraient abuser contre la Reine. Les réponses de la Princesse trompèrent l'attente des bourreaux de sa Mère. Après une séance qui dura trois heures , et dont les détails feraient reculer d'horreur , Madame Royale fut ramenée dans sa chambre. En s'y rendant , elle aperçoit son frère ; elle s'empresse de le prendre dans ses bras : le cruel Simon le lui arrache avec violence.

On fait ensuite descendre Madame Elisabeth. Toutes les infamies dont on voulait accuser la Reine envers son Fils , furent répétées devant elle. Sa défense fut ce qu'avait été celle de son auguste Nièce , vraie , simple , pure comme elles.

Cette séance, qui excitera à jamais l'exécration de tous les siècles , fit frémir de rage les régicides ; ils se virent réduits au procès-verbal fabriqué par Hébert.

Dans cet interrogatoire , uniquement rédigé pour rendre odieuse la Reine que les régicides , après l'avoir abreuvée de toutes les amertumes , voulaient absolument faire périr , on faisait déclarer par un Enfant de huit ans, que plusieurs Officiers municipaux avaient formé , de concert avec cette Princesse , des projets contre-révolutionnaires , et qu'elle entretenait des correspondances avec l'étranger. Cet interrogatoire était terminé

par des atrocités monstrueuses , que le scélérat qui les avait forgées , Hébert , reproduisit devant les Jurés , ou plutôt les assassins de la Reine : aucun des Juges du Tribunal révolutionnaire n'osa demander la pièce calomnieuse.

La Reine avait laissé sans réponse cette atrocité : un des Jurés veut qu'elle s'explique. Elle hésite encore ; mais tout à coup s'animant d'une nouvelle dignité , elle se tourne vers l'auditoire ; et , avec un accent inexprimable de douleur , elle prononce ces mots : « Si je n'ai pas répondu , c'est que la » nature se refuse à répondre à une pareille » inculpation faite à une Mère. J'en appelle » à toutes celles qui peuvent se trouver ici ». Elle parlait à des furies , et les furies ne purent lui répondre que par des larmes.

Peu de jours après l'horrible attentat commis envers la Reine , Chaumette fit

« sentir » au Conseil général de la Commune « le ridicule » de conserver dans la prison du Temple , « trois individus » qui nécessitaient une surcharge de service et des dépenses excessives. Sur son réquisitoire , le Conseil arrêta qu'il se porterait en masse à la Convention pour lui demander que les Prisonniers du Temple fussent envoyés dans les prisons ordinaires , et traités comme les autres détenus.

Le Comité de Salut public manda , sur-le-champ , le Procureur général de la Commune , lui fit apercevoir les suites que pourrait avoir la mesure proposée , et l'arrêté demeura sans exécution.

Les Membres de la Commune voulurent alors faire mettre en jugement Madame Élisabeth , ou plutôt livrer aux bourreaux , leurs complices , une nouvelle Victime tombée du faite des grandeurs. Malgré toutes

leurs recherches , les Municipaux ne trouvèrent aucune pièce , ni même aucun prétexte , qui pût servir à leur abominable dessein. Mais , de concert avec Simon et sa femme , ils employèrent une machination aussi atroce que celle qui avait été pratiquée par Hébert.

En conséquence , les Commissaires de la Commune dressèrent , le 3 décembre 1793 , un procès-verbal , où l'infâme geôlier contraignit encore de paraître un Enfant accablé de plus en plus sous le poids du malheur. Dans cet acte , qui serait révoltant s'il n'était absurde , les deux Princesses , détenues au Temple , étaient accusées « d'a-
» voir quelques intelligences ou correspon-
» dances avec quelqu'un , et de fabriquer de
» faux assignats ». Les Commissaires ajoutaient : « Que , d'après ces déclarations , ils
» avaient fait une visite très-exacte dans

» l'appartement des détenues , et qu'ils n'y
» avaient rien trouvé qui pût donner de
» l'inquiétude !... » Cette dénonciation
parut si ridicule au Conseil général de la Com-
mune , qu'il n'osa pas suivre l'accusation.

L'on voit que le malheureux Prince
était sans cesse obsédé par ses geôliers et
par les Commissaires. La Reine , qui avait
jugé d'où partaient toutes ces suggestions
perfides , avait réduit , d'un seul mot , à leur
valeur , ces prétendues déclarations. Dans
son interrogatoire , le Président du Tribunal
révolutionnaire opposait à cette Princesse de
semblables révélations. « Il est bien aisé ,
» répondit l'auguste Mère , de faire dire à
» un enfant de huit ans tout ce qu'on veut ».

Cette infortunée Souveraine , prévoyant
que les calomniateurs feraient encore usage
de cet affreux moyen , s'exprima ainsi dans
la Lettre touchante et sublime , ou Testa-

ment, qu'Elle écrivit (*) le jour de sa mort à Madame Élisabeth. « J'ai à vous parler » d'une chose bien pénible à mon cœur. » Je sais que cet Enfant doit vous avoir fait » de la peine : pardonnez-lui, ma chère » Sœur ; pensez à l'âge qu'il a, et combien » il est facile de faire dire à un enfant ce » qu'on veut , et même ce qu'il ne comprend pas ».

Malgré l'anéantissement de ses forces physiques et morales , Louis XVII eut toujours le sentiment de la reconnaissance , non pas pour le bien qu'on lui faisait , mais pour le mal qu'on lui épargnait. Nous allons en rapporter une preuve touchante. Vers la fin de décembre 1793, la femme Simon tomba malade ; M. Naudin , Chirurgien de l'Hôtel-Dieu, mandé au Temple, s'y trans-

(*) Le 16 octobre 1793, à 4 heures et demie du matin.

porta : il prescrivit un régime à cette femme, et promit de revenir. Au moment où il se retirait, Simon était à table avec des Commissaires de la Commune , et il voulait contraindre l'Enfant-Roi à chanter des couplets impies. Le Prince ne répondait que par des larmes. Tout à coup , le monstre l'enlève par les cheveux , en lui disant , d'une voix infernale : « Malheureuse vipère ! il » me prend envie de t'écraser contre le » mur ». M. Naudin , indigné , court à la Victime , et l'arrache des mains de son bourreau , en s'écriant : « Scélérat , que vas-tu » faire ? » L'énergie du vertueux Chirurgien en imposa au féroce geôlier , ainsi qu'aux Municipaux , complices de cette horrible scène : l'un d'eux se contenta de lui dire : « Citoyen Naudin , tu as toujours le » mot pour rire. »

Le lendemain , M. Naudin revint comme

il l'avait promis. Quelle fut sa surprise ! Le Royal-Enfant lui présenta deux poires qu'on lui avait données la veille pour son goûter, en lui disant , avec une grâce qui ne peut se rendre : « Hier , vous m'avez » prouvé que vous vous intéressiez à moi , » je vous en remercie ; je n'ai que ceci pour » vous en témoigner ma reconnaissance , » vous me feriez bien plaisir de l'accepter ». M. Naudin, vivement ému , reçut respectueusement les deux fruits , prit la main du jeune Roi , et l'arrosa de ses larmes (*).

De pareils traits soulagent l'âme navrée du récit des brutalités de Simon.

Un voile impénétrable a couvert, d'ailleurs , tout ce qui se passa à la tour du Temple , concernant le jeune Prince. Le

(*) Nous tenons ce fait , dans tous ses détails , de M. le Docteur NAUDIN , fils. C'est ainsi qu'ils lui furent toujours rapportés par son respectable père , mort il y a dix ans.

19 janvier 1794, il fut remis entre les ^{1794.} mains des Commissaires de la Commune, par Simon, qui, las d'exercer les traitemens les plus horribles envers un Enfant, demanda, dit-on, à rentrer dans le Conseil général, dont il était membre. La résignation de la Victime avait triomphé de l'atrocité du bourreau (*).

Après le départ de Simon, les malheurs du Roi ne firent que changer de nature, parce que c'étaient toujours les meurtriers de sa Famille qui, avec Chaumette et Hébert, dirigeaient tout ce qui concernait le Temple. Le moindre signe d'intérêt pour les augustes Prisonniers, était un crime.

(*) Tison avait aussi repris des sentimens humains : sa femme eut horreur d'elle-même ; ses remords aliénèrent son esprit. Les augustes Captives leur pardonnèrent ; elles soignèrent elles-mêmes cette femme, jusqu'à ce qu'on la transportât à l'Hôtel-Dieu.

L'on en va juger. Le 27 mars suivant, il fut question de renouveler la Commission de sept Membres pris dans le Conseil général, et chargée spécialement de la surveillance de la Tour. Cressant est proposé : plusieurs s'opposent à son admission. On lui reproche d'avoir plaint le sort du jeune Louis, d'avoir même recueilli les noms de ceux qui montaient journellement au Temple. Après une longue discussion, Cressant est exclu du Conseil, et il est envoyé, sur-le-champ, à l'Administration de la Police. Interrogé, l'on reconnut que c'était un homme peu révolutionnaire ; mais, comme il n'était établi aucun fait grave contre lui, les choses en demeurèrent là. Cette exclusion fut heureuse pour Cressant, puisqu'elle le sauva de l'échafaud, où furent envoyés tous les Membres qui siégèrent à la Commune, le 9 thermidor suivant.

Tandis que le Conseil général excluait les Commissaires qui témoignaient de la sensibilité pour les illustres Prisonniers , les dominateurs de la Convention envoyaient à la mort, l'agent de la Commune Hébert , et les autres chefs de sa faction , devenue redoutable. Couthon les accusait particulièrement d'avoir fait passer des lettres et de l'argent au Temple, pour favoriser l'évasion du jeune Roi. Bientôt ces dominateurs se divisèrent , et le parti qui triompha précipita sur l'échafaud Danton , Lacroix et plusieurs autres Députés, comme complices d'une conspiration tendante , (qui le croirait !) à rétablir la Monarchie. Mais ces réactions prouvaient l'existence morale de la Royauté ; elles prouvaient que Louis XVII était toujours le point sur lequel tous les Français portaient sans cesse leurs regards. Les anarchistes, poursuivis par les remords,

éprouvaient , à son nom , les craintes , les frayeurs qu'ils n'inspiraient que trop aux amis de l'ordre ; ceux-ci , à ce nom sacré , sentaient renaître leur courage et leurs espérances : hommage involontaire chez les uns , irrésistible chez les autres ; mais rendu par tous à l'Autorité , au Roi légitime.

La terreur était partout à son comble , et les illustres Prisonnières plus surveillées , plus resserrées que jamais , ne pouvaient plus obtenir aucune nouvelle du jeune Roi. Madame Élisabeth s'était entièrement occupée d'entretenir dans le cœur de Madame Royale , ces vertus sublimes qui font , aujourd'hui , l'orgueil de la France et l'admiration du monde ; lorsque le 9 mai , pendant la nuit , on vint l'arracher des bras de cette Princesse. Accablée d'injures , traînée dans un fiacre , la Sœur de Louis XVI ,

est conduite à la Conciergerie ; et le lendemain , jugée , condamnée , exécutée.

En lisant l'Eloge historique de Madame Elisabeth , on saisit , on admire , à chaque trait , l'heureuse ressemblance qui existe entre cette Princesse et son auguste Nièce à à qui elle servit de mère , et qui l'a prise pour modèle.

Malgré les dangers de plus en plus imminens d'être soupçonnés de royalisme , des Agens fidèles poursuivaient leurs plans , souvent dérangés ou trahis , de relever le Trône. Un des plus actifs et des plus persévérans fut , sans doute , M. le Baron de Batz , qui avait été l'un des Membres de l'Assemblée constituante.

Si l'on en croit un rapport fait à la Convention , le 15 juin 1794 , par Élie Lacoste , au nom du Comité de Sûreté générale , M. le Baron de Batz était l'un des

trésoriers de l'Armée royale en France. Ce qu'il y a de certain , c'est que , dénoncé comme ayant promis un million pour assurer l'évasion de la Reine , de la Conciergerie , il trouva le moyen de faire arrêter ses dénonciateurs , et de rester libre pendant tout le régime de la terreur. Suivant le rapport dont nous parlons , le Baron de Batz , chef d'une entreprise fort habilement combinée pour le rétablissement de la Monarchie , avait choisi son domicile à Charonne , dans un lieu de plaisance , appelé l'Ermitage , dépendant du château de Bagnolet. C'est de là que partait la correspondance avec les Agens éloignés. On avait eu soin de la colorer d'un vernis patriotique ; les détails qu'elle renfermait , étaient tracés en signes invisibles dans les interlignes des journaux les plus en faveur ; les correspondans approchaient du feu ces feuilles , et ils voyaient

se retracer à leurs yeux les ordres des Chefs, les progrès de l'entreprise ou les retards qu'elle éprouvait.

M. de Batz s'était d'abord entouré de MM. le Marquis de Pons, de Sombreuil père et fils, du Prince de Rohan-Rochefort, de MM. de Montmorency - Laval, de la Guiche, de Marsan, et du Prince de Saint-Maurice. Il avait pensé qu'il ne suffisait point de s'être associé ces illustres Personnages, dont le nom seul était une garantie de leur zèle et de leur dévouement; il crut qu'un des moyens d'assurer le succès, était de s'attacher des Conventionnels connus par leur ardent jacobinisme, et pour qui rien n'était sacré, pourvu qu'on pût satisfaire leur avidité. Il choisit Danton, Lacroix, ainsi que Chabot, Bazire et autres, dont la cupidité lui était connue, et qu'il faisait agir diversement pour mieux arriver à ses

ainsi. Rien de plus aisé pour lui que d'acheter ces vils intrigans : il avait à sa disposition , suivant le Rapporteur , des sommes immenses en or et en assignats à face royale.

Plusieurs de ces Députés , et d'autres personnes que le Baron de Batz avait chèrement achetées , payèrent successivement , de leur tête , leur vénalité. Il fut enfin dénoncé lui-même ; prévenu à temps , il parvint à s'échapper. Il n'en fut pas de même des personnes respectables que nous avons nommées ; elles furent traduites au Tribunal révolutionnaire , avec d'autres individus qu'elles ne connaissaient point ; mais que , par une monstruosité digne de ce temps , le Rapporteur Élie Lacoste accusa d'avoir agi de complicité. Tous furent condamnés à mort le 17 juin 1794 , pour avoir tenté le rétablissement de la Royauté.

Que dire d'une prétendue conspiration

attribuée à Catherine Théos ? Des Commissaires de la Convention avaient découvert, au château de Saint-Cloud, un portrait en pied du Dauphin, peint par la célèbre Madame Lebrun. Dans un rapport imaginé par le député Vadier, il prétendit que ce portrait avait été mystérieusement caché derrière un lit ; qu'il devait être inauguré aux Écoles de Droit, près du Panthéon, et qu'il était réservé à l'exécution d'un projet tendant à la restauration du Trône dans la Personne du jeune Roi. Cette fable ridicule ne servit qu'à démontrer que ces inventeurs de conspirations avaient épuisé l'art de leur tactique infernale.

Quoi qu'il en soit de ces différens projets, ils fournissaient aux tyrans de la France des motifs pour rendre de plus en plus affreuse la captivité du jeune Roi. On avait placé deux brigands, à figure horrible, pour

veiller , jour et nuit , autour du lieu où l'innocente Victime était renfermée. Qui pourrait , sans verser des larmes , décrire sa déplorable situation ! Il vivait seul dans une chambre obscure , qu'il était obligé de balayer lui-même , s'il voulait y conserver quelque propreté , précaution que l'absence de ses forces affaiblies par la mauvaise nourriture et par le défaut d'exercice , ne lui permit pas long-temps de prendre. Dès ce moment , il coucha sur un lit qui n'était jamais remué , et au milieu des ordures que ses gardiens ne se donnaient pas la peine d'enlever. Ne changeant presque jamais de linge , il éprouva bientôt toutes les suites d'une malpropreté qui , reproduite partout et sur lui-même , eût suffi pour miner lentement , et détruire enfin les faibles restes de sa débile existence.

Toute communication lui étant interdite ,

il ne voyait pas même la main avare qui lui faisait passer des mets grossiers , par une espèce de tour pratiqué dans sa chambre ; il n'entendait d'autre bruit que celui des verroux. A la fin du jour , une voix barbare lui criait de se coucher , parce qu'on ne voulait pas lui donner de lumière. Encore , s'il eût pu goûter les douceurs du sommeil ! Mais à peine était-il endormi , que l'un des cerbères , imitant les manières de Simon , se faisait un plaisir cruel de réveiller le Prince en sursaut , et lui criait : « Capet ! » où es-tu ? dors-tu ? — Me voilà , disait l'Enfant à moitié endormi et tout tremblant. » — Viens ici , que je te voie. — Me voilà ; » que me voulez-vous ? — Te voir : va te coucher ; *housse* ». Deux ou trois heures après , l'autre brigand recommençait le même manège , et l'Enfant était obligé d'obéir.

Ce n'est qu'avec de pénibles efforts , que

nous sommes parvenus à retracer ces horribles images. Accablé de cette situation affreuse et de tant de tortures, l'infortuné Prince conçut contre les auteurs de ses maux et des malheurs de sa Famille, une indignation si vive, que, dès ce moment, il prit la ferme résolution de ne rien leur demander, de ne plus leur répondre; aimant mieux se priver absolument de tout, que de recourir pour quoi que ce fût, non pas à des hommes, mais à des monstres qui lui inspiraient un mépris aussi profond.

L'on reconnaîtra aisément, dans la suite, que les motifs allégués par les persécuteurs du jeune Roi, de sa détermination à leur égard, sont absolument illusoires : le silence de l'auguste Enfant, les exceptions qu'il y a mises, achèveront, au contraire, de démontrer la bonté de son cœur et la grandeur de son caractère.

Sans doute , après la chute de Robespierre et de ses complices , la France parut moins opprimée. Les amis de l'ordre , de plus en plus nombreux , tentaient le retour à la Monarchie ; mais , dirigés alors , comme dans tous les temps , par des chefs timides ou souvent déconcertés , parce qu'on ne cessait de déclamer à la tribune contre les Royalistes , ils n'agissaient qu'avec beaucoup de circonspection. Ainsi , la France n'avait fait que changer de maîtres , aussi jaloux que les précédens de la priver de son Roi légitime. La Convention conserva donc le même esprit , et Louis XVII , moins maltraité peut-être dans sa prison , n'en fut pas mieux traité par les Gouvernans ; car , parmi les régicides , les uns , redoutant les mouvemens de l'intérieur pour le rétablir sur le Trône , demandaient à grands cris son éloignement ; les autres , prévoyant l'appui

que le jeune Roi trouverait dans les Cours étrangères , le considéraient comme un otage nécessaire à leur sûreté. Quant aux meneurs des Comités , oserons-nous l'écrire?... ils attendaient, en silence, l'horrible succès de leur barbarie envers lui!... Tous , dans les discussions où le nom du jeune Roi se trouvait amené, continuaient à ne le désigner que par les expressions les plus grossières et les plus révoltantes. Nous nous abstiendrons de reproduire leurs vociférations.

Veut-on juger de la perplexité des Conventionnels, quand il s'agissait de statuer sur le sort de l'auguste Prisonnier ? nous citerons les phrases que nous pouvons écrire, d'une diatribe proférée par le Député Duhem, le 21 septembre 1794.

« Et moi aussi, s'écria-t-il, il y a long-temps que je demande pourquoi il

existe parmi nous un point de rassemblement pour l'aristocratie ; comme si un peuple, qui a eu le courage de conquérir sa liberté, de... , pouvait conserver encore dans son sein un Rejeton héritier présomptif de la Royauté ! Mais c'est ici un acte de souveraineté ; il faut qu'il soit profondément médité. Nous avons en France deux nations, les royalistes et les républicains : vous n'aurez point de paix, point de sécurité, tant que l'une de ces nations pourra inquiéter la Patrie. ... » Duhem conclut par demander l'expulsion de tous les Membres de la Famille Royale, et de tous ceux qui étaient suspects, aux termes du Gouvernement révolutionnaire.

Un exemple suffira pour prouver combien la conduite et les discours des anarchistes étaient contradictoires. « Lorsqu'il fut question de rappeler dans le sein de

l'Assemblée les Députés qui en avaient été chassés après la journée du 31 mai, Merlin de Douai, alors Membre du Comité de Salut public, demanda à ceux de ses Collègues qui en firent la proposition, « s'ils » voulaient ouvrir les portes du Temple; » c'est - à - dire, placer le jeune Fils de Louis XVI sur le Trône. Quel rapport pouvait-il y avoir entre l'Enfant détenu au Temple, ou ceux qui voulaient que la Couronne lui fût rendue; et des Députés qui avaient concouru à l'extermination de son Père et à l'expulsion de toute sa Famille?... Cependant, ce fut sur le rapport de Merlin que ces Députés furent ensuite rappelés » (*).

Mais rien ne peut mieux établir les in-

(*) Essais historiques sur la Révolution de France, par M. BEAULIEU, tome VI, page 20.

tentions des Gouvernans , à l'égard de Louis XVII, que la pièce que nous allons transcrire. Son importance nous oblige à la donner en entier : elle seule fait connaître la véritable situation du jeune Roi, après le 9 thermidor. C'est ainsi que s'exprima le Député Mathieu, Membre du Comité de Sûreté générale, dans la séance du 2 décembre 1794 :

« Citoyens, je viens, au nom du Comité de Sûreté générale, donner le démenti le plus formel au récit calomnieux et royaliste, inséré depuis plusieurs jours dans des feuilles publiques, et répété avec une sorte d'affectation au moins très-repréhensible. Le Comité y est présenté comme ayant donné des Instituteurs aux Enfans Capet, enfermés au Temple, et porté des soins presque paternels pour assurer leur existence et leur éducation,

» Voici le journal et l'article dont les autres *Périodistes* n'ont été que les trop dociles échos. C'est le Courrier universel du 6 frimaire (26 novembre), rédigé par Nicolle, Poujade et Bertin Devaux.

« Le Fils de Louis XVI profitera aussi » de la révolution du 9 thermidor. On sait » que cet Enfant avait été abandonné aux » soins du cordonnier Simon , digne acolyte de Robespierre , dont il a partagé » le supplice : le Comité de Sûreté générale , persuadé que , pour être Fils d'un » Roi , on ne doit pas être dégradé au-dessous de l'humanité , vient de nommer » trois Commissaires , hommes probes et » éclairés, pour remplacer le défunt Simon : » Deux sont chargés de l'éducation de cet » Orphelin ; le troisième doit veiller à ce » qu'il ne manque pas du nécessaire, comme » par le passé ».

« Le premier devoir du Comité, continua Mathieu, pour écarter cette fable du royalisme, est de présenter à la Convention un récit simple des mesures par lui prises pour assurer le service du Temple, et la garde des Enfants du tyran.

» A l'époque du 9 thermidor, un nouveau gardien avait été placé au Temple par le Comité de Salut public : un seul gardien a depuis paru insuffisant au Comité de Sûreté générale. Un citoyen, d'un républicanisme éprouvé, fut demandé à la Commission de la Police administrative de Paris : indiqué par elle, il fut adjoint au premier pour remplir cette fonction ; et, comme aux yeux des hommes prévenus et ombrageux, la permanence de deux individus au même poste, éveille l'idée d'une séduction possible avec le temps, pour compléter et assurer d'autant mieux la détention des Enfants

du tyran , le Comité arrêta que , chaque jour et successivement , l'un des Comités civils des quarante-huit sections de Paris , fournirait un Membre pour remplir , pendant vingt-quatre heures , les fonctions de gardien , concurremment avec les deux nommés à poste fixe.

» Le Comité a regardé cet ensemble de mesures comme nécessaire , pour ôter au récit fabuleux tout air de vraisemblance , et à la malveillance , soit active , soit *calomnieuse* , tout prétexte de plaintes ou d'agitations.

» Pour la partie militaire du service de ce poste , le Comité de sûreté générale s'est concerté avec le Comité militaire. Plusieurs Représentans l'ont visité , et les deux Comités se sont persuadés que le service se faisait avec exactitude et ponctualité.

» Par cet exposé , l'on voit que le Comité

de Sûreté générale n'a eu en vue que le matériel d'un service confié à sa surveillance ; qu'il a été *étranger à toute idée d'améliorer la captivité des Enfans de Capet*, ou de leur donner des Instituteurs. Le Comité et la Convention *savent comment on fait tomber la tête des Rois, mais ils ignorent comment on élève leurs Enfans.*

» Si le royalisme voulait élever la voix , il serait à l'instant anéanti : pour en ôter la pensée aux amis de la chose publique , et prévenir les conspirations qui , trop souvent, sont le produit de la faiblesse des Gouvernemens , le Comité doit annoncer qu'il a pris, dans cette circonstance , des mesures contre les coupables (*), et qu'il saura ,

(*) On lança contre MM. BERTIN DEVAUX, NICOLLE et POUJADE, un mandat d'amener; mais on ne put se saisir que des deux derniers. Mathieu les interrogea long-temps et

fidèle aux principes, faire respecter les lois, et empêcher qu'on ne provoque une perfide pitié sur les restes de la race de nos tyrans, sur cet Enfant orphelin auquel il semble qu'on voudrait créer des destinées.

» Depuis plusieurs jours, le bruit se répandait que les assignats démonétisés reprenaient quelque crédit ; on s'efforçait de leur donner une sorte de valeur dans l'opinion : nul doute que tous ces bruits, les uns relatifs aux Rejetons d'une race abhorrée, les autres à des signes retirés de la circulation, ne dussent concourir au même but et s'étayer mutuellement. Si l'esprit public s'affaiblissait, des fluctuations seraient imprimées à l'opinion publique ; mais en dé-

avec beaucoup de dureté. Après quelques jours de prison, il les fit relâcher, en leur signifiant que s'ils parlaient encore du jeune Roi, « il les ferait pourrir dans une basse-fosse ».

pit de toutes les manœuvres et de toutes les trames , le crédit national s'affermira sur les plus solides bases , et le Fils de Capet , ainsi que les assignats à face , restera démonétisé ».

Après avoir lu ce rapport , où l'un des Membres du Gouvernement annonce hautement à la France entière que ses Commettans sont bien éloignés de vouloir améliorer la captivité , et assurer l'existence de son légitime Souverain ; peut-on s'étonner des progrès de la maladie physique et morale de ce malheureux Prince , dont le cœur avait commencé , peut-être , de s'ouvrir à l'espérance , quand tout le monde recommençait d'espérer en lui ?

S'il était besoin d'une nouvelle preuve que les meurtriers de Louis XVI et de la Famille Royale ne voulaient point même

laisser échapper leur dernière Victime, que l'on considère leur conduite dans la séance du 28 du même mois ! Ce jour-là, Bentabolle avait dénoncé avec beaucoup de véhémence, un ouvrage intitulé : « Le Spectateur Français pendant le Gouvernement » révolutionnaire », que M. De Lacroix, ancien Magistrat (*), venait de publier, et dans lequel il exprimait le désir que le Peuple fût consulté individuellement sur la Constitution de 1793, pour ôter, disait-il, toute espèce de doute aux Puissances étrangères qui semblaient ne pas croire à la sincérité du vote pour cette acceptation. Moyen adroitement imaginé par l'auteur pour faire rejeter cette Constitution par le peuple ,

(*) M. De Lacroix fut traduit au Tribunal révolutionnaire ; il plaida lui-même sa cause avec beaucoup de talent, et fut absous : il est, aujourd'hui, juge au Tribunal de première instance, à Versailles.

et pour le mettre dans le cas de redemander ses Souverains légitimes.

Après des débats très-animés , Lequinio s'élançe à la tribune, en s'écriant :

« Déjà depuis plusieurs jours , il est manifeste à tout homme, que les malveillans et les intentions perfides des Royalistes prennent une nouvelle action. Jamais vous n'imposerez silence aux Royalistes , si vous ne leur ôtez l'espérance qui leur reste : je veux parler du dernier Rejeton... On a déjà demandé l'expulsion de cet Enfant. Je demande que vos Comités de Gouvernement prennent des mesures et vous présentent les moyens de purger le sol de la liberté du seul vestige de royalisme qui y reste ».

Certes ! la France entière aurait applaudi à des mesures qui , en la privant pour quelque temps , de la présence de son jeune Roi , auraient soustrait l'auguste Prisonnier

à tous les maux dont il était accablé, et nous eussent, sans doute, conservé des jours aussi précieux. (*Note 10.*)

A peine Lequinio eut-il prononcé son discours, dont nous avons dû taire les expressions atroces, que les dominateurs de la Convention firent encore renvoyer la demande à leurs Comités ; mais pressés par tous les partis de s'expliquer sur une proposition tant de fois réitérée, ils annoncèrent enfin que la discussion de cette importante question, s'ouvrirait le lendemain du fatal anniversaire.

1795. En effet, le 22 janvier 1795, Cambacérès, au nom des Comités de Salut public, de Sûreté générale et de Législation, réunis, fit un rapport qu'il termina en disant :
 « Jusqu'ici la prudence avait écarté la ques-
 » tion dont il s'agit ; aujourd'hui les cir-
 » constances paraissent exiger qu'elle soit

» examinée, autant pour déjouer des espé-
 » rances criminelles , que pour fixer irré-
 » vocablement l'opinion du peuple. Il y a
 » peu de danger à tenir en captivité les in-
 » dividus de la Famille Capet : il y en a
 » beaucoup à les expulser ». D'après ces
 motifs , Cambacérès proposa de passer à
 l'ordre du jour sur la mise en liberté des
 Bourbons détenus au Temple... Son avis fut
 adopté presque sans discussion. Les régi-
 cides ne tardèrent pas d'obtenir l'affreux ré-
 sultat de leurs horribles combinaisons.

Les progrès de la maladie du Royal-
 Enfant devinrent si effrayans , que la Mu-
 nicipalité de Paris crut devoir en prévenir
 le Comité de Sûreté générale , et lui envoya ,
 dans le courant de février 1795 , des Com-
 missaires chargés de lui annoncer « le danger
 » imminent que couraient les jours du
 » Prisonnier ». On interrogea les Commis-

saires sur la nature de ces dangers ; ils répondirent que le jeune Prince avait des grosseurs à toutes les articulations , surtout aux genoux ; qu'il voulait toujours rester assis ou couché , refusant toute espèce d'exercice ; ils ajoutèrent qu'on n'en pouvait arracher un seul mot ; que ce refus d'exercice , ce silence absolu dataient du 5 octobre 1793 , jour où la violence des deux scélérats , Hébert et Simon , lui avaient fait signer l'horrible interrogatoire dont nous avons parlé , et qu'ils ne doutaient pas que ce ne fût la cause de ce procédé extraordinaire.

Sur ce Rapport , le Comité de Sûreté générale nomma M. Harmand , de la Meuse , l'un de ses Membres , ayant la Police de Paris dans sa division , pour aller au Temple constater les faits , prendre les mesures provisoires , et rendre compte de tout ce qui était relatif aux prisonniers d'État.

Laissons, maintenant, M. Harmand parler lui-même de cette mission importante :

« Mon cœur y volait, dit-il ; mais comme je n'ai pas voté la mort du Roi (*), et que les préventions attachées à l'opinion contraire prévalaient alors, je délibérai ; et les connaissances locales ne me permettant pas de douter que si, à mon retour du Temple, je faisais un rapport favorable aux illustres Prisonniers, je serais écouté avec une prévention nuisible pour eux et pour moi ; et n'étant pas capable d'en faire un contraire, je demandai qu'on m'adjoignît quelques Membres du Comité.

» On nomma MM. Mathieu et Réverchon (**), tous deux Membres aussi du

(*) Il a voté le *bannissement* immédiat.

(**) Ils ont voté la mort de Louis XVI.

Mathieu est l'auteur du Rapport fait le 3 décembre précédent : voir page 197.

Comité, et j'espère que ce que je vais en dire ne les offensera pas.

» Une préoccupation, dont je n'ai pas été le maître, ne m'a pas permis de garder la date précise de notre visite au Temple ; mais voici les faits :

» Nous arrivâmes à la porte, sous l'affreux verrou de laquelle était enfermé le Fils innocent, le Fils unique de notre Roi, notre Roi lui-même.

» La clef tourne avec bruit dans la serrure, et la porte ouverte nous offre une petite antichambre fort propre, sans autre meuble qu'un poêle de faïence qui communiquait dans la pièce voisine, par une ouverture dans le mur de séparation, et que l'on ne pouvait allumer que par cette antichambre ; les Commissaires nous observèrent que cette précaution avait été prise pour ne pas laisser du feu à la discrétion d'un Enfant.

» Cette autre pièce était la chambre du Prince, et dans laquelle était son lit ; elle était fermée en dehors, il fallut encore l'ouvrir ; ce mouvement de clefs et de verroux porte à l'âme un noir d'autant plus pénible, que la réflexion ne fait qu'y ajouter au lieu de le dissiper.

» Le Prince était assis auprès d'une petite table carrée, sur laquelle étaient éparées beaucoup de cartes à jouer ; quelques-unes étaient pliées en forme de boîte et de caisse, d'autres élevées en châteaux ; il était occupé de ces cartes lorsque nous entrâmes, et il ne quitta pas son jeu.

» Il était couvert d'un habit neuf à la matelot, d'un drap couleur ardoise ; sa tête était nue, la chambre propre et bien éclairée.

» Le lit se composait d'une couchette en bois, sans rideaux ; le coucher et le linge

nous parurent beaux et bons. Ce lit était derrière la porte, à gauche en entrant; plus loin, du même côté, était un autre bois de lit sans coucher, placé aux pieds du premier; une porte fermée entre les deux communiquait à une autre pièce que nous n'avons pas vue.

» Les Commissaires nous dirent que ce lit avait été celui d'un savetier, nommé Simon, que la Municipalité de Paris, avant la mort de Robespierre, avait établi dans la chambre du jeune Prince pour le servir et le garder. On sait assez avec quelle atroce barbarie ce monstre s'est acquitté de ces deux fonctions.

» On sait que ce scélérat se jouait cruellement du sommeil de son Prisonnier; que, sans égard pour son jeune âge, pour lequel le sommeil est un besoin si impérieux, il l'appelait à diverses reprises, la nuit, en lui criant, *Capet.... Capet.... ?* Le Prince

répondait : me voilà , citoyen.... — Approche , que je te voie , répliquait le tigre : l'Agneau approchait.... L'exécrable bourreau sortait sa jambe du lit , et d'un coup de pied lancé partout où il pouvait atteindre , il étendait sa Victime par terre , en lui criant : *va te coucher , louveteau*. O Ciel ! et la vengeance divine se bornerait à la vie que ce monstre a perdue avec Robespierre !

» Ceci a déjà été écrit ; mais je le rapporte parce que les Commissaires nous en firent un récit dont le souvenir me fait frissonner chaque fois qu'il se présente.

» Après avoir reçu ces affreux détails préliminaires , je m'approchai du Prince ; nos mouvemens ne semblaient faire aucune impression sur lui ; je lui dis que le Gouvernement , instruit trop tard du mauvais état de sa santé , et du refus qu'il faisait de prendre de l'exercice et de répondre aux

questions qu'on lui faisait à cet égard , ainsi qu'aux propositions qu'on lui avait faites d'employer quelques remèdes , et de recevoir la visite d'un médecin ; nous avait envoyés près de lui pour nous assurer de tous ces faits , et lui renouveler nous-mêmes , en son nom , toutes ces propositions ; que nous désirions qu'elles lui fussent agréables , mais que nous nous permettrions d'y ajouter le conseil et le reproche même , s'il persistait à garder le silence et à ne vouloir point prendre d'exercice ; que nous étions autorisés à lui procurer les moyens d'étendre ses promenades et de lui offrir les objets de distraction et de délassement qu'il pourrait désirer , et que je le priais de vouloir bien me répondre si cela lui convenait.

» Pendant que je lui adressais cette petite harangue , il me regardait fixement sans changer de position , et il m'écoutait avec

l'apparence de la plus grande attention ;
mais pas un mot de réponse.

» Alors je repris mes propositions comme
si j'eusse pensé qu'il ne m'avait pas entendu ,
et je les lui particularisai à peu près de cette
manière :

« Je me suis peut-être mal expliqué , ou
» peut-être ne m'avez-vous pas entendu ,
» Monsieur ; mais j'ai l'honneur de vous
» demander si vous désirez un cheval , un
» chien , des oiseaux , des joujoux de quel-
» que espèce que ce soit , un ou plusieurs
» compagnons de votre âge que nous vous
» présenterons avant de les installer près
» de vous ; voulez-vous , dans ce moment ,
» descendre dans le jardin ou monter sur
» les tours ; désirez-vous des bonbons , des
» gâteaux , etc. , etc ? »

» J'épuisai en vain toute la nomenclature
des choses qu'on peut désirer à cet

Âge ; je n'en reçus pas un mot de réponse , pas même un signe ou un geste , quoiqu'il eût la tête tournée vers moi , et qu'il me regardât avec une *fixité* étonnante qui exprimait la plus grande indifférence.

» Alors je me permis de prendre un ton un peu plus prononcé , et j'osai lui dire :
 « Monsieur, tant d'opiniâtreté à votre âge
 » est un défaut que rien ne peut excuser ;
 » elle est d'autant plus étonnante , que
 » notre visite , comme vous le voyez , a
 » pour objet d'apporter quelque adoucissement à votre situation , des soins et
 » des secours à votre santé ; comment voulez-vous qu'on y parvienne , si vous refusez toujours de répondre et de dire ce
 » qui vous convient ? Est-il une autre
 » manière de vous le proposer ? ayez la
 » bonté de nous le dire , nous nous y conformerons » ,

« Toujours le même regard fixe et la même attention , mais pas un seul mot ».

» Je repris : « Si votre refus de parler ,
» Monsieur , ne compromettrait que vous ,
» nous attendrions , non sans peine , mais
» avec plus de résignation , qu'il vous plût de
» rompre le silence , parce que nous devons
» en conjecturer que votre situation vous dé-
» plaît moins , sans doute , que nous le pen-
» sions , puisque vous ne voulez pas en sortir ;
» mais vous ne vous appartenez pas ; tous
» ceux qui vous entourent sont responsables
» de votre Personne et de votre état ; vou-
» lez-vous les compromettre ? voulez-vous
» nous compromettre nous-mêmes ? Car ,
» quelle réponse pourrons-nous faire au
» Gouvernement dont nous ne sommes que
» les organes ? Ayez la bonté de me ré-
» pondre , je vous en supplie , ou bien nous
» finirons par vous l'ordonner ».

« Pas un mot, et toujours la même *fixité*. »

» J'étais au désespoir et mes Collègues aussi ; ce regard, surtout, avait un tel caractère de résignation et d'indifférence, qu'il semblait nous dire : « QUE M'IMPORTE ,
» ACHÉVEZ VOTRE VICTIME ! ».

» Je le répète, je n'en pouvais plus ; mon cœur se gonflait, et je fus prêt à céder aux larmes de la plus amère douleur ; mais quelques pas que je fis dans la chambre me remirent , et me confirmèrent dans l'idée d'essayer l'effet du commandement , ce que je tentai en effet, en me plaçant tout près et à la droite du Prince , et en lui disant : « *Monsieur, ayez la complai-*
» *sance de me donner la main ;* » il me la présenta, et je sentis, en prolongeant mon mouvement jusque sous l'aisselle , une tumeur au poignet et une au coude, comme des *nodus* ; il paraît que ces tumeurs n'é-

taient pas douloureuses, car le Prince ne le témoigna pas.

« *L'autre main, Monsieur.* » Il la présenta aussi ; il n'y avait rien.

» *Permettez, Monsieur, que je touche aussi vos jambes et vos genoux ;* » il se leva. Je trouvai les mêmes grosseurs aux deux genoux, sous le jarret.

» Placé ainsi, le jeune Prince avait le maintien du rachitisme et d'un défaut de conformation ; ses jambes et ses cuisses étaient longues et menues, les bras de même, le buste très-court, la poitrine élevée, les épaules hautes et resserrées, la tête très-belle dans tous ses détails, le teint clair, mais sans couleurs, les cheveux longs et beaux, bien tenus, châtains-clairs.

« *Maintenant, Monsieur, ayez la complaisance de marcher* ». Il le fit aussitôt, en allant vers la porte qui séparait

les deux lits , et il revint s'asseoir sur-le-champ.

« Pensez-vous , Monsieur , que ce soit là
» de l'exercice , et ne voyez-vous pas , au
» contraire , que cette apathie seule est la
» cause de votre mal et des accidens dont
» vous êtes menacé ; ayez la bonté d'en
» croire notre expérience et notre zèle ;
» vous ne pouvez espérer de rétablir votre
» santé , qu'en déferant à nos demandes et
» à nos conseils ; nous vous enverrons un
» médecin , et nous espérons que vous
» voudrez bien lui répondre. Faites-nous
» signe au moins que cela ne vous dé-
» plaira pas ».

« Pas un signe , pas un mot ».

« *Monsieur , ayez la bonté de marcher*
» *encore et un peu plus long-temps* ».

« Silence et refus ; il resta sur son siège ,
les coudes appuyés sur la table ; ses traits

ne changèrent pas un seul instant ; pas la moindre émotion apparente, pas le moindre étonnement dans les yeux, comme si nous n'eussions pas été là, et comme si je n'eusse rien dit. J'observe que mes Collègues ne parlèrent pas.

» Nous nous regardions d'étonnement, et nous faisons quelques pas l'un vers l'autre, pour nous communiquer nos réflexions, lors qu'on apporta le dîner du Prince.

» Nouvelle scène de douleur, il faut l'avoir vue et éprouvée pour le croire.

» Une écuelle de terre rouge contenait un potage noir, couvert de quelques lentilles ; dans une assiette de la même espèce, était un petit morceau de bouilli, noir aussi et retiré, et dont la qualité était assez marquée par ses attributs : une seconde assiette, dont le fond était rempli de lentilles, et une troisième dans laquelle étaient six châ-

taignes, plutôt brûlées que rôties, un couvert d'étain, point de couteau; les Commissaires nous dirent que c'était l'ordre du Conseil de la Commune, et point de vin.

» Tel était le dîner du Fils de Louis XVI, de l'Héritier de *soixante-six Rois*? tel était le traitement fait à l'innocence.

» Eh ! qui pourrait tenir à ce spectacle et à ce souvenir du Fils d'un Roi, d'un Roi lui-même, d'un innocent enfin, forcé par la violence à se nourrir comme le plus malheureux de ses sujets ?

» Pendant que l'illustre prisonnier faisait cet indigne dîner, mes Collègues et moi nous exprimâmes, par nos regards, aux Commissaires de la Municipalité, notre étonnement et notre indignation; et pour leur épargner, en présence du Prince, les reproches qu'ils méritaient, je leur fis signe de sortir de l'antichambre : là, nous nous

expliquâmes comme nous sentions ; ils nous répétèrent que c'était l'ordre de la Municipalité, et que c'était encore pire avant eux.

» Dans l'antichambre, nous ordonnâmes que cet exécrable ordre de choses serait changé à l'avenir, et que l'on commencerait à l'instant même à ajouter à son dîner quelques friandises, et surtout du fruit. Je voulus qu'on lui procurât du raisin, qui était rare alors.

» L'ordre ayant été donné pour cela, nous rentrâmes ; il avait tout mangé. Je lui demandai s'il était content de son dîner ? point de réponse : s'il désirait du fruit ? point de réponse : s'il aimait le raisin ? point de réponse. Un instant après, le raisin arriva ; on le plaça sur sa table, et il le mangea sans rien dire. En désirez-vous encore ? point de réponse.

» Il ne nous fut plus permis de douter alors que toutes les tentations de notre part, pour en obtenir une réponse , seraient inutiles : je lui fis part de notre détermination, et je lui dis qu'elle était d'autant plus pénible pour nous , que nous ne pouvions attribuer son silence à notre égard , qu'au malheur de lui avoir déplu ; que nous proposerions , en conséquence , au Gouvernement , de lui envoyer des Commissaires qui lui seraient plus agréables.

» Même regard ; mais point de réponse.
« Voulez-vous bien , Monsieur , que nous
» nous retirions » ? point de réponse.

» Cela dit, nous sortîmes ; la première porte étant fermée, nous restâmes un quart d'heure dans l'antichambre à nous interroger mutuellement sur ce que nous venions de voir et d'entendre , et à nous communiquer nos réflexions et les observations que

chacun de nous avait faites à cet égard , ainsi que sur le moral et sur le *physique* du jeune Prince.

» D'après le récit que je viens de faire , qui est exact , et dont j'ai plutôt abrégé qu'étendu les détails , tout le monde peut faire et fera sans doute les mêmes réflexions et les mêmes observations que nous ; ainsi je ne les répéterai pas.

» J'ai dit les motifs auxquels les Commissaires attribuaient le silence opiniâtre du Prince. Je leur demandai , dans l'antichambre , si ce silence datait réellement du jour où la plus barbare violence lui avait fait faire et signer l'odieuse et absurde déposition..... Ils renouvelèrent leur assertion à cet égard.

» Après avoir présenté cette anecdote à l'éternelle douleur des âmes sensibles , je la livre aux observateurs de la nature. Est-

il possible qu'à l'âge de neuf ans, un enfant puisse former une telle détermination et y persévérer ? C'est ce qui n'est pas vraisemblable sans doute ; mais je réponds à ceux qui douteraient ou qui nieraient, par un fait et par des témoignages que j'indique et auxquels on peut recourir.

» Quoi qu'il en soit, avant de sortir de l'antichambre du Prince, mes Collègues et moi nous convinmes que, pour l'honneur de la Nation qui l'ignorait ; pour celui de la Convention qui, à la vérité, l'ignorait aussi, mais dont le devoir était d'en être instruite ; pour celui de la coupable Municipalité de Paris elle-même, qui savait tout et qui causait tous ces maux ; que nous nous bornerions à ordonner des mesures provisoires qui furent prises sur-le-champ, et que nous ne ferions pas de Rapport en public, mais en Comité secret, dans le

Comité seulement ; ce qui fut fait ainsi ».

Pourquoi ces ménagemens?... Pourquoi ce silence complice?...

Peu de jours après la visite au Temple, M. Harmand fut, dit-il, envoyé en mission : il ne put suivre l'exécution des mesures qu'il avait prescrites pour l'amélioration du sort de l'Enfant-Roi.

D'après les attentions de ce Député et les ordres qu'il a donnés, de concert avec les organes du Gouvernement, qui ne croirait que l'on va employer les remèdes les plus prompts et les plus efficaces pour soulager l'auguste Malade ? Non ; trois mois s'écoulaient avant que cet infortuné ne reçoive aucun secours : trois mois, c'est-à-dire assez de temps pour qu'il n'y eût plus aucun espoir de guérison. Les monstres avaient voté publiquement la mort du Père ; ils tramèrent secrètement la mort du Fils.

Revenons au Rapport.

Les lecteurs auront observé qu'à coup sûr , celui présenté à la Convention , en Comité secret , n'était pas rédigé dans les termes que l'on vient de lire. Est-ce devant les meurtriers de Louis XVI , les destructeurs de la Monarchie , les fondateurs de la République , que M. Harmand aurait osé dire : « Le Fils innocent, le Fils unique de » notre Roi; notre Roi lui-même, » et quelques autres expressions qu'on a pu remarquer dans son récit.

Mais , ce qui a dû , surtout , fixer l'attention , c'est la manière dont M. Harmand insiste sur le prétendu silence absolu de Louis XVII, pendant environ quinze mois ; ainsi que sur les motifs auxquels on l'attribuait, et qui lui ont paru expliquer le refus du jeune Prince , de répondre aux questions des Commissaires du Comité de Sûreté générale.

Pour nous , nous sommes convaincus que le silence observé par l'auguste Enfant , n'était que relatif. En effet , le jeune Louis ne l'a-t-il pas rompu , lorsqu'il fit à Simon la royale promesse de lui pardonner ; lorsqu'il fit des remerciemens à M. Naudin ; et lorsque , trop tardivement dans la suite , des médecins furent appelés pour lui donner des soins ?... Non ; le caractère généreux et reconnaissant de l'auguste Prince s'opposait à ce qu'il gardât un silence absolu avec tous ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher pendant la dernière année de sa vie.

Mais nous sommes également persuadés que le jeune Roi , qui ne pouvait ignorer d'où provenaient tous les malheurs de sa Famille , n'avait jamais vu qu'avec dédain , avec horreur , tous les Conventionnels et tous les Membres de la Commune , à l'exception d'un petit nombre qui , depuis long-

temps, n'avait plus d'accès auprès de sa Personne. Aussi, n'accordait-il point d'autre réponse aux auteurs de ses maux, et à ses gardiens, que ce regard si expressif : « *Que m'importe, achevez votre Victime!...* » L'isolement, le dénuement total où on le laissa durant cette dernière année de sa pénible existence, ont dû faire persévérer l'Enfant-martyr dans son héroïque résolution.

Les causes alléguées par les Commissaires de la Commune, des refus et du silence du Prince, sont d'ailleurs illusoires : car, s'ils remontaient réellement au 5 octobre, jour de la monstrueuse déposition, comment l'Enfant a-t-il signé l'odieuse déclaration du 3 décembre suivant ? Ces allégations sont donc mensongères, puisqu'il est avéré, aujourd'hui, que des scélérats ont surpris la signature de cet Enfant, sans qu'il se

doutât de ce que contenaient leurs prétendus interrogatoires. Enfin, ... osons le dire... le brutal Simon aurait-il, pendant les trois mois qu'il continua d'être le geôlier du jeune Louis, toléré ce silence et ces refus accusateurs?... Mais les Municipaux ont cru que leurs assertions, à cet égard, détourneraient l'idée que la juste indignation de l'Enfant-Roi retombait aussi sur leurs têtes.

Après avoir écrit ceci, nous l'avons communiqué à M. le Docteur Naudin (*). Son dévouement héréditaire à la Famille des Bourbons, et son amour pour le vrai, lui ont suggéré l'idée de vérifier nos observations : il y a mis tout le zèle qu'inspirent une si belle cause et la recherche de la vérité. C'est

(*) Nous lui devons la connaissance exacte des faits rapportés page 182.

d'après des renseignemens certains qu'il s'est empressé de se procurer , qu'il nous a affirmé que l'explication donnée par les Commissaires de la Commune , du silence du jeune Prince , était absolument controuvée ; que le Royal-Enfant n'avait jamais cessé de parler à ceux qui l'approchaient ; et que ses refus , à cet égard , ne pouvaient se reporter plus haut que l'époque où il fut entièrement isolé.

Les succès obtenus au-dehors par la valeur des Armées françaises , ne rassuraient pas , néanmoins , les tyrans de la France , contre la terreur que leur inspirait la guerre de la Vendée. Quelques Membres de la Convention , choisis parmi ceux qui n'avaient pas voté la mort du Roi , furent chargés d'entamer des négociations avec les principaux Chefs des Armées catholiques et royales. Le Chevalier de Charette et ses

braves Compagnons d'armes , manquant alors de munitions de guerre les plus indispensables , profitèrent adroitement de ces dispositions , pour négocier avec les Commissaires des Comités de la Convention , et conclure avec eux , sinon un traité de paix , du moins un armistice. Toutes hostilités cessant de part et d'autre , on pouvait se flatter , qu'à une époque déterminée , le jeune Roi et Madame Royale seraient remis aux Vendéens. Quelques personnes assurent même que , peu de temps avant la mort de Louis XVII , le Comité de Salut public avait traité avec les Chefs de la Vendée , et s'était engagé à leur remettre l'Héritier de la Couronne et son auguste Sœur , avant le 15 juin , pour tout délai. Ces personnes vont jusqu'à dire que M. Desotieux , Baron de Cormatin , Major - Général de l'Armée catholique et Royale de Bretagne , avait l'honorable mis-

sion de venir chercher à Paris ces précieux Rejetons de Louis XVI. (*Note 11.*)

Mais la faction qui avait écrasé Robespierre , dont elle partagea si long-temps les crimes , et qui s'était couverte du masque de la modération , ne craignit pas tant le farouche tyran , que tout ce qui pouvait rendre le pouvoir à ses véritables Maîtres. Dans cette appréhension , et mieux informés de la situation des Vendéens , les Gouvernans , loin de remettre le jeune Roi aux défenseurs de la Religion et du Trône , prolongèrent son martyre , et celui de la Princesse , sa Sœur. Le fidèle M. Hue , instruit de l'état de dépérissement dans lequel était Louis XVII , sollicita , auprès du Comité de Sûreté générale , la faveur de s'enfermer de nouveau avec le jeune Prince et de lui donner des soins ; sa demande fut rejetée , sous le prétexte que les Commissaires du Temple le soignaient !...

Ce fut seulement dans le courant de mai, et d'après de nouvelles instances réitérées par des personnes informées de la situation de plus en plus déplorable où se trouvait le jeune Prince, que les Comités se décidèrent à lui envoyer le célèbre Desault. Cet honnête Chirurgien, après avoir examiné très-attentivement l'Enfant malade, ne leur dissimula pas qu'ils avaient trop tardé à l'envoyer auprès de lui ; que l'état de dépérissement rendait la guérison presque impossible : il proposa de prendre, sur-le-champ, le parti de faire transporter le malade à la campagne ; que là, un traitement, des secours appropriés, pourraient parvenir à rétablir, du moins pour quelques années, la débile existence de l'auguste Enfant.

Les Comités ne prirent aucun parti sur ces propositions. Cependant, Desault employait toutes les ressources que ses talens.

et son zèle lui suggéraient pour améliorer la triste situation du royal Prisonnier. Le Prince fut sensible aux soins assidus de son Chirurgien. Il le lui témoigna , en s'abandonnant à lui avec toute confiance, et en rompant avec lui le silence absolu qu'il gardait avec ses geôliers et les Commissaires de la Municipalité. Lorsque ces Commissaires annonçaient que la visite allait cesser, l'auguste Enfant ne voulant pas s'adresser à eux pour la prolonger, retenait M. Desault par le pan de son habit. C'était les larmes aux yeux que le franc et sensible Desault , sortant du Temple , racontait chez lui, à M. Nicolle et à des amis intimes , les paroles et les instances du jeune Prince.

Desault mourut le 1^{er}. juin suivant , presque subitement , et sans qu'on ait pu découvrir chez lui aucunes notes sur les

visites qu'il avait rendues au Prince malade.

Le 5, M. Pelletan , Chirurgien en chef du grand Hospice, et M. Dumangin , premier Médecin de l'hôpital de Santé (*), furent nommés pour remplacer M. Desault dans le traitement du jeune Prince.

Ces Médecins reconnurent , comme Desault, qu'il n'y avait plus aucun espoir de conserver une vie aussi précieuse ; et l'état d'épuisement rendant les secours de l'art inutiles, il ne leur restait que les moyens d'adoucir les derniers momens du Royal Prisonnier.

Ils blamèrent les Municipaux de n'avoir point fait disparaître les barreaux qui obstruaient les fenêtres , ainsi que les énormes verroux dont le bruit rappelait sans cesse à l'innocente Victime les tourmens qu'elle

(*) Ils sont existans.

avait endurés , et qui l'avaient réduite à un état aussi désespéré. Comme M. Pelletan s'exprimait assez haut sur ce sujet , le jeune Prince lui fit signe d'approcher , et le pria de parler plus bas : « Je craindrais , lui » dit-il , que ma Sœur ne vous entendît , » et je serais bien fâché qu'elle apprît que » je suis malade , parce que cela lui ferait » beaucoup de peine ». Cette attention annonce jusqu'à quel point ce Prince possédait une âme aimante et sensible.

MM. Dumangin et Pelletan firent transporter le Prisonnier dans le salon du Concierge , dont les fenêtres donnaient sur le jardin. La vue du soleil et de la verdure parut adoucir les souffrances de l'auguste Malade. Il le témoigna ; mais ne pouvant plus articuler que des monosyllabes , tant il devenait faible , il souriait encore quelquefois à ses Médecins.

Dans la journée du 7 , le Roi éprouva un évanouissement qui fit craindre sa fin prochaine , et le dernier accomplissement de ces paroles prophétiques à son égard :

« Toutes mes forces sont épuisées , mes
» jours ont été abrégés , et il ne me reste
» plus que le tombeau (*).

Le 8 juin , à deux heures de l'après-midi , l'infortuné Louis XVII rendit le dernier soupir....

Le lendemain , le Député Sevestre , régicide, et qui, le 3 avril 1794 , avait dit que
« cet Enfant ne serait jamais majeur , » fit , au nom du Comité de Sûreté générale , le rapport suivant à la Convention.

« Depuis quelque temps le Fils de Capet était incommodé par une enflure au genou droit et au poignet gauche. Le 1^{er}. floréal

(*) Traduction par Le Maistre de Sacy , de l'épigraphie jointe au titre de la page 119.

(20 avril), les douleurs augmentèrent ; le malade perdit l'appétit et la fièvre survint. Le fameux Desault, Officier de santé, fut nommé pour le voir et le traiter. Ses talens et sa probité nous répondaient que rien ne manquerait aux soins qui sont dus à l'humanité.

» Cependant, la maladie prenait des caractères très-graves. Le 16 de ce mois (5 juin), Desault mourut (*) ; le Comité nomma, pour le remplacer, le Citoyen Pelletan, Officier de santé très-connu ; et le Citoyen Dumangin, premier Médecin de l'Hôpital de Santé, lui fut adjoint.

» Leurs bulletins d'hier, à onze heures du matin, annonçaient des symptômes inquiétans pour la vie du Malade ; et à deux heures un quart de l'après-midi, nous avons reçu la nouvelle de la mort du Fils de Capet. Le

(*) Il est mort, ainsi que nous l'avons dit, le 1^{er} juin.

Comité de Sûreté générale, nous a chargés de vous en informer : tout est constaté ».

Le 10 , deux jours après la mort de Louis XVII, le Commissaire de Police de la Section du Temple, accompagné de deux Commissaires civils, se rendit, à huit heures et demie du soir, à la tour du Temple, conformément à un arrêté du Comité de Sûreté générale, pour y enlever le Corps de Sa Majesté : ils le trouvèrent découvert; et, en leur présence, il fut mis dans un cercueil de bois, et transporté sur-le-champ, et sans aucune cérémonie, au cimetière de la paroisse Sainte-Marguerite, au faubourg Saint-Antoine.

A peine la nouvelle de la mort de Louis XVII fut-elle répandue, qu'un grand nombre de personnes s'empressèrent de publier qu'un poison lent, apprêté dans un plat d'épinards, avait abrégé la vie du

malheureux Prince ; elles réunirent plusieurs motifs qui semblaient justifier leurs soupçons.

Elles rappelaient què le Représentant Mailhe, au nom du Comité de Législation , avait terminé son Rapport sur le procès de Louis XVI, par cette phrase homicide :

« Cet Enfant n'est pas encore coupable ;
» il n'a pas encore eu le temps de partager
» les iniquités des Bourbons. Vous avez à
» balancer sa destinée avec les intérêts de
» la République. Vous aurez à prononcer
» sur cette grande question échappée du
» cœur de Montesquieu : *Il y a dans les*
» *États où l'on fait le plus de cas de la li-*
» *berté, des lois qui la violent contre un*
» *seul ;..... (*) et j'avoue, ajoute-t-il, que*

(*) DE L'ESPRIT DES LOIS, LIVRE XII, CHAPITRE XIX. *Mais, continue Montesquieu, de quelque ma-*

» *l'usage des Peuples les plus libres qui aient*
» *jamais été sur la terre , me fait croire qu'il*
» *y a des cas où il faut mettre , pour un mo-*
» *ment , un voile sur la liberté , comme on*
» *cache les statues des Dieux ».*

Elles se souvenaient que le Député Chabot avait dit hautement que , « c'était à l'apothicaire de délivrer la France du Fils de Capet ; » et que Brival , le digne Collègue des deux Conventionnels que nous venons de nommer, reprocha au Comité de Salut public, quelque temps après le 9 thermidor, d'avoir commis beaucoup de crimes inutiles, et de n'avoir point consommé celui-là.

Le poète Delille était aussi du nombre de ceux qui croyaient à l'empoisonnement. Tout le monde sait par cœur les beaux vers

nière que le peuple les donne , Cicéron veut qu'on les abolisse ,
parce que la force de la Loi ne consiste qu'en ce qu'elle
statue sur tout le monde.

du Poëme de la Pitié, au sujet de la mort prématurée de Louis XVII.

Louis sur l'échafaud a terminé sa vie ;
 Son Épouse n'est plus, et sa Sœur l'a suivie ;
 D'effroyables malheurs ont banni ses Parens.
 Seul, au fond de sa Tour, sous l'œil de ses tyrans,
 Un Fils respire encore, il n'a pour sa défense
 Que ses traits enchanteurs et que son innocence :
 Contre tant de faiblesse a-t-on tant de courroux ?
 Cruels ! il n'a rien fait, n'a rien pu contre vous.
 Veille sur lui, grand Dieu ! protecteur de sa cause,
 Dieu puissant ! c'est sur lui que notre espoir repose.
 Accueille ses soupirs , de toi seul entendus ;
 Qu'ils montent vers ce Ciel, hélas ! qu'il ne voit plus.
 Tu connais ses dangers, et tu vois sa faiblesse.
 Ses Parens ne sont plus, son peuple le délaisse :
 Que peuvent pour ses jours ses timides amis ?
 Les assassins du Père environnent le Fils ;
 Sa ruine est jurée. A peine leur furie
 Lui laisse arriver l'air, aliment de la vie.
 Son courage naissant et ses jeunes vertus
 Par le vent du malheur languissent abattus.

Leurs horribles conseils et leur doctrine infâme ,
En attendant son corps , empoisonnent son âme.
Déjà même , déjà de sa triste prison
La longue solitude a troublé sa raison.
Quoi ! n'était-il donc plus d'espoir pour sa jeunesse ?
De l'amour maternel l'ingénieuse adresse ,
Le zèle , le devoir , pour défendre ses jours ,
Étaient-ils sans courage ? étaient-ils sans secours ?
Abner sauva Joas ; sous l'œil même d'Ulysse ,
Un faux Astyanax fut conduit au supplice.
Mais quoi ! pour remplacer cet Enfant plein d'attraits ,
Quel visage enchanteur eût imité ses traits ?
L'œil le moins soupçonneux eût percé le mystère ;
Et la beauté du Fils aurait trahi la Mère.
Aujourd'hui plus d'amis , de sujets , de vengeur ;
Chaque jour dans son sein verse un poison rongeur.
Quelles mains ont hâté son atteinte funeste ?
Le Monde apprit sa fin , la tombe sait le reste.

CHANT III.

Dans une note sur cet endroit du Poëme ,
M. Michaud dit : « Ce qu'il y a de cer-
tain , c'est que , sous Robespierre , on avait

offre une somme de cent mille écus à un Apothicaire de Paris, pour avoir le secret d'un poison lent et efficace ». Le même auteur s'était déjà exprimé ainsi, dans un Recueil pseudonyme qu'il publia en 1796 (*). « Nous sommes loin de croire, comme on l'a dit, et comme on le dit encore, qu'il ait été empoisonné; mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que la Commune du 31 mai a tenté, plusieurs fois, de s'en délivrer de cette manière ».

Nous laissons aux lecteurs le soin d'apprécier ce qu'on lit, à ce sujet, dans un ouvrage qui parut vers la même époque. L'auteur anonyme, après avoir apostrophé Tallien, en termes virulents, sur sa conduite, lui dit, page 169 : « Si tes joues

(*) ADIEUX de MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE de BOURBON, etc., ou Almanach pour 1796, par M. d'ALBINS; Bâle, Tournaisen. (Paris, Gueffier), in-18, page 105.

ne sont pas humectées de larmes , en lisant cet article ; si ton cœur n'est pas froissé par le repentir... tu n'es pas un homme... Alors, n'écoutant qu'une juste indignation , je découvrirai l'affreux tableau du passé ; je dirai en quel lieu , à quelle heure et par quels monstres fut préparé ce breuvage mortel , et comment expira cette innocente Victime du Temple ! » (*)

Enfin , beaucoup de personnes , frappées de la rapidité avec laquelle Desault fut emporté, répandirent le bruit qu'il avait été empoisonné , parce qu'il avait , disaient-elles , refusé de prêter son ministère aux desseins criminels qu'on supposait lui avoir été confiés au sujet du Fils de Louis XVI. Cette opinion se fortifia par la mort aussi subite

(*) Manuel des Assemblées primaires et électorales de France. Hambourg (Paris) , in-12 , sans date.

de Choppart , Pharmacien , qui avait commencé , avec son ami Desault , le traitement du jeune Malade ; et surtout par la mort de cet infortuné Prince , qui , comme on l'a vu , suivit de près celle de ses deux Chirurgiens.

Le 9 juin , lendemain de sa mort , MM. Dumangin et Pelletan , accompagnés de MM. Jeanroy , oncle , et Lassus , procédèrent , d'après les ordres du Comité de Sûreté générale , à l'ouverture du corps de Louis XVII. Le procès-verbal de cette opération , dans lequel on a entièrement oublié d'insérer la date de l'année , a été rédigé par M. Pelletan , qui en a conservé l'original en ses mains. (*Pièces justificatives* , n^o. 5.)

L'autopsie scrupuleusement détaillée de l'Enfant-Roi , faite par des hommes dont le savoir et la probité sont connus , semble détruire le soupçon d'empoisonnement. De-

sault paraît aussi avoir jugé que ce crime n'avait point été commis. S'il n'a point laissé de notes écrites sur le traitement qu'il avait suivi, du moins s'en est-il expliqué verbalement. Voici ce qu'on lit, à ce sujet, dans les *Essais historiques sur la Révolution de France*, par M. Beaulieu (*).

« Tandis que les journalistes s'efforçaient de fortifier l'opinion contre un mode de Gouvernement incompatible avec nos mœurs, nos usages, et surtout, notre caractère, la mort enlevait aux Royalistes le seul Personnage autour duquel beaucoup de personnes, même révolutionnaires, avaient réuni leurs pensées, pour retirer la France de l'abîme où elle s'était enfoncée ; le malheureux Fils de Louis XVI terminait dans la prison du Temple son innocente et dou-

(*) Tome VI, page 196. Paris, Maradan, 1803.

loureuse existence..... Il était naturellement très-bien fait , et il était devenu bossu au Temple ; il était né folâtre et joyeux , et il était hypocondriaque. La misère , l'abandon auxquels on l'avait réduit , après avoir été entouré de tant de ménagemens , de tant de précautions bienfaisantes , avaient vicié ses humeurs et corrompu en lui tous les principes de la vie. Le bruit a long-temps couru , et beaucoup de personnes pensent encore que ce malheureux Enfant fut empoisonné ; c'est un mystère qui ne sera sans doute jamais parfaitement éclairci. Tout ce que je sais , c'est que le fameux Chirurgien Desault , avec qui j'avais fait connaissance en prison , m'a dit après l'avoir visité , qu'il ne le croyait pas ; mais M. Desault étant mort lui-même peu de temps après , ainsi que l'Apothicaire qui fournissait les remèdes , on n'a pas manqué de dire qu'on les avait

sacrifiés à un secret qu'il importait de garder. Je rapporte ce que M. Desault m'a dit, et il me parlait avec l'air de la franchise». (*)

« Ce ne fut cependant pas, comme l'observe M. Hue, par aucun sentiment d'humanité, que l'on s'abstint de commettre ce crime. Il y aurait eu, en effet, moins de barbarie dans l'empoisonnement de l'Enfant-Roi, qu'il n'y en eut à lui faire subir le supplice lent et douloureux de l'abandon, de l'isolement auxquels il fut livré pendant plusieurs mois, et qui furent les seules causes de sa mort. Les monstres qui tyrannisaient la France, et qui ne se dissimulaient pas le vif intérêt qu'inspirait généralement le sort de ce jeune Prince, calculaient trop froidement les forfaits, pour s'exposer à

(*) M. NICOLLE, Libraire à Paris, ami intime de Desault, et dont nous avons parlé plusieurs fois, nous a affirmé que ce Chirurgien lui avait souvent tenu le même langage.

compromettre leur popularité et leur puissance, en le faisant mourir de mort violente. Il leur parut moins dangereux de travailler à l'anéantissement de toutes ses facultés morales, à force de mauvais traitemens, et en fatiguant continuellement ses organes par la terreur. « S'il arrivait, disaient-ils, que » dans quelque mouvement populaire, les » Parisiens se portassent au Temple, pour » proclamer Roi Louis XVII; nous leur » montrerions un petit bambin, dont l'air » stupide et l'imbécilité les forceraient de » renoncer au projet de le placer sur le » Trône ». (*Note 12.*)

Louis XVII fut la quatrième Victime royale moissonnée pendant l'espace d'environ deux ans, par la faux révolutionnaire. MONSIEUR fut profondément ému de douleur en apprenant la fin déplorable du jeune Roi, son Neveu. Appelé au Trône par les

droits de sa naissance et par les lois du Royaume , Louis XVIII fit part de son avènement aux diverses Puissances de l'Europe ; et Sa Majesté adressa aux Français une Proclamation que M. Crapart , ancien éditeur de l'Ami du Roi , s'empressa de faire imprimer à Paris , et dont il répandit avec profusion des exemplaires dans toute la France.

Nous regrettons que l'étendue de cette Proclamation , qui , d'ailleurs , appartient plus particulièrement à l'Histoire du règne de Louis XVIII , ne nous permette pas de l'insérer ici , tout entière ; mais nous ne pouvons résister au plaisir d'en transcrire le préambule et la conclusion ; tant à cause des rapprochemens heureux qu'ils renferment , que parce qu'ils attestent quels ont été , dans tous les temps , les sentimens paternels du Roi que le Ciel a rendu à nos vœux.

« Les impénétrables décrets de la Pro-
» vidence, en nous appelant au Trône , ont
» établi une conformité frappante entre les
» commencemens de notre Règne et ceux
» de Henri IV , comme s'ils eussent voulu
» nous avertir de prendre ce grand Roi pour
» modèle. Nous imiterons donc sa noble
» franchise, et nous commencerons par vous
» ouvrir tout notre cœur. Long-temps et
» trop long-temps nous avons eu à déplorer
» les fatales circonstances qui nous im-
» saient un pénible silence ; mais aujour-
» d'hui qu'il nous est permis d'élever la
» voix , écoutez-nous. Notre amour pour
» vous est l'unique sentiment dont nous
» soyons animés ; notre cœur obéit avec
» délices aux conseils de la clémence ; et
» puisqu'il a plu au Ciel de nous réserver,
» comme Louis-le-Grand , pour rétablir
» dans notre Royaume le règne de l'ordre

» et des lois ; comme lui , nous voulons ,
» à l'aide de nos fidèles sujets , remplir cette
» tâche sacrée , en unissant la justice à la
» bonté.

.

» Les triomphes de l'Armée prouvent
» que jamais le courage ne s'éteindra dans
» le cœur des Français. Mais cette Armée
» ne saurait rester plus long-temps l'en-
» nemie de son Roi ; elle a conservé son
» antique bravoure , elle reprendra sa pre-
» mière vertu ; elle entendra la voix de
» l'honneur et du devoir , et suivra leurs
» conseils. Non , nous ne saurions en dou-
» ter , le cri de VIVE LE ROI succédera à
» des clameurs séditiieuses , et nos fidèles
» sujets viendront autour du Trône com-
» battre encore pour sa défense , et lire
» dans nos regards l'oubli du passé ».

Le 4 juillet, S. A. S. Monseigneur le

Prince de Condé annonça le triste événement à son Armée par la Proclamation suivante :

« MESSIEURS ; A peine les tombeaux de l'infortuné LOUIS XVI , de son auguste Compagne et de leur respectable Sœur , se sont-ils refermés , que nous les voyons se rouvrir encore pour réunir à ces illustres Victimes l'objet le plus intéressant de notre amour , de nos espérances et de nos respects. Le jeune Rejeton de tant de Rois , dont la naissance seule paraissait assurer le bonheur de ses sujets , puisqu'il était formé du sang de HENRI IV et de celui de MARIE-THÉRÈSE , vient de succomber sous le poids de ses fers et de sa cruelle existence.

» Ce n'est pas la première fois que j'ai eu à vous rappeler qu'il est de principe que LE ROI NE MEURT POINT EN FRANCE. Jurons donc à ce Prince auguste , qui devient

aujourd'hui notre Roi , de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang , pour lui prouver cette fidélité sans bornes , cette soumission entière , cet attachement inaltérable que nous lui devons à tant de titres , et dont nos âmes sont pénétrées.

» Nos vœux vont se manifester par ce cri qui part du cœur , et qu'un sentiment profond a rendu si naturel à tous les bons Français; ce cri qui fut toujours le présage comme le résultat de vos succès , et que les régicides n'ont jamais entendu sans stupeur et sans remords.

» Après avoir invoqué le Dieu des miséricordes pour le Roi que nous perdons , nous allons prier le Dieu des Armées de prolonger les jours du Roi qu'il nous donne , et de raffermir la couronne de France sur sa tête , par des victoires , s'il le faut ; et plus encore , s'il est possible , par le repentir de

ses sujets , et par l'heureux accord de sa clémence et de sa justice.

» MESSIEURS , LE ROI LOUIS XVII EST MORT ;

VIVE LE ROI LOUIS XVIII ! »

Le Roi ayant enfin recouvré son sceptre , l'un de ses premiers soins , après s'être occupé des intérêts de son Royaume , fut dirigé vers la recherche des Martyrs de sa Famille. Un Français fidèle, M. Olivier Descloseaux , avait , pendant tout le temps d'une jalouse usurpation , conservé les Restes précieux de Louis XVI et de la Reine : ils reparurent , et la France entière leur donna les témoignages les plus sincères de ses regrets et de sa vénération. Ils furent transportés à l'Église royale de Saint-Denis , sépulture ordinaire de nos Rois.

Le plus jeune et le dernier martyr de cette Famille infortunée ne fut point oublié dans

ces pieuses réparations. Au mois de février dernier , Sa Majesté a ordonné qu'on rechercherait la Dépouille mortelle du Roi, son auguste Neveu et Prédécesseur ; qu'elle serait aussi exhumée et transportée à l'Eglise de Saint-Denis.

La Providence a veillé sur les Restes de l'Enfant-Roi, comme elle avait veillé sur ceux des Auteurs de ses jours. Elle a confié le soin de les conserver à deux fossoyeurs qui , avant que ces Restes ne fussent déposés dans la fosse commune du cimetière de la paroisse Sainte-Marguerite , avaient fait , avec de la craie blanche , sur le cercueil qui les renfermait , un signe auquel ils devaient le reconnaître. Ils avaient , en outre , eu le soin de ne placer qu'à une certaine distance les cercueils qui arrivèrent les jours suivans. Pendant cinq ou six nuits , on mit des factionnaires à la porte et autour du

cimetière , afin que personne ne vint enlever le corps de Louis XVII. Mais lorsqu'il n'y eut plus de ces surveillans , les deux fossoyeurs tirèrent le cercueil de la fosse commune et allèrent le déposer dans une fosse particulière qu'ils avaient creusée , joignant le seuil de la porte d'entrée du cimetière dans l'Eglise. Au premier signe pour le reconnaître , ils en ajoutèrent un second ; ce fut une croix formée d'un amas de petites pierres. Un de ces fossoyeurs est encore existant , et son témoignage est appuyé de celui de la veuve de son camarade , à qui son mari avait dit le secret de l'heureuse transposition.

L'on assure aussi que la Dépouille mortelle de Louis XVII n'a point été entièrement confiée à la terre , et que le cœur de ce Prince aimant et sensible sera rendu à nos hommages et à notre vénération. Voici

ce que des informations particulières nous ont appris sur un fait aussi important : nous le soumettons aux lecteurs.

Les Comités de la Convention avaient enjoint expressément de confondre le corps de leur Victime dans la fosse commune. M. Pelletan, l'un des Chirurgiens qui procédèrent à l'ouverture, informé de cet ordre, profita d'un moment de distraction de ses Collègues pour ravir au tombeau le cœur du jeune Roi. Il le déposa et le conserve dans un vase de cristal sur lequel sont gravées les lettres L. C., monogramme de Louis CHARLES : dix-sept étoiles, aussi gravées sur le couvercle, forment une couronne surmontée d'une fleur de lis dorée.

Quoi qu'il en soit : les divers renseignements déjà obtenus sur tous les faits dont nous venons de parler, et les enquêtes qui auront lieu, en conséquence, dirigeront dans

les recherches pour découvrir et constater ,
d'une manière authentique et solennelle ,
tout ce qui peut exister des Restes précieux
de Louis XVII.

La Chambre des Pairs et celle des Députés , se rendant les interprètes des sentimens de tous les Français , se sont empressées de concourir aux cérémonies expiatoires ordonnées par le Roi. Les 17 et 18 janvier dernier , elles ont , l'une et l'autre , adopté à l'unanimité une Loi qui , après avoir statué qu'il sera élevé , au nom et aux frais de la Nation , un Monument en expiation du crime commis le 21 janvier 1793 , porte , article IV :

« Il sera également élevé un Monument ,
» au nom et aux frais de la Nation , à la
» mémoire de Louis XVII , de la Reine
» MARIE-ANTOINETTE et de Madame ELI-
» SABETH ».

Enfin, deux Ordonnances du Roi, des 19 janvier et 14 février derniers, ont prescrit l'achèvement de l'Eglise de la Madeleine, au faubourg St.-Honoré, pour y placer les Monumens expiatoires dont l'exécution est ordonnée. M. Lemot, l'un de nos plus célèbres Sculpteurs, est chargé de l'exécution du Mausolée de Louis XVII.

Parmi les inscriptions consacrées par M. Belloc aux Victimes Royales des fureurs révolutionnaires, il s'en trouve une pour le jeune Roi; elle joint, suivant l'expression d'un savant critique(*), « à toute l'élégance » du genre orné, le mérite inappréciable » d'une sensibilité pure et vraie, beaucoup » plus rare dans le style monumental ». Comme cette inscription pourrait être placée

(*) M. CH. NODIER : Journal des Débats, du 29 septembre 1816.

sur le sarcophage de l'Enfant-Martyr, et qu'un GRAND PRINCE, *studiis planè omnibus, quod omnes nôrunt, ac disciplinis excultus* (*), a daigné lui accorder, ainsi qu'à toutes celles du Recueil, le plus précieux des suffrages ; nous nous empressons d'en enrichir ces Mémoires.

Nous donnerons ensuite la traduction, en style lapidaire, que M. Belloc en a faite, à notre invitation, pour les Dames et les personnes à qui la langue latine n'est point familière.

L'Auteur a placé dans son Recueil (**), en regard de l'Inscription, un Commentaire très-court, et qui justifie certaines locutions dont il s'est servi : nous avons dû conserver, pour les Savans, ces illustrations pleines de goût. (*Note 13.*)

(*) Expressions de M. Belloc.

(**) *Inscriptiones sex Gentilitiæ ad LUDOVICUM XVIII.*

(265)

MEMORIAE. ET. CINERIBVS

LVDOVICI. XVII

QVEM

PARENTIBVS. SANCTISSIMIS

INFANDO. FVNERE. ORBATVM

NVLLAS. NON. AERUMNAS. PERPESSVM

IN. IPSO. FERE. VITAE. LIMINE. MORS. SVSTVLIT

DIE. VIII. JVNII. AN. M. DCC. LXXXV

VIXIT. ANNIS. X. MENSIBVS. II. DIEBVS. XII

LVDOVICUS. XVIII

FECIT

FRATRIS. FILIO. DVLCISSIMO

AC. SVpra. AETATIS. MODVM. PIENTISSIMO

SALVE. ANIMA. INNOCENS

QVAE. CEV. AUREVM. GALLIAE. SIDVS

BEATO. SPATIIARIS. POLO

VOLENS. HANC. PATRIAM. DOMVMQVE. BORBONIDVM

PLACIDO. LVmine. INTVETOR.

Petrus Vincentius Belloc *scripsit. Lutetiae Parisiorum. Ex
officina P. Didot. anno 1816.*

(266)

A LA MÉMOIRE

DE

LOUIS XVII,

LE QUEL,

APRÈS AVOIR VU SES AUGUSTES PARENTS

ENLEVÉS PAR UNE MORT

QUE LA DOULEUR SE REFUSE A RETRACER,

ET APRÈS AVOIR ÉPUISÉ JUSQU'A LA LIE

LA COUPE DE L'ADVERSITÉ

A ÉTÉ, JEUNE ENCORE,

ET PRESQUE SUR LE SEUIL DE LA VIE,

MOISSONNÉ PAR LA FAULX DU TRÉPAS.

IL EST DÉCÉDÉ LE VIII JUIN, M. DCC. LXXXV.

IL A VÉCU X ANS, II mois, ET XII JOURS.

LOUIS XVIII

A FAIT ÉLEVER CE TOMBEAU

AU DIGNÉ FILS DE SON FRÈRE,

ENFANT CHÉRI,

ET D'UNE PIÉTÉ AU-DESSUS DE SON AGE.

SALUT, AME INNOCENTE ET PURE ,
QUI SEMBLABLE A UN ASTRE RADIEUX
PARCOURS LES CÉLESTES DEMEURES !
DAIGNE JETTER UN REGARD ,
UN REGARD D'AMOUR ,
SUR LA FRANCE ET SUR LES BOURBONS.



L'Histoire n'aura point à parler de la politique, de l'administration de Louis XVII ; mais elle regrettera ses heureuses dispositions , ses vertus naissantes ; elle redira surtout ses malheurs , ses malheurs inouïs dans les annales du Monde. Son pinceau sévère effraiera la postérité par le tableau des cruautés , des barbaries qui , pendant l'agonie , aussi longue que douloureuse , de l'Enfant-Roi , ont été commises envers lui , envers les Français , par des forcenés , usurpateurs du pouvoir légitime. Déjà l'exemple de tant de maux produits par l'anarchie ,

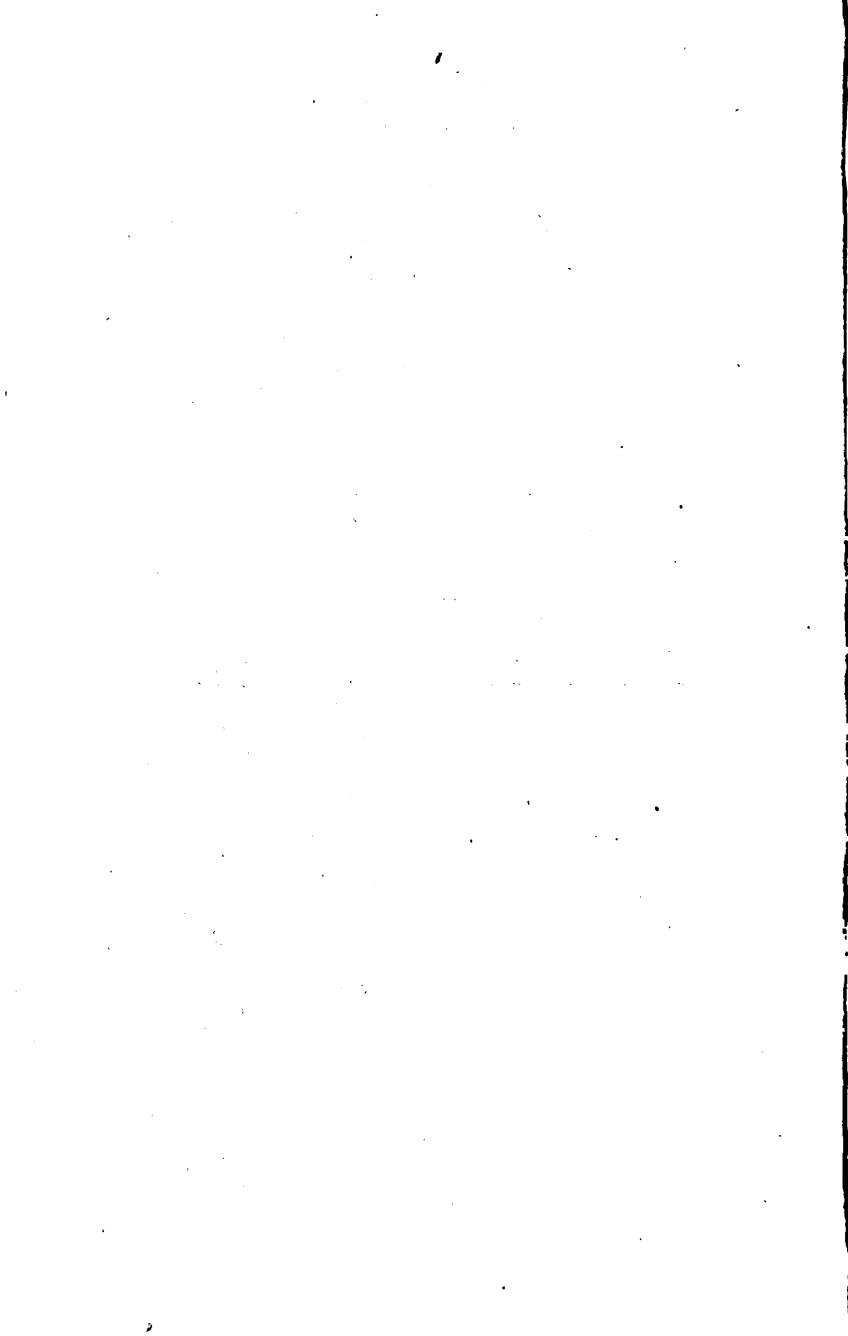
n'a point été sans fruit pour les autres peuples que nos divisions ont aussi désolés : il ne serapas , sans doute , moins utile pour nous qui en avons été les témoins ou les victimes. Puisse cette terrible leçon préserver , à jamais , nos descendans du désir des innovations , des systèmes impies et du délire révolutionnaire ! Echappés aux périls de ces temps horribles et aux désastres où , depuis , nous avait précipités , une ambition aveugle et insensée , reportons les tributs de notre reconnaissance , de notre vénération , de notre amour AU Roi qui , par ses hautes vertus , nous a réconciliés avec tant de Nations rivales de notre gloire ; et dont le cœur et les soins paternels nous procurent enfin la paix et le bonheur.

FIN DES MÉMOIRES HISTORIQUES.

NOTES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES.



NOTES.

Note 1^{re}.

Page 5.

AL'ÉPOQUE de l'avènement de Louis XVI au Trône, les finances se trouvaient épuisées, le commerce sans vigueur, la marine anéantie. Soixante-dix millions avaient été consommés, par anticipation, sur les revenus de l'État, et l'excédant des dépenses sur la recette s'élevait à vingt-deux millions. Pour l'aider à faire disparaître ces maux, le Monarque appela au Ministère ceux que l'opinion publique lui désignait comme les plus propres à les réparer. Si quelques-uns de ces Ministres parurent ensuite au-dessous de leur renommée, du moins, le Roi n'avait-il cherché, en les plaçant auprès de lui, qu'à leur fournir l'occasion de la justifier. Le premier Édit de son Règne fut un bienfait : il dispensa les peuples du droit connu sous le nom de *joyeux avènement*. Le second fut un acte de justice : il rassura les nombreux créanciers de l'État ; et par probité envers

les étrangers , par amour pour les habitans *de sa Capitale* , qu'une banqueroute aurait ruinés , il promit d'acquitter la dette publique , qui montait à plus de cinq milliards. Les Parlemens , dont tous les membres avaient été exilés , furent rappelés à leurs fonctions. Bientôt le crédit national commença de renaître , et l'on conçut l'espoir d'une prospérité durable. On remboursa vingt-quatre millions de la dette exigible , cinquante de la dette constituée et vingt-huit des anticipations. On supprima les pensions abusives ; on diminua celles qui étaient peu méritées. L'économie personnelle du Monarque servit d'exemple ; on lui représenta qu'il la poussait trop loin : « Que m'importent l'éclat et le luxe , » s'écria-t-il : de vaines dépenses ne font point le » bonheur ! »

Pour borner les ravages de l'usure , un Mont-de-Piété fut établi dans la Capitale , et présenta des ressources aux indigens , moyennant un modique intérêt. On forma une caisse d'escompte destinée à augmenter la circulation du numéraire et à faciliter les opérations du commerce. L'Hôtel-Dieu de Paris , qui était l'effroi et le tombeau des pauvres , devint ,

par une addition de bâtimens et par d'autres dispositions , un véritable refuge pour l'indigent infirme. Des cimetières infects furent changés en marchés vastes et commodes. Les édifices hideux qui obstruaient les ponts , les quais , et interceptaient l'air et la vue , disparurent , et la ville fut rendue plus saine autant qu'embellie.

Le régime vexatoire des corvées qui, pour un faible travail sur les grandes routes, arrachait l'agriculteur à des occupations plus pressantes, fut supprimé; la main-morte et la servitude personnelle dans les domaines du Roi furent abolies. Ce Prince ordonna la rédaction d'un Code criminel, dont l'une des bases arrêtées par lui, devait être d'accorder un défenseur à tout accusé; en attendant, il adoucit le Code existant; la torture, née dans les cachots de l'Inquisition, prodiguant les tourmens et la douleur, dans l'espoir de trouver des coupables, disparut de notre législation criminelle et cessa de la déshonorer : des administrations provinciales furent établies dans le Berry et dans la Guyenne.

Avant qu'il fût question d'États-Généraux , Louis XVI avait amélioré le sort des Juifs : il avait

rendu l'état civil aux Protestans; et, par cette loi, il avait assuré leur tranquillité et la fortune de leurs enfans; ils pouvaient désormais suivre leur religion sans être inquiétés.

Ce Monarque protégea les sciences, et surtout l'astronomie. Il conçut le projet du voyage de La Peyrouse, et traça lui-même la route que devait tenir ce hardi navigateur. Il commanda aux arts d'ériger aux grands hommes de la France, des statues destinées à orner le Muséum, et des tableaux dignes de perpétuer le souvenir des actions brillantes de notre marine.

Enfin, Louis XVI accorda des primes et des encouragemens au commerce; il fit dessécher, à grands frais, les marais pestilentiels de Rochefort; le port de la Rochelle, si important, reçut des augmentations considérables; à Toulon, un superbe bassin de construction fut établi; il créa le port Vendres, sur la Méditerranée, et celui de Cherbourg, sur la Manche: tous ces ouvrages, aussi magnifiques qu'utiles, suffiraient pour immortaliser son règne et faire bénir sa mémoire.

Pendant les hivers de 1776, 1778 et 1788, où le

froid excessif dura plusieurs semaines, il distribua, lui-même, d'abondantes aumônes aux habitans de Versailles et des environs; et il fit remettre des sommes considérables aux Curés de Paris, pour le soulagement des indigens.

Aussi, en traversant la Normandie pour aller visiter le port de Cherbourg, Louis XVI reçut-il les témoignages de la joie la plus franche et de l'amour le plus sincère : le peuple l'entourait, lui parlait ; le bon Roi l'écoutait, versait des larmes de sensibilité. C'est alors qu'il écrivit à la Reine : « L'amour » de mon peuple a retenti jusqu'au fond de mon » cœur; jugez si je ne suis pas le plus heureux Roi » du monde ».

Quel prestige a donc pu égarer l'opinion publique, au point de la tourner contre le meilleur des Rois, lorsque tout devait la captiver en sa faveur? Comment a-t-on si promptement arraché du cœur d'un petit nombre de Français, l'amour héréditaire que la Nation portait à ses Rois, pour y substituer l'injustice, la perfidie et la haine sanguinaire?...

Nous signalerons, 1°. une Assemblée dont le résultat infructueux n'aboutit qu'à découvrir à tous les

regards , et par cela même envenimer les plaies de l'État ; 2°. le premier Corps de la Magistrature , oubliant la faveur d'un rappel inespéré , et , par une demande impolitique , provoquant l'intervention d'une puissance délibérante plus disposée à renverser l'édifice social qu'à le raffermir ; 3°. la liberté non moins fatale de propager , à volonté , par la voie de l'impression , le poison des rêves soi-disant philosophiques , ainsi que celui des systèmes enfantés par un Ministre étranger et novateur : enfin , nous signalerons une faction composée de gens inquiets de toutes les classes , de courtisans ingrats , d'hommes avides , nourrissant l'espoir de s'approprier les grandes places , devenant de jour en jour plus redoutable ; et , pour arriver plus sûrement à ses fins , méditant le projet d'abattre le Trône , ou d'en précipiter le Roi légitime , quoiqu'il en dût coûter de crimes et de malheurs.

Nous invitons à lire les ouvrages de M. Bertrand de Molleville , de M. de Beaulieu et de M. Hue ; ils ont démêlé et exposé avec sagacité les causes de notre désastreuse révolution.

Nos Rois jouissent, en toute souveraineté, du Dauphiné et du comté de Viennois, en conséquence de trois traités faits entre le Roi Philippe de Valois et le Dauphin Humbert II, dernier Prince de la maison de La-Tour-du-Pin qui ait possédé le Dauphiné. Ce Prince, inconsolable de la mort de son fils unique, qu'il avait eu de Marie de Baux, songea à se retirer du monde, et fit cession et transport de ses États à Philippe de Valois, par un premier traité passé en 1343, confirmé en 1344, et enfin consommé en 1349. Ce Prince, depuis les deux premiers traités, ayant changé d'avis, avait arrêté son mariage avec Jeanne de Bourbon ; mais Philippe de Valois, que ce mariage allait priver d'une si riche possession, le rompit, et donna cette Princesse à son petit-fils Charles V : ce fut pour lors que se conclut le traité de 1349. Le Dauphin, Humbert, entra ensuite dans l'ordre de Saint-Dominique, où il prit l'habit le 17 juillet, suivant ces termes de l'article 287 aux preuves de l'histoire du Dauphiné : *item die crastinâ, 17 julii, ordinem et habitum*

prædicatorum induit. Il y mourut en 1355, âgé de 43 ans. Le Roi eut la principale obligation de ce traité à Amblard de Beaumont, confident et ministre de Humbert, dont la Maison subsiste encore aujourd'hui. L'Archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, en descendait. On a cru, mal à propos, qu'une des conditions du traité avait été que le titre de Dauphin serait porté par le fils aîné de nos Rois : il arriva, au contraire, que le premier Dauphin nommé par Humbert au premier traité de 1343, fut le second fils de Philippe de Valois ; mais il est vrai que cela n'eut pas lieu, et que ce titre a toujours été porté depuis par le fils aîné du Roi. Nous voyons qu'en 1426, Charles VII céda cette province au Dauphin son fils, quoiqu'il n'eût alors que trois ans ; et que ce Prince confirma cette cession en 1440 : c'est la dernière cession que l'on trouve qui en ait été faite par nos Rois à leurs fils aînés, s'étant contentés depuis de leur en faire porter le nom.

(*Abrégé chronologique de l'Histoire de France, par le P. Hénault, années 1349-50.*)

Les lecteurs qui voudront connaître particulièrement les événemens des 20 juin et 10 août, doivent consulter l'Histoire de cette dernière journée, par M. Peltier; l'Histoire de la Révolution de France et les Mémoires secrets, par M. Bertrand de Molleville; les Essais historiques sur la Révolution de France, par M. Beaulieu; ainsi que les dernières années de la Vie et du Règne de Louis XVI, par M. Hue. Ils y verront honorablement nommées un grand nombre de personnes qui, dans ces fatales journées, signalèrent leur amour et leur dévouement pour le Roi et la Famille royale.

Nous avons aussi trouvé, dans des Mémoires inédits, quelques détails intéressans, et peu connus, sur plusieurs de ces zélés Défenseurs du Trône : M. le Vicomte Pinon (*) nous permettra de considérer ici, ce que nous lisons, à son égard, dans l'un de ces Mémoires.

(*) Il était Président de Grand'Chambre au Parlement de Paris.

« Pendant cette nuit (du 9 au 10 août), on le vit parmi les Gentilshommes et les Officiers accourus pour la défense du Roi. Le zèle étant alors la seule distinction , il met dans sa poche ses épaulettes de Chef de Légion , prend une giberne et un fusil , et se place , avec les Suisses , en sentinelle à la porte de la chambre de la Reine. Vers le matin , il accompagna le Roi dans cette revue que S. M. fit de plusieurs postes. Lorsque Louis XVI quitta le Château , il était de l'escorte peu nombreuse , mais entièrement dévouée , qui protegea la marche du Roi et de la Famille Royale à l'Assemblée. L'escorte ayant été obligée de sortir de la salle et de se retirer par le jardin , M. le Vicomte Pinon fut blessé dans un feu de billebaude dirigé par les séditieux. Ce ne fut qu'à travers mille dangers qu'il échappa aux assassins , pendant cette journée désastreuse ; et qu'il parvint ensuite à se soustraire aux massacres de septembre ».

Le Roi a daigné se souvenir de la fidélité et du dévouement de M. le Vicomte Pinon , et le nommer Chef de la 2^e. Légion de la Garde nationale de Paris. Cette récompense honorable a remplacé sous la

commandement de cet Officier , plusieurs témoins des faits que nous venons de rappeler.

Note 4.

Page 70.

« Murs consacrés par les larmes , par les prières , par la résignation de trois Martyrs , par les saintes frayeurs de l'innocence , par les pleurs d'un Enfant-Roi , répétant des noms chéris , auxquels bientôt personne ne répondra plus , ne sourira plus ! Votre vue , votre nom même a fini par importuner un Gouvernement pour qui tout ce qui existait avant lui , était un sujet d'inquiétude ou de jalousie. Dans son impatience d'anéantir tout ce qui l'avait précédé , il a ordonné votre destruction. Alors vous fûtes , pendant quelques jours , librement ouverts à la pieuse vénération de ceux qui venaient visiter ces lieux saints. Peut-être quelqu'un des êtres qui ont si long-temps profané votre enceinte , osa-t-il encore y porter un pied sacrilège , pour reconnaître l'autel où s'immolaient ces victimes vivantes , pour jouir encore du souvenir de leurs tourmens , pour se consoler de la cessation de ses forfaits , par le souvenir de ses forfaits mêmes ! Pourquoi ne vous

êtes-vous pas alors ébranlés jusque dans vos fondemens entr'ouverts sous les pas de ce nouvel Abiron ? Pourquoi des gouffres de feu n'ont-ils pas englouti l'impie qui ne respectait pas le sanctuaire du malheur ? (1) Mais aussi , quand vous fûtes visités par quelques-uns de ces sujets dévoués à l'auguste sang de leurs Souverains , profondément convaincus de la majesté de leur religion ; lorsqu'ils entrèrent dans votre enceinte , les jambes tremblantes , le cœur navré , les yeux gonflés de pleurs , se croyant à peine dignes de porter leurs regards dans vos sombres réduits , et cependant y cherchant encore

(*) Un des meurtriers du Roi (le Conventionnel Rovère) raconte « Qu'ayant voulu voir la prison du Temple , et en » parcourir les appartemens aussitôt qu'il avaient été vides , » il lut sur une muraille , en écriture au crayon , *tracée par » la main de la Fille de Louis XVI , un vœu religieux pour » le bonheur des Français*. Il y lut encore ces mots : *O mon » Père , veillez sur moi du haut du Ciel ! Enfin , il y lut , » toujours de la même main : O MON DIEU ! PARDONNEZ » A CEUX QUI ONT FAIT MOURIR MES PARENS !.... » et le remords déchirant , dit-il , me poussa hors de l'appar- » tement !....* (Note de l'Auteur des Mémoires historiques.)

les traces des illustres malheureux qui les ont habitées : alors un doux frémissement se répandait dans leurs âmes ; vos pierres leur apparaissaient resplendissantes de gloire et de lumière ; chacune leur offrait l'empreinte d'une vertu, d'une larme, d'un sacrifice. Il leur était permis de se sanctifier en vous touchant ; ils se croyaient transportés dans les demeures célestes ; et , pour eux , vous deveniez , en effet , un temple dont la base était établie sur les ruines des grandeurs de la terre , et dont la voûte touchait à l'éternité. »

(*Éloge histor. de Madame ÉLISABETH , par M. le Comte Ferrand , page 94, 2^e. édition.*)

Note 5.

Page 76.

Marie-Thérèse-Louise de SAVOIE CARIGNAN ,
veuve de Louis-Alexandre-Joseph-Stanislas de
BOURBON-PENTHIÈVRE , Prince de Lamballe , Prince
du Sang , née à Turin le 8 septembre 1749 , était
Chef du Conseil et Surintendante de la Maison
de la Reine. Remplie d'attachement pour la Mai-
son de France , elle avait voué particulièrement

à la Reine une amitié à toute épreuve, et ne l'avait jamais abandonnée dans ses malheurs. Il n'y avait guère plus d'un mois qu'elle était de retour de Londres, où elle était allée dans le courant de juillet. On la combla d'égards et de caresses à la Cour de Saint-James : on lui fit les plus vives instances pour l'y retenir jusqu'à la cessation des troubles de France. Mais apprenant que les affaires de ce Royaume se brouillaient plus que jamais, et que de nouveaux malheurs menaçaient son auguste Amie, elle voulut absolument venir se réunir à elle et partager son infortune.

Madame la Princesse de Lamballe n'avait point quitté la Reine pendant l'horrible journée du 20 juin. Elle resta constamment auprès de S. M. pendant la journée non moins horrible et plus fatale du 10 août, et les jours qui suivirent. Enfin, elle s'enferma au Temple, dans l'espérance de donner à sa Souveraine les consolations de l'amitié. Elle ne goûta pas long-temps cet espoir. Comme l'arrêté portait que l'on emmènerait toutes les personnes qui n'étaient point de la Famille Royale, la Reine s'opposa au départ de Madame de Lamballe ; insistant sur ce

qu'elle était sa parente : les Commissaires n'y eurent aucun égard. Arrachée des bras de son Amie , la Princesse fut renfermée à la petite Force.

Ce fut le 3 septembre, au matin, qu'on vint avertir Madame la Princesse de Lamballe qu'elle allait être transférée à l'Abbaye, et qu'il fallait, sur-le-champ, descendre dans le guichet de sa prison. Elle était encore au lit; elle répondit qu'elle n'avait aucune plainte à faire de l'endroit où elle se trouvait; qu'elle aimait autant cette prison qu'une autre, et refusa absolument de descendre. Un homme, en uniforme, s'approcha alors de la Princesse, et lui dit durement qu'il fallait obéir, que sa vie en dépendait. Elle répondit qu'elle allait faire ce que l'on désirait, pria les personnes qui étaient dans sa chambre de se retirer, passa à la hâte une robe, et rappela le soldat, qui lui donna le bras et la conduisit dans le guichet.

Lorsque Madame la Princesse de Lamballe fut en présence du sanginaire Tribunal, la vue des armes ensanglantées, des bourreaux dont les mains, le visage et les vêtemens étaient teints de sang, les cris de douleur des malheureux qu'on égorgeait dans

la rue, lui causèrent un tel saisissement que tout son cœur tressaillit. On eut l'air de vouloir commencer un interrogatoire. « Hélas ! dit la Princesse , je n'ai » rien à répondre ; mourir un peu plus tôt ou un peu » plus tard , cela m'est indifférent : je suis préparée » à la mort. » Les assassins l'accablèrent alors d'invectives , et , pour la tourmenter encore plus , ils couvrirent d'opprobre le nom de la Reine. On veut qu'elle répète ces outrages : « Non , non , » s'écrie-t-elle ! jamais ! jamais. » Allons ! dit le Président ; allons ! à l'*Abbaye*. Ce cri était , à la Force , le signal de mort ; comme celui à *la Force* , l'était à l'*Abbaye*. Les bourreaux entraînèrent alors l'illustre Victime. Elle eut à peine passé le seuil de la porte , qu'elle reçut derrière la tête un coup de sabre qui fit jaillir son sang , ce sang issu de tant de Rois ! Deux hommes la tenaient fortement sous les bras , et l'obligèrent de marcher sur les cadavres. Comme elle s'évanouissait à chaque instant , elle avait soin de croiser les jambes , de manière qu'en tombant sa pudeur n'eut rien à souffrir de son attitude. Lorsqu'enfin , elle fut tellement affaiblie qu'il ne lui fut plus possible de se relever , ses assassins pro-

fanèrent son corps par des excès de barbarie inouïs. La tête de la Princesse fut coupée et promenée dans les rues , sur une pique. Au moment où ses bourreaux se présentèrent devant le Temple , les barbares géôliers dirigèrent la Reine vers la fenêtre , où cet affreux spectacle fut le premier qui s'offrit à ses yeux.

Lamballe a succombé , Lamballe dont le zèle
 A sa Reine , en mourant , est demeurée fidèle ;
 Et ces cheveux si beaux , ce front si gracieux ,
 Dans quel état , ô Ciel , on les montre à ses yeux !
 La Nature en frémit ; et l'amitié tremblante ,
 A des traits si chéris , recule d'épouvante.

(LA PITIÉ , Chant III.)

Cette Princesse était extrêmement bienfaisante ; elle poussait même jusqu'à l'excès le penchant qu'elle avait à obliger ; ne sachant jamais refuser , et rendant service à quiconque recourait à elle. Belle , douce , modérée au sein de la faveur , elle ne demanda jamais rien pour elle-même. Son nom est resté sans tache : les libelles révolutionnaires la respectèrent. On osa l'assassiner ; on n'osa flétrir sa mémoire.

M. le Duc de Penthièvre , beau-père de la Princesse , est parvenu à recueillir ses déplorables restes.

« Il est impossible , dit M. Peltier , Auteur de l'Histoire de la Révolution du 10 août 1792 , de parler de Madame la Marquise de Tourzel (née de Croy d'Havré) , sans faire ressortir aux yeux de l'Europe , son beau caractère , dans tout son jour : c'est un mélange de vertu , d'attachement et de courage. Elle a eu de tristes et nombreuses occasions de développer toutes ces qualités , pendant les orages qui ont accablé la Maison Royale : elle a toujours partagé ses destinées , ses malheurs et ses prisons. Mademoiselle Pauline de Tourzel sa fille (aujourd'hui Madame la Comtesse de Béarn) , dont le caractère peu commun dans une jeune personne , joint aux avantages extérieurs toutes les qualités qui la rendaient nécessaire à la consolation de sa mère , en courant les mêmes dangers , a pensé aussi en être la victime ».

L'on a vu page 76 de nos Mémoires , que Madame de Tourzel et Mademoiselle sa fille , qui avaient obtenu du Roi la permission de s'enfermer au Temple avec la Famille Royale , furent enlevées de la Tour ,

pendant la nuit du 19 au 20 août. Interrogées, d'abord à l'Hôtel-de-Ville, elles furent ensuite incarcérées à l'Hôtel de la Force, et comparurent le 2 septembre, devant le tribunal de sang : elles n'échappèrent que par un miracle.

A peine mise en liberté, Madame de Tourzel dirigea ses pas vers le Temple. L'impossibilité d'y rentrer, plutôt que le danger, la contraignit de se retirer dans l'une de ses terres. Au mois de juillet 1795, elle obtint enfin, ainsi que Mademoiselle sa fille, la permission d'entrer dans la Tour et d'y porter des consolations à l'auguste Captive qui y restait détenue après la mort de Louis XVII. Mais, bientôt le prétexte d'une conspiration royaliste fit renfermer Madame Royale plus étroitement, et l'entrée du Temple fut encore interdite à la Marquise de Tourzel.

Le Roi a récompensé tant de fidélité, de courage et de dévouement. Une Ordonnance de Sa Majesté, du ... Janvier dernier, élève Madame la Marquise de Tourzel à la dignité de Duchesse héréditaire. Ce titre, après elle, est réversible à M. le Marquis de Tourzel, son petit-fils.

« Louis XVI , dit M. Hue , avait honoré la mémoire du Marquis de Souches-Tourzel , son époux , d'un témoignage bien glorieux. Dans une des chasses de Fontainebleau , en 1786 , M. de Tourzel fut renversé par le cheval qu'il montait , et fut brisé contre un arbre. Au bruit de cet accident , le Roi accourut et fit transporter ce Seigneur dans la maison de l'un des gardes de la forêt. Les médecins et les chirurgiens de la Cour eurent l'ordre de l'y soigner. Sa Majesté envoyait , toutes les heures , savoir des nouvelles du malade : apprenant sa mort , le Roi dit avec attendrissement : *La mort de M. de Tourzel me touche beaucoup. Bon père de famille , sage , religieux et fidèle , il laisse , jeune encore , une réputation intacte et des affaires en bon ordre. Belle leçon pour tant d'autres qui n'en laissent que de mauvaises ! »*

Le Marquis de Souches-Tourzel était Prevot de l'Hôtel du Roi et Grand-Prevot de France , en survivance du Marquis de Souches , son père. Dans une lettre inédite , et que nous possédons , écrite en 1786 , par une personne de la Cour , on lit ce paragraphe : « M. le Marquis de Tourzel a été

» inhumé le 11 (novembre) , dans l'église des Ja-
 » cobins de la rue du Bacq. Le Roi a singulièrement
 » regretté ce Seigneur , pour la famille duquel il a
 » conçu la plus haute estime. Sa Majesté a donné la
 » survivance de la grande Prevoté de France au fils
 » du défunt. On lui représentait que le jeune homme
 » était encore mineur , et qu'il fallait avoir atteint
 » l'âge de majorité pour remplir cette place : —
 » *Les Sourches ne sont point mineurs* , répondit
 » le Monarque ».

La charge de Prevôt de l'Hôtel du Roi et Grand
 Prevôt de France , l'une des plus anciennes de la
 Monarchie et des plus considérables de la Cour ,
 subsiste depuis environ cent quatre-vingts ans dans
 la famille de Sourches : M. le Comte de Sourches-
 Montsoreau , beau-frère de Madame la Duchesse
 de Tourzel , remplit , aujourd'hui , ces fonctions
 importantes.

Note 7.

Page 123.

La Cour d'Angleterre fut la première instruite
 de la mort de Louis XVI. Le jour où l'on reçut
 cette nouvelle à Londres , la consternation y fut

générale ; on ferma le Théâtre royal , où l'on devait représenter deux pièces demandées par Leurs Majestés : le Marquis de Chauvelin , Ambassadeur de France , reçut l'ordre de quitter l'Angleterre ; il partit le lendemain.

Le Roi de Sardaigne , uni par tant de liens à la Maison de France , éprouva des regrets qui donnèrent lieu à la scène la plus pathétique. Sa Majesté , après avoir exprimé toute l'horreur que lui inspirait le régicide commis en la personne de Louis XVI , leva les mains au Ciel , et dit au peuple : Que s'il préférerait adopter les lois françaises , il était prêt à descendre du Trône. En effet , ce Prince abdiqua sur-le-champ , et déposa son sceptre et sa couronne ; mais aussitôt il s'éleva de toutes parts un même cri : « Non , non , vive notre bon Roi ! » En même temps Sa Majesté fut suppliée de reprendre son autorité et de recevoir un nouveau serment de fidélité ; elle y consentit et fut ramenée à son Palais en triomphe.

L'Empereur d'Allemagne était chez le Prince de Colloredo , lorsque M. le Duc de Richelieu lui annonça la mort de Louis XVI. « Sire , dit-il en

» montrant un crêpe qu'il avait au bras , la mesure
 » du crime est comblée , et je suis chargé de la triste
 » mission de vous l'apprendre. Les monstres ! s'écrie
 » l'Empereur ; il n'y a donc plus rien de sacré pour
 » eux ! » Comme il achevait ces mots , ses yeux
 se remplirent de larmes.

Aux Cours de Madrid , de Berlin et de Saint-Petersbourg , on témoigna les mêmes regrets et la même indignation. M. le Duc de Richelieu avait donné cette affreuse nouvelle à l'Impératrice Catherine II. Aussi , dès que Monseigneur le Comte d'Artois parut , au mois de mars , auprès de l'auguste Souveraine , elle s'empressa de lui dire qu'elle avait solennellement reconnu Louis XVII , Roi de France et de Navarre ; MONSIEUR , Régent du Royaume ; et M. le Comte d'Artois , Lieutenant-Général de ce même Royaume. Elle ordonna qu'on rendît à ce Prince tous les honneurs dus à son rang et à sa naissance ; il reçut les visites et les complimens du Sénat , de la Régence , de la Ville , et de tous les Ministres étrangers.

M. le Comte d'Estherhazi , Ambassadeur de Louis XVII , présenta ses Lettres de créance à l'Im-

pératrice : en échange, M. le Comte de Romanzow reçut les siennes, en qualité de Ministre plénipotentiaire de l'Impératrice auprès de Monseigneur le Régent.

M. d'Estherhazi notifia, au nom du Régent de France, et par les bons offices de Sa Majesté Impériale, la mort de Louis XVI, aux Ministres de Danemarck et de Suède, qui résidaient à Saint-Petersbourg.

Peu de jours avant l'arrivée de Son Altesse Royale le Lieutenant-Général du Royaume de France, à Saint-Petersbourg, l'Impératrice avait manifesté d'une manière très-positive, son horreur pour les principes révolutionnaires qui gouvernaient alors ce malheureux pays. Nous avons cité quelques phrases de son Ukase solennel : l'étendue de cette pièce ne nous permet pas de la transcrire ici.

Note 8.

Page 128.

En écrivant cette partie de nos Mémoires, nous nous sommes rappelé des excellentes réflexions de M. de Montjoye sur la légitimité. Nous avons pensé qu'en les resserrant beaucoup et en y ajoutant quel-

ques observations sur les derniers événemens, nous pouvions les placer ici.

« La France ne peut être gouvernée avec sûreté et avec succès que par son Roi légitime, c'est-à-dire, que par le Roi qui appartient de plus près, par le sang, au Roi son prédécesseur. Supposez qui vous voudrez à la place de votre Roi légitime, vous n'empêcherez jamais qu'il y ait, au-dedans, un foyer de dissensions qui causera des déchiremens continuels, et qui finira, tôt ou tard, par causer une explosion épouvantable. Vous n'empêcherez jamais qu'il n'y ait, au-dehors, des prétentions, des mouvemens d'ambition, d'inquiétude, qui, tantôt sourdement, tantôt à force ouverte, mineront le Gouvernement de l'intrus. En effet, il y aura toujours dans l'intérieur un parti pour le Roi légitime, et ce parti s'agitiera dans tous les sens pour briser la nouvelle autorité. Au-dehors, la seule jalousie portera à tirer avantage des divisions intestines. Ainsi, toujours trouble au-dedans et crainte pour le dehors. »

Dira-t-on que ce foyer intérieur sera étouffé par la nouvelle puissance ? Non ; c'est un feu qu'elle ne parviendra jamais à éteindre ; qui couvera sans cesse ;

qui gagnera de proche en proche ; qui , lorsqu'il paraîtra amorti dans une partie , se ranimera avec force dans une autre partie. Ici , j'en appelle à l'expérience : Qu'avons-nous vu dans tout le cours de l'inter règne ? A-t-on épargné le sang des Royalistes ? Quelle est la ville , quelle est la contrée de France qui n'en ait pas été inondée ? Ces terribles exécutions ont-elles détruit le parti du Roi légitime ? Non ; comme le sang des Martyrs , le sang des Royalistes est une semence qui en produit de nouveaux.

Nous ne parlons ni de la Vendée , ni de Lyon ; nous nous bornons à dire ce qu'on n'a plus intérêt à taire aujourd'hui ; que , dans toute la durée de l'inter règne , il n'y a pas eu un seul coin en France , où le Roi légitime n'eût un parti bien prononcé , sans cesse occupé des moyens de le ramener parmi nous , sans cesse tentant des entreprises pour l'exécution de ce projet. Vous dites que la force étouffera le foyer qu'allume l'absence du Roi légitime. Y eut-il jamais une force comparable à celle de l'homme que la France a rejeté de son sein ? Eh bien ! cet homme était importuné , harcelé , effrayé des complots qui se tramaient contre sa domination. Une conspira-

tion succédait à une autre conspiration. La multiplicité des exécutions , les unes secrètes , les autres publiques , semblaient ne produire d'autre effet que de donner plus d'activité à la fermentation qui le menaçait. Elle vint au point que , dans l'espoir de ne pas laisser à découvert toute la haine qu'il inspirait , on prit le parti de taire au public la très-grande partie des tentatives qui se faisaient pour ramener le Roi légitime au sein de ses États. Mais sa formidable puissance aurait-elle pu éteindre ce feu qui , pendant l'inter règne , s'était allumé dans l'Europe entière , et qui a failli dévorer notre Patrie ? Discordes civiles , guerre avec l'Étranger ; voilà ce que produit pour nous , de toute nécessité , tout Gouvernement qui n'est pas celui du Roi légitime.

Voulez-vous maintenant connaître jusqu'où peut aller la force du principe de la légitimité ? Rappelez-vous les événemens de 1814 : un Bourbon arrive presque seul ; il traverse paisiblement la Capitale. Par qui est-il escorté ? par qui est-il gardé ? Par ses Sujets. On s'étonne ; on se demande ce qu'est devenu l'étranger ? comment s'est opérée cette merveille ? Comment ? par la seule force du principe de la

légitimité. Ce Bourbon est le légitime Successeur de Louis XVII, le légitime Descendant de Henri IV ; tout est fini, tout rentre dans l'ordre, le calme est rétabli, la guerre est terminée ; les innombrables soldats que l'intrus a laissés entrer, sont désarmés par ce principe de la légitimité ; ils ne sont plus nos ennemis, ils sont nos amis. Tous les Français, en voyant leur Roi, n'ont plus qu'un même esprit, qu'un même cœur ; ils s'écrient : Voilà notre Père, voilà notre Roi ; ils le conduisent dans son Palais ; Louis XVIII monte sur son Trône, sur le Trône de ses Ancêtres.

L'intrus reparait-il secondé par la perfidie et par quelques hommes égarés ? La France, qui, pendant quelques mois du Gouvernement de son Roi légitime, a été rendue au bonheur, la France entière se soulève ; des légions plus innombrables encore que les premières, s'empressent d'accourir, et l'usurpateur disparaît pour toujours.

Louis XVIII, toujours appelé par la légitimité et par l'amour de ses Sujets, remonte bientôt sur son Trône ; et ce Trône acquiert une stabilité qui le rend désormais inébranlable.

Résumons-nous : la France ne peut être tranquille au-dedans , en paix au-dehors , qu'avec son Roi légitime ; c'est la conviction de ce principe , ainsi que des avantages produits par la légitimité , qui , lors de la Restauration et du Retour du Roi , ont excité parmi nous cette joie , cet enthousiasme universels.

Mais les femmes !... comment puis-je en vers dignes d'elles Retracer le tableau de leurs transports fidèles ?

Sexe aimable ! jamais pouvons-nous oublier

Qu'à la cause des Rois jaloux de t'allier ,

A l'heure où mugissait le bronze des batailles ,

Nous te vîmes en foule , au sein de nos murailles ,

D'un regard , d'un seul mot , encourager l'ardeur ,

Rassurer la faiblesse , échauffer la tiédeur ;

Et des Lis abattus relevant la bannière ,

Leur prêter de tes vœux le charme auxiliaire ?

Sous les murs du Palais , à son Maître rendu ,

Je crois te voir , d'amour et d'ivresse éperdu ,

Sans atours , sans apprêts , et même sans cadence ,

Improviser les pas d'une joyeuse danse.

A ton folâtre appel , tout s'unit , tout répond :

Que de mains au hasard s'entrelacent en rond !

Voyez-vous ces enfans , ces vierges , ces épouses ,

Fouler les arbrisseaux , insulter les pelouses ,



Mettre en deuil le parterre, et pour six mois entiers
Préparer des labeurs aux pâles jardiniers ?
Sans doute , à ces tableaux pour TOI remplis de charmes ,
De tes yeux satisfaits s'échappaient quelques larmes ,
Et tu faisais tout bas , dans ton cœur attendri ,
Le serment du bonheur de ton peuple chéri.

(ÉPIQUE au ROI ; le 25 août 1816.

Par M. BAOUR-LORMIAN de l'Académie Française.)

Note 9.

Page 138.

Madame de Jarjaye, l'une des premières Femmes de la Reine, avait aussi, par son dévouement, mérité la confiance particulière de Sa Majesté. Pendant l'intervalle des plaidoiries au Tribunal révolutionnaire, lorsque M. Chauveau-la-Garde, qui avait plaidé, le premier, la cause de cette Princesse; était déjà mis en arrestation, la Reine avait remis à M. Tronçon-Ducoudray, son autre Défenseur, et avant qu'il plaidât, une boucle de cheveux et deux anneaux d'or servant à Sa Majesté de pendans d'oreille, enveloppés dans un papier cacheté. En fouillant M. Ducoudray, qui fut aussi arrêté, on trouva le paquet sur lui; il fut aisé d'en connaître la destination, puisque le nom et l'adresse

étaient sur l'enveloppe. Madame de Jarjaye fut incarcérée à la Force, pendant plusieurs mois, pour avoir reçu cette marque honorable du souvenir de la Reine, et elle n'en sortit qu'après le 9 thermidor.

Note 10.

Page 206.

Il n'est point douteux que si les Conventionnels eussent laissé sortir de France Louis XVII, au moins, à cette époque, nous n'aurions point à déplorer, aujourd'hui, la perte de ce Prince sur lequel reposaient, alors, tant d'espérances. Mais, si les régicides cachaient encore, au moment dont nous parlons, leurs sinistres projets sur les prisonniers du Temple; on les découvrit, enfin, par le rapport de Cambacérès, dont nous rendons compte en son lieu.

C'est pourquoi, après la mort du jeune Roi, plusieurs membres de la Convention, qui étaient bien informés que les meurtriers de Louis XVI et de sa Famille voulaient combler la mesure de leurs forfaits en faisant aussi périr son auguste Fille, employèrent tous leurs efforts pour briser ses fers, et l'éloigner au plus tôt des dangers qu'elle aurait courus

en France. Ils furent secondés par la majorité des habitans de Paris, et par ceux d'Orléans, qui, les premiers, vinrent, le 18 juin, à la barre de la Convention, demander que « l'Orpheline du Temple ne » restât pas plus long-temps condamnée à habiter des » lieux encore fumans du sang de sa Famille ; et sa » translation auprès de ses augustes Parens ». Le 30 du même mois, les fidèles Députés arrachèrent un Décret pour l'échange de la Fille de Louis XVI avec les prisonniers détenus par l'Autriche.

Les négociations durèrent plus de cinq mois. Le 19 décembre 1795, anniversaire de sa naissance, MADAME sortit de la tour du Temple, à minuit. La Marquise de Soucy, Sous-Gouvernante des Enfants de France, l'accompagnait. Les sieurs Méchin, Officier de gendarmerie, et Gaumin, Commissaire du Temple, montèrent aussi dans la voiture. MADAME voulut emmener le fidèle Turgis (aujourd'hui valet de chambre de cette Princesse) qui, pendant la captivité de la Famille Royale, n'avait cessé de lui donner des preuves du zèle le plus dévoué ; mais il était alors malade, et il ne la rejoignit que quelque temps après. Son Altesse Royale voyageait sous le

nom de SOPHIE ; et l'Officier Méchin avait l'ordre de lui faire garder le plus grand *incognito*. La Princesse fut cependant reconnue. Elle reçut depuis Paris jusqu'à la frontière, et particulièrement à Huningue, les hommages silencieux et expressifs de l'attendrissement et du respect.

Dès que l'on fut assuré que MADAME allait enfin recouvrer sa liberté, l'on applaudit de toutes parts à cet acte réclamé depuis long-temps par la justice et l'humanité. Les Poètes s'empressèrent de célébrer l'heureuse délivrance, et d'exprimer les vœux des bons Français pour le retour de l'auguste Fille des Rois. M. MICHAUD jeune, sous le nom de d'ALBINS, réunit, à des vers touchans qu'il avait composés, quelques Élégies, Fables, Romances, etc., de différens Poètes estimés. Il en forma un Recueil sous le nom d'ALMANACH pour 1796 (*). Parmi les Poésies qui parurent à cette occasion, on remarqua une Romance par M. DUSSAULT, aujourd'hui l'un des Rédacteurs les plus distingués du Journal des

(*) Imprimé secrètement et devenu rare. Voir page 246.

Débats. Il avait déjà composé plusieurs écrits en faveur de la bonne cause ; entre autres un Plaidoyer pour le Roi, inséré dans la Gazette des Tribunaux , et recueilli dans l'Histoire impartiale du Procès de Louis XVI. Nous n'avons pu retrouver de cette Romance *inédite* que le premier couplet, ainsi conçu :

L'Enfant des Rois , long-temps captive ,
Sortit de sa captivité ,
Et d'une voix douce et plaintive ,
En sortant, ces vers a chanté :
Adieu , Français, Peuple bizarre ,
Peuple autrefois si plein d'honneur !
Je vais loin d'un climat barbare ,
Pleurer ton crime et mon malheur.

On regrettera, sans doute, que nous n'ayons pu nous procurer une copie entière de cette Romance, quand on saura qu'elle balança les suffrages avec celle de M. LACRETELLE jeune.

Note 11.

Page 234.

Les articles publiés de l'Armistice , portaient que les Vendéens auraient le libre exercice du Culte

Catholique, la main-levée des séquestres qui avaient été mis sur les biens des insurgés comme inscrits sur la liste des émigrés, et que la Convention rembourserait 1,500,000 fr. de bons signés et mis en circulation par les Chefs des Armées Royales.

A la suite de cette suspension d'armes, plusieurs Chefs des Vendéens, ayant à leur tête le célèbre Chevalier de Charette, se rendirent à Nantes, où ils assistèrent au spectacle avec leurs cocardes blanches et leurs uniformes royaux. Il semblait que, pour le moment, la Royauté et le Gouvernement républicain marchaient sur la même ligne. Tout devait se conduire ainsi jusqu'à ce que les *articles secrets* arrêtés entre les Vendéens et les Commissaires des Comités, eussent été ratifiés par la Convention.

Ces articles portaient que, Louis XVII et MADAME, son auguste Sœur, seraient remis aux Armées Catholiques et Royales de la Vendée et de la Bretagne, et que le rétablissement de la Religion Catholique serait proclamé en France avant le 15 juin : les Commissaires, qui étaient informés des préparatifs considérables que l'Angleterre préparait en faveur des Vendéens, et qui étaient également ins-

truits de l'état d'épuisement et de misère où la France était alors tombée, avaient reconnu que ces articles, réclamés depuis long-temps par le parti de plus en plus nombreux des honnêtes gens, pouvaient seuls terminer la guerre civile et sauver l'État. Peut-être espéraient-ils que leur exécution amènerait la Restauration !

Mais ces articles secrets furent vivement combattus dans les Comités. Les Jacobins crièrent à la contre-révolution : les Royalistes réunirent tous leurs efforts contre eux. Les partis étaient en présence, lorsque les ennemis du Trône et de l'Autel parvinrent à organiser l'insurrection du 1^{er} prairial (20 mai), où leurs satellites vinrent demander à la Convention, *du pain et la Constitution de 1793*. Le 21 mai, un Décret ordonna de briser les cloches qui existaient dans Paris, et défendit de porter d'autre signe de ralliement que la cocarde nationale. Bientôt les amis de l'ordre reprirent le dessus ; ne pouvant obtenir à la fois l'exécution des articles secrets, ils firent d'abord rendre, le 30 mai, un Décret portant que, dans chaque Commune, il serait désigné une Église pour l'exercice du Culte

rope. Ils ont donné à la France trente-huit Rois , en y comprenant Eudes et Robert , qui ont régné avant Hugues Capet ; vingt-trois au Portugal ; treize à la Sicile ; onze à la Navarre ; quatre à l'Espagne et aux Indes ; autant à la Hongrie ; deux à la Pologne ; un à l'Écosse ; plusieurs à Naples ; sept Empereurs à Constantinople. Plus de cent Ducs de Bourgogne , de Bretagne , d'Anjou , de Lorraine , de Bourbon et de Brabant , issus de cette Tige illustre , ne le cédaient qu'aux Têtes couronnées. Quatre Princesses du même sang ont porté les Sceptres de Hongrie , de Pologne , de Navarre et des Pays-Bas , dans les Maisons de Luxembourg , de Jagellon , d'Aragon et d'Autriche. Enfin , plusieurs Maisons vassales et sujettes de la Maison de France ont régné en Angleterre , en Castille , en Écosse , en Arménie , en Chypre , à Jérusalem , à Naples et à Constantinople.

Est-il une illustration comparable ?

Nota 13.

Pag. 264.

IN inscriptionem LUDOVICO XVII dicatam.

PARENTIBUS SANCTISSIMIS. Quis verè sanc-

tissimos eo sensu quo hoc appositum à Christianis usurpatur , non cognoscit et prædicat ? Atqui sanctitatem de Principum dignitate veteres accepisse constat. Julius Cæsar de Gente sua sic loquitur apud Suetonium. Est ergo in genere et **SANCTITAS REGUM** *qui plurimum inter homines pol-
lent et ceremoniæ Deorum quorum ipsi in potestate sunt Reges. (Vid. Suet. in Jul., cap. VI.)*

*IN IP SO VITÆ LIMINE. Vide , si libet ,
hymnum prisco lepore et aurea omnino elegantia
distinctum , quem de pueris infantibus ab Herode
necatis canit Ecclesia :*

Salvete Flores Martyrum

In lucis ipso limine

Quos sævus ensis messuit

Ceu turbo nascentes rosas.

*PIENTISSIMO V. Antiquam inscriptionem apud
Grut. , p. 695 , N°. 4 , ubi leges , FILIO CARIS-
SIMO et PIENTISSIMO.*

*SALVE ANIMA. Sæpe occurrunt in veterum
Epitaphiis salutationes quibus monumentorum auc-
tores animi affectus erga defunctos proderent. Non*

rope. Ils ont donné à la France trente-huit Rois , en y comprenant Eudes et Robert , qui ont régné avant Hugues Capet ; vingt-trois au Portugal ; treize à la Sicile ; onze à la Navarre ; quatre à l'Espagne et aux Indes ; autant à la Hongrie ; deux à la Pologne ; un à l'Écosse ; plusieurs à Naples ; sept Empereurs à Constantinople. Plus de cent Ducs de Bourgogne , de Bretagne , d'Anjou , de Lorraine , de Bourbon et de Brabant , issus de cette Tige illustre , ne le cédaient qu'aux Têtes couronnées. Quatre Princesses du même sang ont porté les Sceptres de Hongrie , de Pologne , de Navarre et des Pays-Bas , dans les Maisons de Luxembourg , de Jagellon , d'Aragon et d'Autriche. Enfin , plusieurs Maisons vassales et sujettes de la Maison de France ont régné en Angleterre , en Castille , en Écosse , en Arménie , en Chypre , à Jérusalem , à Naples et à Constantinople.

Est-il une illustration comparable ?

Nota 13.

Pag. 264.

IN inscriptionem LUDOVICO XVII dicatam.

PARENTIBUS SANCTISSIMIS. Quis verè sanc-

tissimos eo sensu quo hoc appositum à Christianis usurpatur , non cognoscit et prædicat ? Atqui sanctitatem de Principum dignitate veteres accepisse constat. Julius Cæsar de Gente sua sic loquitur apud Suetonium. Est ergo in genere et SANCTITAS REGUM qui plurimum inter homines polent et ceremoniæ Deorum quorum ipsi in potestate sunt Reges. (Vid. Suet. in Jul. , cap. VI.)

IN IPSÆ VITÆ LIMINE. Vide , si libet , hymnum prisco lepore et aurea omnino elegantia distinctum , quem de pueris infantibus ab Herode necatis canit Ecclesia :

Salvete Flores Martyrum

In lucis ipso limine

Quos sævus ensis messuit

Ceu turbo nascentes rosas.

PIENTISSIMO V. Antiquam inscriptionem apud Grut. , p. 696 , N°. 4 , ubi leges , FILIO CARENTISSIMO et PIENTISSIMO.

SALVE ANIMA. Sæpe occurrunt in veterum Epitaphiis salutationes quibus monumentorum auctores animi affectus erga defunctos proderent. Non

*absimile est quod Æneas dixit ad feretrum Pal-
lantis quàm jam efferretur.*

Salve æternùm mihi, maxime Palla,

Æternùmque valè.

VIRG. *Æneid. Lib. XI.*

Note 14. AVANT-PROPOS. Page ix.

Nous placerons ici diverses anecdotes sur le jeune Prince. Elles avaient été d'abord insérées dans les MÉMOIRES ; mais nous les en avons retirées sur l'observation qui nous a été faite par une Personne du plus haut rang, et à qui nous devons toute confiance , que parmi ces anecdotes , les unes ne sont pas exactes et que les autres sont hasardées. Si nous les rapportons , ce n'est que pour éviter le reproche de les avoir ignorées ou supprimées sans motif : nous aurons , d'ailleurs , le soin d'indiquer les sources où nous les avons puisées.

« Un jour que je me promenais le long de la terrasse du Château de Versailles , rapporte M. de Montjoye , j'aperçus l'auguste Enfant qui se livrait, avec toute l'ardeur de son âge , à ses travaux champêtres : il bêchait , émondait , ratissait. Il y avait

dans son application enfantine , une candeur , une innocence , un charme qui me ravirent. Je ne pus m'empêcher de m'écrier : « Oh ! l'aimable Enfant ; »
 » veuille le Ciel le couvrir de ses bénédictions ! »
 Le jeune Prince m'entend , il lève la tête , me regarde et court vers la Reine qui était dans la pièce attenante à la terrasse ; il lui dit : « Voilà une personne qui m'a adressé des choses extrêmement »
 » honnêtes ; je ne peux faire autrement que de lui »
 » témoigner ma reconnaissance : j'ai envie de lui »
 » présenter quelques-unes de mes fleurs ». — Vous ferez fort bien , lui dit la Reine. Il s'élance aussitôt dans son petit jardin , coupe ses plus belles roses , court après moi , et me les offre en me disant : « Je »
 » vous prie , Monsieur , d'agréer ce petit hommage »
 » pour la bonne opinion que vous avez de moi ! »
 Aimable Enfant ! qui ne l'aurait pas aimé ? »

LES BOURBONS , etc. , page 115.

« Quoique si près du Trône , le jeune Dauphin n'était point élevé dans la mollesse. On lui laissait toute la liberté des ébats qui sont un besoin pour le premier âge , et qu'on ne pouvait en effet gêner sans nuire au développement des facultés physiques. »

Voici , à ce sujet , ce que je tiens du Chevalier du Pujet , placé auprès de lui en qualité de Sous-Gouverneur. Il m'a raconté qu'un jour , à Versailles , la Reine étant debout à côté d'une fenêtre ouverte qui donnait sur le jardin , et causant avec quelques personnes , l'Enfant , qui ne s'amusait pas beaucoup de ce qu'on disait , se glissa derrière son auguste Mère , et s'échappa dans le jardin. Le Chevalier du Pujet , qui s'en aperçut , demanda à la Reine la permission de le suivre. « Et pourquoi , lui dit la » Princesse ? est-ce que vous craignez qu'il ne tombe ? » il faut qu'il sache tomber. — Ce n'est pas , ré- » pondit le Sous-Gouverneur , pour l'empêcher de » tomber , c'est pour savoir comment il tombe ». Ce trait n'est rien en lui-même ; il prouve , cependant , que la Reine , dans l'éducation qu'elle donnait à son Fils , n'avait pas ces ménagemens de faiblesse commune à tant d'autres mères qui , pour épargner à leurs enfans quelques légères douleurs , en font des êtres timides et pusillanimes ».

LE MÊME , page 117.

« Un Seigneur de la Cour le voyant bêcher son petit jardin , avec tant d'ardeur que son visage était

couvert de sueur , lui dit : « Monseigneur , vous êtes bien sûr de vous fatiguer ainsi ; que ne parlez-
 » vous ? un jardinier vous fera cette besogne d'un
 » tour de main. — Cela se peut , répliqua l'Enfant ;
 » mais ces fleurs , je veux les faire croître moi-
 » même ; si elles étaient cultivées par un autre ,
 » elles seraient moins agréables à Maman ».

M. ANTOINE ; Vie du jeune LOUIS XVII , pag. 18.

« Un Poëte avait été admis dans la galerie de Versailles , à présenter une pièce de vers à Madame Elisabeth , lorsqu'elle revenait de la Messe. Cette Princesse , en la recevant , salua l'Auteur et rentra dans les appartemens , où l'on s'empressa de lire les vers , qui furent jugés fort beaux. Le Dauphin , en sortant des appartemens , aperçut le Poëte qui se retirait lentement en examinant les beautés et les magnificences de la galerie ; il rentre sur-le-champ et dit à la Reine : « Ce Monsieur est encore là ; il n'a
 » eu qu'une révérence de ma Tante pour ses jolis
 » vers : elle devrait bien l'en aller remercier. — Cela
 » ne se peut pas , mon Fils , lui répondit la Reine ;
 » mais rien d'empêche que vous ne le fassiez vous-
 » même ». Le jeune Prince part aussitôt , retrouve.

le Poète et lui dit : « Vos vers , Monsieur , ont été
 » lus avec bien du plaisir , et je viens vous en re-
 » mercier pour ma Tante et pour moi ».

LE MÊME , page 23.

« Il lui arriva une fois de jouer aux petits palets
 avec l'Officier commandant le détachement (qui
 conduisait le Prince à son jardin). L'Officier gagna
 la partie , et dit en riant : « Ah ! j'ai vaincu M. le
 » Dauphin. » Piqué de l'expression , le jeune Prince
 y répondit avec humeur. Cette petite histoire par-
 vint à la connaissance de la Reine qui , blâmant
 son fils de s'être ainsi oublié , ordonna qu'il subît
 une pénitence. Le lendemain , on lui rappela son
 procédé de la veille , en lui représentant combien il
 était messéant à un Prince de manquer de politesse ,
 d'égards , et de donner ainsi une mauvaise idée
 de son caractère à ceux qui l'approchaient : « Je
 » sens bien , avoua aussitôt l'Enfant à sa Gouver-
 » nante , je sens bien à présent que j'ai eu tort ;
 » mais aussi , pourquoi ne me disait-il pas tout
 » uniment qu'il m'avait gagné ? C'est ce mot de
 » *vaincu* qui m'a mis hors de moi ».

LE MÊME , page 37.

NOTE DERNIÈRE.

La France, qui a été le théâtre de tant d'événemens mémorables, n'avait vu dans son sein aucun aventurier qui eût osé usurper le nom et la qualité de Prince et de Roi ; il était réservé à la révolution de produire ce phénomène politique.

Quoique presque inconnue, l'imposture du jeune Hervagault, se disant le Dauphin, dernier Fils de Louis XVI, n'en est pas moins authentique. Les pièces-officielles existent ; des tribunaux ont prononcé ; leurs jugemens sont imprimés. C'est sur de pareils témoignages que nous allons parler de lui. Les poursuites judiciaires dirigées contre cet imposteur, les différentes condamnations qu'il a appelées sur sa tête, suffiront pour établir sa véritable qualité.

Quel est, dira-t-on, ce jeune homme qui, rappelant des souvenirs amers, a osé se dire de la race des Rois qui, depuis tant de siècles, règnent sur la France ? C'est Jean-Marie Hervagault, fils d'un tailleur de la ville de Saint-Lô ; c'est cet aventurier qui a pris le nom de Louis-Charles de *Bourbon*, lorsqu'il savait, ainsi que toute la France et l'Europe

entière, quel'infortuné Fils de Louis XVI était mort dans la prison du Temple. Frappé de tant d'événemens extraordinaires de la révolution, Hervagault voulut aussi paraître sur la scène.

Le récit de ses diverses aventures nous entraînerait trop loin. Mais nous donnerons un extrait rapide du discours prononcé par le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal criminel du Département de la Marne , séant à Reims , lors du jugement sur appel qui a condamné Hervagault à quatre années d'emprisonnement. Ce discours , chef-d'œuvre d'analyse et de logique , signale complètement l'imposture d'Hervagault.

Le Ministère public ne crut pas devoir considérer cette affaire sous l'aspect politique , ni invoquer la Loi répressive des attentats à la sûreté publique ; mais seulement la Loi qui prononce des peines afflictives contre ceux qui , par dol ou à l'aide de faux noms , etc. , ont abusé de la crédulité de quelques personnes , et escroqué la totalité ou partie de leur fortune.

« Il n'est pas inutile d'établir , d'abord , dit le Commissaire du Gouvernement , que le prévenu ,

présent à la barre du Tribunal , est Jean-Marie Hervagault , né à Saint-Lô , département de la Manche , en la ci-devant province de Normandie , le 20 septembre 1781 , du légitime mariage de Jean-François-René Hervagault , tailleur d'habits , et de Nicole Bigot , ses père et mère.

» Ce fait résulte non-seulement de l'aveu qu'il en a fait devant le premier Juge , de celui qu'il en fait à la présente audience , de l'aveu de ses parens , et de son extrait de naissance , relaté dans un jugement de Châlons , joint aux pièces ; mais encore de l'arrêté de l'Administration centrale du département de la Manche , en date du 8 germinal an VII , laquelle a été chargée de prendre à cette époque tous les renseignemens sur l'état du prévenu , et de déterminer en la meilleure forme probante s'il n'était pas fils d'un émigré ou un émigré lui-même.

» Maintenant qu'il est constant , je ne dirai pas dans l'esprit des Juges qui en avaient la certitude , mais dans l'esprit du public qu'on a peut-être cherché à induire en erreur sur l'état du prévenu , qu'il est Jean-Marie Hervagault , fils d'Hervagault , dit la

Jeunesse, tailleur d'habits à Saint-Lô , et de Nicole Bigot son épouse ; il faut établir les faits qui ont plusieurs fois provoqué contre lui les poursuites de la Justice , qui ont appelé sur sa tête différentes condamnations , et ceux qui le constituent en récidive , et motivent le jugement dont est appel ».

Ici le Commissaire du Gouvernement s'attache à développer dans le plus grand détail toutes les circonstances de l'imposture du jeune Hervagault. Il épie , il dévoile ses démarches ; il le démasque enfin , et signale sans pitié les différens individus qui ont accredité ou favorisé son imposture. Il suit Hervagault dans ses courses aventurières ; il le trouve d'abord parcourant le département de la Manche , se faisant arrêter à Cherbourg , passant ensuite de la Manche dans le Calvados , où il se dit , tantôt le fils de Madame de Lavaucelle , tantôt le fils du Prince de Monaco , d'autres fois le fils du Duc d'Ursel , et étayant ses mensonges de l'état de déguisement ; il le trouve se faisant arrêter de nouveau et traduire à Bayeux ; et rendu à ses parens , s'échappant encore de la maison paternelle pour errer dans la ci-devant Bretagne et dans l'Orne ; il

le suit d'Alençon à Laval ; il le trouve chez Mademoiselle Talon-Lacombe , jouant avec succès le rôle de grand Seigneur émigré rentré ; il le retrouve à Meaux chez la Dame Laravine ; il le suit à Châlons ; il le voit errer dans la commune de Mery , où il est arrêté après s'être donné pour le fils de M. de Longueville , demeurant à Beuzeville , dans le département de l'Eure ; il le suit dans son transfèrement à Châlons , et il découvre que c'est d'abord dans la maison d'arrêt de cette ville qu'il se fait passer mystérieusement pour le *Dauphin* , dernier fils de Louis XVI , enlevé secrètement du Temple , et qu'il commence à faire des prosélytes. Le Commissaire du Gouvernement retrouve Hervagault courant à de nouvelles aventures , après sa condamnation comme escroc et imposteur , et après l'expiration de sa peine ; il le retrouve se faisant arrêter de nouveau dans le Calvados , où , bientôt dévoilé , il est condamné en récidive et subit une détention de deux années à Vire ; il le retrouve ensuite à Châlons et à Vitry après sa détention , donnant à son imposture une force et une faveur nouvelles , faisant des progrès dans l'opinion , se jouant de la crédulité de quelques

personnes qui en font leur idole , lui rendent des hommages serviles , et qui propagent sa prétendue grandeur , en faisant circuler le portrait du Dauphin , dont elles lui font l'application.

» On dira peut-être , s'écrie le Commissaire du Gouvernement , que jusqu'à présent des hommes enthousiastes ont attribué à Hervagault , sans sa participation , une vaine grandeur à laquelle il ne s'est jamais permis de prétendre ; que ce sont ceux-là qui ont abusé de la crédulité , et non le jeune Hervagault , qui n'a joué en tout cela qu'un rôle passif , et dont tout le tort consisterait à n'avoir pas osé démentir les personnes graves qui lui donnaient asile.

» Cette supposition est idéale. Mais dans cette supposition même , Hervagault serait coupable ; on ne se joue pas ainsi de la crédulité des Citoyens ; on ne tend pas impunément de pareils pièges à l'opinion publique. Je dis plus : le crime , dans cette supposition , ne serait pas une simple escroquerie ; il supposerait dans cette poignée d'hommes qui auraient cherché à captiver le jeune Hervagault par l'appât des grandeurs , un esprit de faction et des

projets séditions dont Hervagault serait complice ; mais auxquels il me serait impossible de croire dans un Département où l'esprit public s'est toujours conservé pur , où les mœurs sont extrêmement douces , et sous un Gouvernement ami des Peuples , qui vient de donner la paix à l'Europe.

» Cette supposition est idéale , et la conduite du Ministère public l'a fait assez sentir , alors que , pour poursuivre le délit et en provoquer la punition , il n'a pas invoqué la loi répressive des attentats à la sûreté publique , mais celle qui réprime l'escroquerie.

» Cette supposition idéale se trouve détruite par le fait , lorsqu'on observe la conduite tenue par Hervagault dans la Commune de Vitry , et dans celles des Communes environnantes où il porte ses pas ».

Après avoir donné quelques détails sur le séjour d'Hervagault à Vitry , sur son arrestation et sur sa détention dans cette ville ; après avoir signalé les principaux affidés du soi-disant Louis XVII , et avoir dévoilé tous les mystères de son imposture ; après avoir établi , par des faits , qu'Hervagault était parvenu à se faire reconnaître secrètement pour le

Dauphin, dernier Fils de Louis XVI, et qu'en cette qualité, s'étant formé une espèce de Cour, il avait tellement abusé de la crédulité de différentes personnes, qu'il était parvenu à les amener envers lui à des déférences et à des égards réservés autrefois aux membres de la Famille royale; enfin, après avoir établi que ces hommages extraordinaires, les partisans d'Hervagault croyaient réellement les prodiguer à Louis-Charles de Bourbon, le Commissaire du Gouvernement reprit son accusation, et s'écria : « Osera-t-on dire, après cela, que Hervagault n'a joué qu'un rôle passif; qu'il ne s'est point attribué de fausses qualités; qu'il n'a point abusé de la crédulité des Citoyens ? »

» Mais on plaide avec une confiance apparente qu'Hervagault n'était passible d'aucune condamnation; qu'il ne devait pas même être poursuivi, parce qu'il n'y a, vous dit-on, dans la cause, ni plaignant, ni dénonciateur, ni corps de délit.

» Il n'y a pas de plaignant ! Non, sans doute, puisque la plainte est la dénonciation du tort personnel, et que personne, au procès, n'articule que, depuis sa sortie de la prison de Vire, Hervagault

lui ait fait du tort personnellement ; mais dans une affaire de cette nature , où des personnes , d'ailleurs estimables , ont été , pour me servir d'une expression triviale , si *sotte*ment mystifiées , fallait-il attendre , pour arrêter et poursuivre le coupable , qu'elles vinssent se plaindre d'avoir été trompées ? Vous connaîtriez bien peu le cœur humain , si vous pouviez croire que des hommes , ainsi abusés , aurent le courage de faire l'aveu de leur inconcevable crédulité ; on pourrait dire de leur simplicité stupide ! Oh ! non.... on ne vous le dira pas ; l'amour-propre aurait trop à souffrir , et l'amour-propre subjugue surtout les esprits faibles et crédules.

» Il n'y a ni plaignant , ni dénonciateur !.... Eh ! que m'importe à moi , Ministère public , que le particulier lésé se plaigne ou ne se plaigne pas ! L'action civile lui appartient , il est libre de l'exercer ou d'y renoncer à son gré. Ce n'est pas parce qu'un délit a lésé l'intérêt particulier que je provoque des poursuites , c'est parce qu'il a blessé l'ordre public ; ces poursuites , dès lors , sont indépendantes de toutes plaintes particulières. Transigez , si vous le voulez , avec celui qui par violence vous aura

dépouillé d'une partie de votre fortune ; jusque-là vous êtes libre ; mais vous ne l'êtes plus d'empêcher l'exercice de l'action publique contre l'auteur du vol dont vous ne vous plaignez pas. Ce sont là les principes élémentaires de notre jurisprudence criminelle , qui n'admet pas la distinction des délits publics d'avec les délits privés , établis par le Droit romain. *Tout délit donne essentiellement lieu à une action publique.* (Article IV du Code de Brumaire.)

» Il n'y a pas de dénonciation ! ... Eh ! quand cela serait vrai , il l'est aussi que le Ministère public est chargé par l'article I^{er}. de la Loi du 7 pluviôse , non-seulement de la poursuite , mais de la *recherche* des délits.

» En articulant qu'il n'existe ni plainte ni dénonciation , et qu'un délit se trouve poursuivi , on rend , sans le vouloir , un hommage à la vigilance du Ministère public , qui doit être toujours active pour découvrir et poursuivre le crime.

» Il n'y a ni plainte , ni dénonciation ! ... Il y a bien plus qu'une dénonciation ; il y a clameur publique. Voyez le réquisitoire du premier jour com-

plémentaire (coté 4 , au deuxième dossier) ; il est ainsi motivé : *Considérant que le cri public accuse Jean-Marie Hervagault d'abuser de la crédulité publique , à l'aide de faux noms et de fausses qualités....* Certes ! la clameur publique est bien plus propre encore à réveiller le zèle du Ministère public , qu'une simple dénonciation qui pourrait n'être que l'effet de la malveillance.

» Mais vous demandez où est le corps du délit... Il est dans l'abus même de la crédulité , et dans les sacrifices qui en ont été le résultat. Portez vos regards sur les vêtemens dont Hervagault est convert , sur les festins somptueux apprêtés pour lui , sur les mets qu'il foulait aux pieds dans sa prison , sur les bijoux qu'il étale jusque dans l'asile du repentir : vous y verrez le corps du délit ».

Le 3 avril 1802 , le Tribunal criminel , après avoir entendu les défenseurs d'Hervagault et de la femme Saignes , sa complice , rendit , conformément aux conclusions du Commissaire du Gouvernement , un jugement qui condamna , en cause d'appel , Jean-Marie Hervagault , en quatre ans d'emprisonnement , comme étant coupable d'escroquerie en ré-

cidive ; et Pierrette Julien , marchande à Châlons , femme divorcée de Jean-Pierre Saignes , en six mois d'emprisonnement , comme complice desdites escroqueries ; et l'un et l'autre , solidairement , aux frais d'impression et d'affiche du jugement au nombre de trois cents exemplaires , et généralement à tous les frais du procès.

Les lecteurs qui désireraient connaître les différentes aventures d'Hervagault , racontées sous la forme d'un roman historique , intéressant , doivent se procurer un ouvrage intitulé , le *Faux Dauphin* actuellement en France , ou Histoire d'un imposteur , se disant le dernier Fils de Louis XVI , etc. , par Alphonse B..... Paris, Lerouge, an XI (1803.) On trouve à la fin de cet Ouvrage , le jugement définitif rendu contre cet aventurier , par le Tribunal criminel du Département de la Marne.



PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Nos. 1, 2, 3.

Page 122.

DÉCLARATION

DE MONSIEUR, RÉGENT DU ROYAUME.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER de France, Fils de France, Oncle du Roi, Régent du Royaume, à tous ceux qui ces présentes Lettres verront, SALUT :

Pénétré d'horreur, en apprenant que les plus criminels des hommes viennent de mettre le comble à leurs nombreux attentats par le plus grand des forfaits, Nous avons d'abord invoqué le Ciel pour obtenir de son assistance de surmonter les sentimens d'une douleur profonde, et les mouvemens de notre indignation, afin de pouvoir nous livrer à l'accomplissement des devoirs qui, dans des circonstances aussi graves, sont les premiers dans l'ordre de ceux que les Loix immuables de la Monarchie Française nous imposent.

Notre très-cher et très-honoré Frère et Souverain Seigneur le Roi Louis XVI du nom, étant mort le 21 du présent mois de janvier, sous le fer parricide que les féroces usurpateurs de l'Autorité souveraine en France ont porté sur son auguste Personne ,

Nous déclarons que le Dauphin Louis-Charles , né le vingt-septième jour du mois de mars 1785, est ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, sous le nom de Louis XVII ; et que , par le droit de naissance, ainsi que par les dispositions des lois fondamentales du Royaume , Nous sommes et serons Régent de France durant la minorité du Roi notre Neveu et Seigneur.

Investi, en cette qualité, de l'exercice des droits et pouvoirs de la Souveraineté et du ministère supérieur de la Justice Royale , nous en prenons la charge, ainsi que nous en sommes tenu pour l'acquit de nos obligations et devoirs , à l'effet de nous employer , avec l'aide de Dieu et l'assistance des bons et loyaux Français de tous les ordres du Royaume , et des Puissances reconnues des Souverains alliés de la Couronne de France ;

1°. A la libération du Roi Louis XVII, notre

Neveu ; 2°. de la Reine, son auguste Mère et Tutrice, de la Princesse sa Sœur, MADAME, notre très-chère Nièce ; de la Princesse Élisabeth, sa Tante, notre très-chère Sœur, tous détenus dans la plus dure captivité, par les chefs des factieux ; et simultanément au rétablissement de la Monarchie sur les bases inaltérables de la Constitution ; à la réformation des abus introduits dans le régime de l'Administration publique ; au rétablissement de la religion de nos Pères, dans la pureté de son culte, et de la discipline canonique ; et la réintégration de la Magistrature pour le maintien de l'ordre public ; et la dispensation de la Justice ; et la réintégration des Français de tous les ordres sous l'exercice des droits légitimes, et dans la jouissance de leurs propriétés envahies et usurpées ; et la sévère et exemplaire punition des crimes ; au rétablissement des Lois et de la Paix ; et enfin, à l'accomplissement des Engagemens solennels que nous avons voulu prendre, conjointement avec notre très-cher Frère Charles-Philippe de France, Comte d'Artois, auquel se sont unis nos très-chers Neveux, Petits-Fils de France, Louis - Antoine, Duc d'Angoulême,

et Charles-Ferdinand Duc de Berry , et nos Cousins Princes du sang royal ; Louis-Joseph de Bourbon, Prince de Condé ; Louis-Henri-Joseph de Bourbon, Duc de Bourbon ; et Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien , par nos Délivrations adressées au feu Roi notre Frère , le 11 septembre 1791 , et autres actes émanés de Nous , dans lesquels actes nous persistons et persisterons invariablement.

Auxquelles fins , mandons et ordonnons à tous Français et sujets du Roi , d'obéir aux Commandemens qu'ils recevront de nous , de par le Roi ; et au Commandement de notre très-cher Frère Charles-Philippe-de-France, Comte d'Artois , que nous avons nommé et substitué Lieutenant-Général du Royaume , lorsque notredit Frère et Lieutenant-Général ordonnera de par le Roi et le Régent de France.

Sera notre présente Déclaration notifiée à qui il appartiendra , et publiée par tous les Officiers du Roi , Militaires ou de Magistrature , à qui nous en donnerons commission et charge , pour que ladite Déclaration ait toute la notoriété qu'il sera possible

de lui donner en France présentement , et jusqu'à ce qu'elle soit adressée, en la forme ordinaire , aux Cours du Royaume , aussitôt qu'elles seront rentrées dans l'exercice de leurs juridictions , pour y être notifiée , publiée , enregistrée et exécutée.

Donné à Hamm , en Westphalie , sous notre seing et scel ordinaire , dont nous faisons usage pour les actes de Souveraineté , jusqu'à ce que les sceaux du Royaume , détruits par les factieux , aient été rétablis ; et sous le contre-seing des Ministres d'État , les Maréchaux de Broglie et de Castries. Ce 28 janvier 1793 , et du règne du Roi , le premier. *Signé* , LOUIS-STANISLAS-XAVIER. Par le Régent de France ; le *Maréchal Duc* de Broglie , et le *Maréchal* de Castries.

*LETTRES-PATENTES portant nomination
d'un Lieutenant-Général du Royaume.*

LOUIS-STANISLAS-XAVIER de France , etc. ,
A notre très-cher Frère Charles - Philippe de France , Comte d'Artois, SALUT :

Le Dieu de nos Pères , le Dieu de Saint-Louis ,
qui protégea si long-temps la Monarchie française ,

ne permettra pas , sans doute , quelle périclise maintenant sous les coups que lui portent les furieux , non moins exécrables par leur audacieuse impiété , que par l'énormité de leurs forfaits ; sans doute , et c'est notre premier espoir , le Ciel nous destine à être les Ministres de sa justice , à venger le sang du Roi notre Frère , que les monstres viennent de répandre avec la plus étonnante férocité. C'est à cette fin ; c'est pour relever le Trône du Roi son Fils , notre Neveu et Seigneur , pour l'y asseoir et le réintégrer dans la possession de tous les droits de sa Couronne , que nous vous appelons à notre aide , vous Charles-Philippe de France , Comte d'Artois.

Le premier acte de la Régence , dont il faut que nous prenions la charge , manifestera , selon le vœu de notre cœur , la pleine confiance que nous avons en vous.

A ces causes et pour ces honorables fins , nous vous avons nommé et institué ; et par ces Présentes , vous nommons et instituons Lieutenant-Général du Royaume de France , vous déléguant tous les pouvoirs que le Régent de France peut déléguer , et

notamment celui de commander , en notre absence , sous notre autorité , les Armées du Roi ; entendons que tous les Officiers de Sa Majesté , Militaires , de Magistrature et Civils , obéissent à vos Commandemens , lorsque vous les leur donnerez de par le Roi et le Régent de France ; voulons que vous assistiez à tous les Conseils d'État de Justice , d'Administration et autres qu'il pourra devenir nécessaire et utile d'établir , et qu'en notre absence vous les présidiez ; tous lesquels pouvoirs auront la même durée que notre Régence , s'ils ne sont restreints ou abrogés par notre Autorité.

Seront les Présentes expédiées en la forme ordinaire et adressées aux Cours du Royaume , lorsqu'elles seront rétablies dans l'exercice de leurs juridictions , pour y être vérifiées , enregistrées , publiées et exécutées.

Donné à Hamm , en Westphalie , le vingt-huitième jour du mois de janvier de l'an 1796 , et du règne du Roi le premier. *Signé* , LOUIS-STANISLAS-XAVIER ; et plus bas : Par le Régent de France ; le *Maréchal Duc* de Broglie ; le *Maréchal* de Castries.

PROCLAMATION aux Réfugiés Français.

C'EST avec les sentimens de la plus vive douleur que je vous fais part de la nouvelle perte que nous venons de faire du Roi mon Frère , que les tyrans , qui depuis long-temps désolent la France , viennent d'immoler à leur rage impie. Cet horrible événement m'impose de nouveaux devoirs : je vais les remplir. J'ai pris le titre de Régent du Royaume , que le droit de ma naissance me donne pendant la minorité du Roi Louis XVII mon Neveu , et j'ai confié au Comte d'Artois celui de Lieutenant-Général du Royaume.

Votre attachement à la Religion de nos Pères et au Souverain que nous pleurons aujourd'hui , me dispensent de vous exhorter à redoubler de zèle et de fidélité envers notre jeune et malheureux Monarque , et d'ardeur pour venger le sang de son auguste Père. Si , dans un tel malheur , il nous est possible de recevoir quelque consolation , elle nous est offerte pour venger notre Roi , replacer son Fils sur le Trône , et rendre à notre Patrie cette antique Constitution qui , seule , peut faire son bonheur et sa gloire.

Nos titres sont changés ; mais notre union est et sera toujours la même , et nous allons travailler avec plus d'ardeur que jamais ; à remplir ce que nous devons à Dieu , à l'honneur , au Roi et à vous.

28 janvier 1816.

Signé , LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

Pièce n°. 4.

Page 148.

BILLETS

DE LA FAMILLE ROYALE, au Temple.

A MONSIEUR.

LA REINE.

Ayant un etre fidele , sur lequel nous pouvons compter , j'en profite , pour envoyer , a mon frere et ami , ce depot qui ne peut etre confie qu'entre ses mains. Le porteur vous dira par quel miracle nous avons pu avoir ces precieux gages , je me reserve de vous dire moi meme unjour le nom de celui , qui nous est si utile. L'impossibilité ou nous avons ete jusqu'a présent de pouvoir vous donner de nos

nouvelles , et l'excès de nos malheurs nous fait sentir encore plus vivement notre cruelle séparation puisse-telle n'être pas longue , je vous embrasse en attendant comme je vous aime , et vous savez que c'est de tout mon cœur. — M : A :

MADAME ET LOUIS XVII.

Je suis chargée pour mon frere et moi de vous embrasser de tout notre cœur. M. T. — LOUIS.

MADAME ÉLISABETH.

Je jouis d'avance du plaisir que vous éprouverés en recevant ce gage de l'amitié , et de la confiance , être reunie avec vous et vous voir heureux est tout ce que je desire , vous savés si je vous aime , je vous embrasse de tout mon cœur. E; M.

A MONSEIGNEUR LE COMTE D'ARTOIS.

LA REINE.

Ayant trouve enfin un moyen de confier à notre frere un des seul gage qui nous reste de l'être que nous cher-issions et pleurons tous j'ai cru que vous seriez bien aise d'avoir-quelque chose qui vient de lui , gardez le , en signe de l'amitié la plus tendre avec laquelle je vous embrasse de tout mon cœur. M. A.

MADAME ÉLISABETH.

Quelle bonheur pour moi mon cher ami , mon frère de pouvoir après un si long espace de tems , vous parler de tous mes sentimens. Que j'ai souffert pour vous ! Un tems viendra jespere ou je pourrai vous embrasser , et vous dire que jamais vous ne trouverez une amie plus vraie et plus tendre que moi , vous n'en doutés pas j'espère

Pièce n°. 5.

Page 248.

PROCÈS-VERBAL

De l'ouverture du Corps du Fils de défunt Louis-Capet , dressé à la tour du Temple , à onze heures du matin , ce 21 prairial ().*

Nous soussignés, Jean-Baptiste-Eugénie Duman-gin , Médecin en chef de l'Hospice de l'Unité , et Philippe-Jean Pelletan , Chirurgien en chef du grand Hospice de l'Humanité , accompagnés des Citoyens Nicolas-Jeanroy , Professeur aux Écoles de méde-

(*) La date de l'année ne se trouve dans aucun endroit de ce Procès-verbal.

cine de Paris, et Pierre Lassus, Professeur de médecine légale à l'École de Santé de Paris, que nous nous sommes adjoints en vertu d'un arrêté du Comité de sûreté générale de la Convention nationale, daté d'hier, et signé Bergoing, Président ; Courtois, Gauthier, Pierre Guyomard, à l'effet de procéder ensemble à l'ouverture du Corps du Fils de défunt Louis Capet, en constater l'état, avons agi ainsi qu'il suit :

Arrivés tous les quatre, à onze heures du matin, à la porte extérieure du Temple, nous y avons été reçus par les Commissaires qui nous ont introduits dans la Tour. Parvenus au deuxième étage, dans un appartement, dans la seconde pièce duquel nous avons trouvé dans un lit le corps mort d'un Enfant qui nous a paru âgé d'environ dix ans, que les Commissaires nous ont dit être celui du Fils de défunt Louis Capet, et que deux d'entre nous ont reconnu pour être l'Enfant auquel ils donnaient des soins depuis quelques jours. Les susdits Commissaires nous ont déclaré que cet Enfant était décédé la veille, vers trois heures de levée ; sur quoi nous avons cherché à vérifier les signes de la mort, que nous

avons trouvés caractérisés par la pâleur universelle, le froid de toute l'habitude du corps, la roideur des membres, les yeux ternes, les taches violettes ordinaires à la peau d'un cadavre, et surtout par une putréfaction commencée au ventre, au serotum et au-dedans des cuisses.

Nous avons remarqué, avant de procéder à l'ouverture du corps, une maigreur générale qui est celle du marasme, le ventre était extrêmement tendu et météorisé. Au côté interne du genou droit, nous avons remarqué une tumeur, sans changement de couleur à la peau, et une autre tumeur moins volumineuse sur l'os radius, près le poignet du côté gauche. La tumeur du genou contenait environ deux onces d'une matière grisâtre, puriforme et lymphatique, située entre le périoste et les muscles; celle du poignet renfermait une matière de même nature, mais plus épaisse.

A l'ouverture du ventre, il s'est écoulé plus d'une pinte de sérosité purulente, jaunâtre et très-fétide; les intestins étaient météorisés, pâles, adhérens les uns aux autres, ainsi qu'aux parois de cette cavité; ils étaient parsemés d'une grande quantité de tuber-

cules de diverses grosseurs , et qui ont présenté à leur ouverture la même matière que celle contenue dans les dépôts extérieurs du genou et du poignet.

Les intestins , ouverts dans toute leur longueur , étaient très-sains intérieurement , et ne contenaient qu'une très-petite quantité de matière bilieuse. L'estomac nous a présenté le même état ; il était adhérent à toutes les parties environnantes , pâle au-dehors , parsemé de petits tubercules lymphatiques , semblables à ceux de la surface des intestins ; sa membrane interne était saine , ainsi que le pylore et l'œsophage ; le foie était adhérent par sa convexité au diaphragme , et par sa concavité aux viscères qu'il recouvre ; sa substance était saine , son volume ordinaire , la vésicule du fiel médiocrement remplie d'une bile de couleur vert-foncé. La rate , le pancréas , les reins et la vessie étaient sains ; l'épiploon et le mésentère , dépourvus de graisse , étaient remplis de tubercules lymphatiques semblables à ceux dont il a été parlé. De pareilles tumeurs étaient disséminées dans l'épaisseur du péritoine , recouvrant la face intérieure du diaphragme ; ce muscle était sain.

Les poumons adhéraient par toute leur surface à la plèvre, au diaphragme et au péricarde; leur substance étoit saine et sans tubercules : il y en avait seulement quelques-uns aux environs de la trachée-artère et de l'œsophage. Le péricarde contenait la quantité ordinaire de sérosité; le cœur étoit pâle, mais dans l'état naturel.

Le cerveau et ses dépendances étoient dans leur plus parfaite intégrité.

Tous les désordres dont nous venons de donner le détail sont évidemment l'effet d'un vice scrophuleux existant depuis long-temps, et auquel on doit attribuer la mort de l'Enfant.

Le présent Procès-verbal a été fait et clos à Paris, au lieu susdit, par les soussignés, à quatre heures et demie de relevée, les jour et an que dessus.

Signés J. B. E. DUMANGIN, P. J. PELLETAN,
P. LASSUS, N. JEANROY.



FIN.

P O S T - S C R I P T U M .

Celui qui me mettra en état de poursuivre un contrefacteur ou un débitant d'édition contrefaite, recevra le tiers des dommages-intérêts qui me seront adjugés conformément à la Loi.

